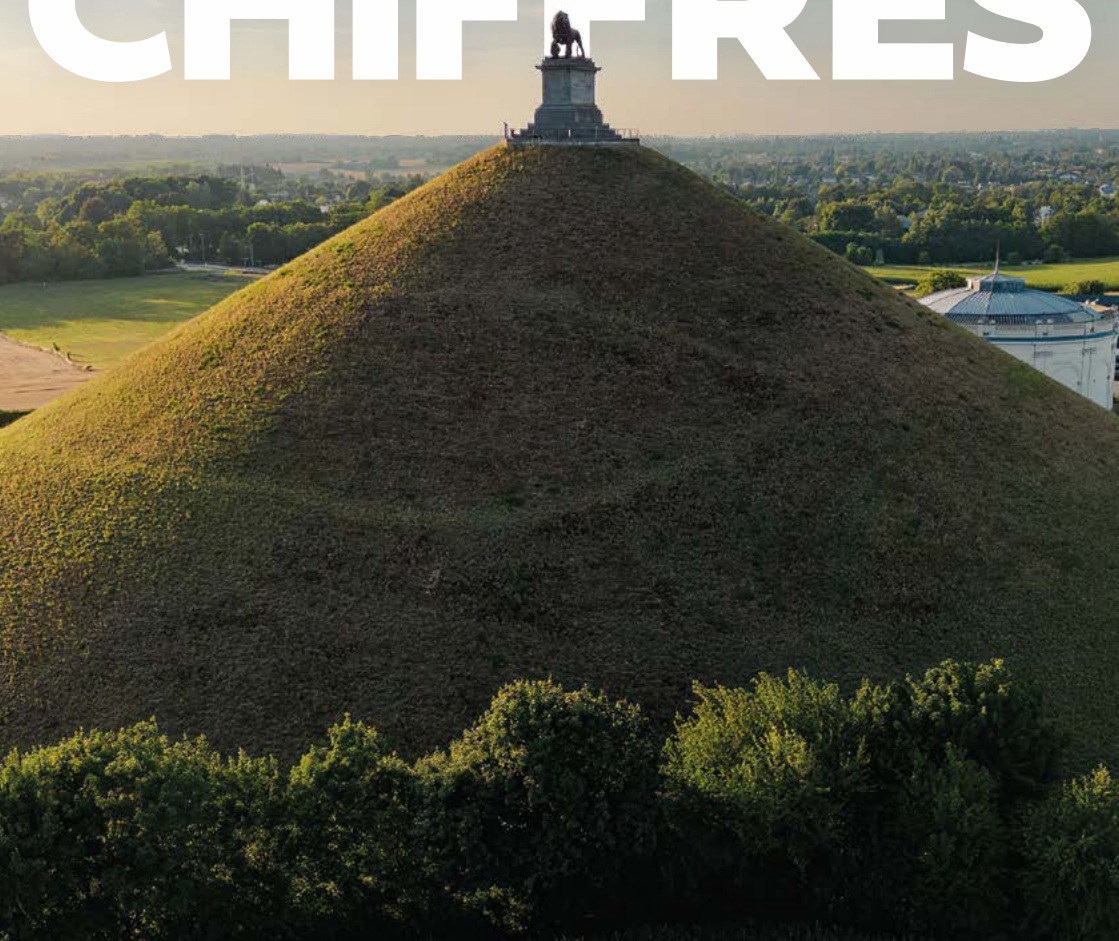


ÉDITION 2025

Le BRABANT WALLON en **CHIFFRES**



FONDATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU BRABANT WALLON



Votre partenaire économique et
environnemental en Brabant wallon



Le Brabant wallon



Fondation
Économique et
Sociale du
Brabant wallon

ÉDITION 2025

Le BRABANT WALLON en
CHIFFRES

Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo et Wavre.

FONDATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU BRABANT WALLON

TABLE DES MATIÈRES

LA PROVINCE DE BRABANT WALLON EN QUELQUES DONNÉES

Éditorial

6

Chapitre 1

Occupation, utilisation et artificialisation du sol & Logement

8

- 1.1. Occupation du sol 10
- 1.2. Artificialisation du sol dans le Brabant wallon 12
- 1.3. Population totale et densité 14
- 1.4. Parc de logements et perspectives de besoin en logements 16
- 1.5. Nouvelles constructions et Rénovations 18
- 1.6. Prix de l'immobilier 20

Chapitre 2

Démographie et vieillissement de la population

22

- 2.1.A. Mouvements de population dans le Brabant wallon 24
- 2.1.B. Mouvements de population des communes du Brabant wallon 26
- 2.2. Population de nationalité étrangère 28
- 2.3. Structure et perspectives des ménages dans le Brabant wallon 30
- 2.4. Indicateurs de vieillissement de la population du Brabant wallon 32
- 2.5. Structures d'accueil des personnes âgées 34

Chapitre 3

Accueil préscolaire, enseignement et niveau d'instruction de la population

36

- 3.1. Accueil préscolaire dans le Brabant wallon 38
- 3.2. L'enseignement obligatoire dans le Brabant wallon 40
- 3.3. L'enseignement supérieur 42
- 3.4. Niveau d'instruction de la population 44

Chapitre 4

Emploi

46

- 4.1. Structure d'activité de la population 48
- 4.2. Indicateurs du marché de l'emploi 50
- 4.3.A. Navettes des travailleurs salariés 52
- 4.3.B. Le télétravail dans le Brabant wallon 54
- 4.4. Concentration communale des emplois salariés et indépendants en 2023 56
- 4.5. Les Demandeurs d'emploi dans le Brabant wallon 58

Chapitre 5

Niveau de vie, sécurité, accès aux droits fondamentaux

60

- 5.1. Revenus déclarés à l'IPP et Taux Implicite de Taxation 62
- 5.2. Revenus disponibles et revenus primaires des ménages suivant les comptes régionaux 64
- 5.3. Rémunérations des salariés et pensions de retraite 66
- 5.4. Endettement des ménages 68
- 5.5. Faits criminels enregistrés dans le Brabant wallon 70
- 5.6.A. Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux 72
- Partie 1 : Définitions et résultats synthétiques pour le Brabant wallon 72
- 5.6.B. Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux 74
- Partie 2 : Quelques résultats synthétiques par commune 74



Chapitre 6

Économie

76

- 6.1. Le Produit Intérieur Brut (PIB) du Brabant wallon 78
- 6.2. Structure sectorielle de l'activité économique du Brabant wallon 80
- 6.3. Commerce extérieur 84
- 6.4. Degré d'ouverture du Brabant wallon à l'international 86
- 6.5. Créations (nettes et brutes) et survie des entreprises 88
- 6.6. Nombre de Petites et Moyennes entreprises (PME) dans le Brabant wallon 90
- 6.7.A. Santé financière des Petites et Moyennes entreprises (PME) du Brabant wallon (calculs UCM) 92
- 6.7.B. Santé financière des Petites et Moyennes entreprises (PME) du Brabant wallon (calculs UCM) Suite 94
- 6.8. Les indépendants dans le Brabant wallon 96

Chapitre 7

Mobilité et transports en commun

98

- 7.1. Parc et immatriculations de véhicules à moteur dans le Brabant wallon 100
- 7.2. La sécurité routière et les accidents de la circulation 102
- 7.3. Transports en commun dans le BW. La SNCB dans le Brabant wallon 104
- 7.4. Transports en commun. Le TEC Brabant wallon 106

Annexe 1

Données communales

108

Annexe 2

Liste des établissements destinés aux aînés

114

Annexe 3

Composants de l'ISADF

116

Annexe 4

ISADF par commune du Brabant wallon

120

Le Brabant wallon en chiffres

La fondation économique et sociale du Brabant wallon fut créée en 1987. Depuis ce jour, d'éminentes personnalités du monde politique, social et économique se sont relayées en son sein afin de contribuer, modestement, au développement de la jeune province.

Pour atteindre ses objectifs, la fondation octroie un ou plusieurs prix dans les matières précitées :

- À des étudiants présentant un travail de fin d'étude relatif au Brabant wallon ;
- À des personnes ou association développant des initiatives également dans ce sens.

L'édition du guide « Le BW en chiffres » figure également parmi les objectifs essentiels de la Fondation.

En effet, la fondation édite tous les deux ans une brochure statistique qui se veut un outil d'aide à la prise de décision sur le plan politique, économique et social.

Aujourd'hui, c'est à moi que revient l'honneur de succéder à mes illustres prédécesseurs et, avec les membres du conseil

d'administration, de mettre dans vos mains cette édition 2025.

Elle n'est pas que la seule compilation des données statistiques disponibles. Elle est aussi et avant tout le fruit d'un travail minutieux de croisements, d'analyses et de cartographies de ces informations par Jean-Paul Duprez, ancien attaché scientifique à l'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique). Nous l'en remercions sincèrement.

Mais cet ouvrage n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide précieuse et la validation :

- Des membres du Conseil d'administration et du secrétaire de la fondation, **Patrick Deprit** ;
- Des équipes de l'In BW et de son directeur général, **Laurent Dauge** ;
- De la collaboration de la province du Brabant wallon et plus particulièrement :
 - ◇ Du Président du collège provincial, **Tanguy Stuckens** ;

- ◇ De la députée provinciale en charge notamment de l'économie, **Sophie Keymolen** ;
- ◇ De tous les membres du **collège provincial** ;
- ◇ Des services de **l'administration provinciale**.

- Du gouverneur de la province, **Gilles Mahieu**.

Dans un monde qui s'accélère et où le flux d'informations est incessant, disposer de données fiables et objectives est un trésor inestimable.

La fondation économique et sociale se veut un lieu où les

différentes tendances politiques et des partenaires sociaux se rencontrent afin de bâtir des ponts entre eux et contribuer au rayonnement de notre province. Cette démarche se veut sincère, volontaire et avec l'ambition d'œuvrer à l'édification du Brabant wallon de demain.

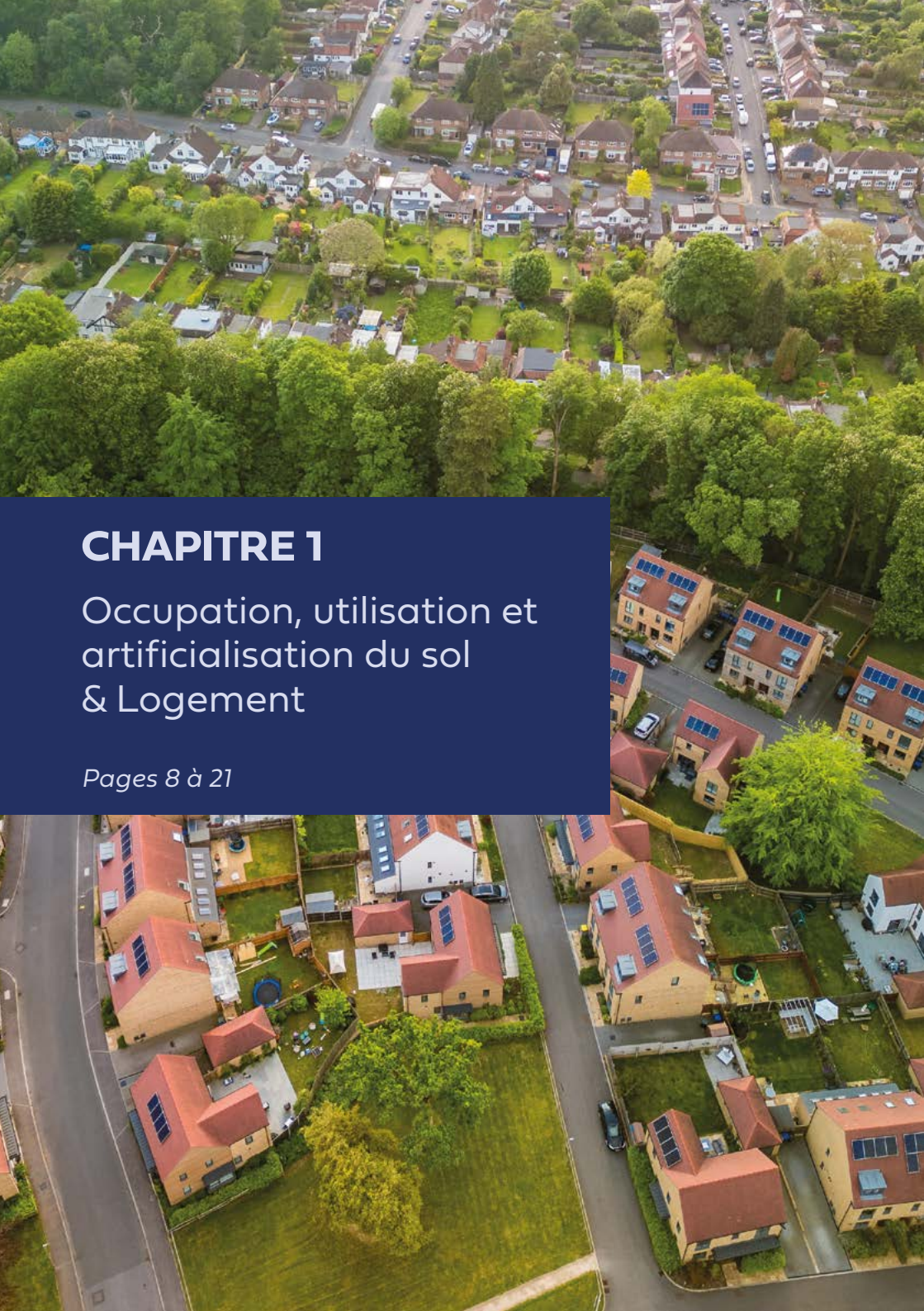
Nous vous donnons donc rendez-vous pour la prochaine brochure : « Le Brabant wallon en chiffres 2027 ».

Nb : pour mémoire, l'édition présente, les éditions précédentes et l'histoire de notre fondation sont accessibles sur le site : www.inbw.be/fondation-economique-et-sociale-du-bw



Xavier Lorent

Président de la Fondation Économique et Sociale du Brabant wallon



CHAPITRE 1

Occupation, utilisation et artificialisation du sol & Logement

Pages 8 à 21

La superficie totale du Brabant wallon est de 109.720 hectares, soit 6,5% du territoire wallon et 3,6% du territoire belge. En 2023, sur les 88.214 hectares non artificialisés de la Province, 53.740 (49,0%) sont des terres arables et des cultures permanentes. 2,5% de la superficie de notre Province ont été retirés à leur état naturel au cours des 20 dernières années et cette artificialisation du sol de notre Province concerne à plus de 75% les espaces résidentiels, dont la superficie a augmenté de plus de 2.150 hectares au cours de cette période. 9 des 27 communes, principalement localisées au centre du BW, contribuent à plus de 50% à l'accroissement de la superficie résidentielle de la Province.

L'accroissement de la (densité de) population du BW est un facteur explicatif de cette artificialisation croissante. En effet, la population du Brabant wallon a augmenté de 22,5% au cours des 30 dernières années et le 1er janvier 2025, le Brabant wallon comptait 415.181 habitants, ce qui lui confère une densité moyenne de 379 habitants au Km², légèrement inférieure à la densité nationale (385 Hab./Km²), mais supérieure de plus de 72% à la densité wallonne (219 Hab./Km²). En outre, selon les estimations du Bureau fédéral du Plan, le Brabant wallon comptera, ceteris paribus, 433.330 habitants en 2050 et puis se stabilisera, pour atteindre 431.400 habitants en 2070. Sa densité passerait donc à plus de 390 Hab./Km² à partir de 2050.

Côté demande, en 2024, le Brabant wallon comptait 173.430 ménages privés. Ce nombre passera à 184.000 unités en 2034. La structure des ménages du Brabant wallon évoluera au cours de cette période, avec une augmentation de 3% des ménages d'une seule personne et une diminution de 2% du nombre de couples avec enfants. Côté offre, le parc total de logements était, en 2024, de 188.756 unités, avec une proportion de logements « 4 façades » de 38,2%, supérieure à la moyenne wallonne (29,6%). De 1995 à 2024, le nombre de logements en appartements est passé de 19.208 à 47.614 unités. En maintenant à 1,09 le ratio calculé en 2024 entre le nombre de logements et celui des ménages, l'accroissement annuel du parc de logements sera de l'ordre de 1.000 unités à l'horizon 2034 et la tendance à la réduction moyenne de la superficie de ces logements se confirmera.

En moyenne annuelle, 687 permis d'urbanisme ont été délivrés dans le Brabant wallon pour des constructions de nouveaux bâtiments résidentiels et 882 permis ont été délivrés pour la rénovation de bâtiments résidentiels en 2023-2024. Le nombre de permis pour la construction de logements neufs a globalement diminué dans le BW de 19% entre la période 2021-2022 et 2023-2024, principalement le nombre de permis pour la construction de bâtiments à un seul logement. Si le nombre annuel moyen de permis d'urbanisme délivrés dans le Brabant wallon pour la construction de bâtiments résidentiels neufs est resté stable entre la période 2014-2018 et la période 2019-2024, la dispersion au niveau communal est relativement importante puisque cette évolution va de -47,9% à Walhain à +68,6% à Genappe.

En 2023, près des deux tiers des logements du Brabant wallon étaient occupés par leur propriétaire. On y compte, en outre, 375 prêts hypothécaires en cours pour 1.000 habitants majeurs. Pour ce qui est de la vente de biens immobiliers, toujours en 2023, les prix médians y étaient de 379.500 euros pour les maisons et de 249.000 euros pour les appartements. Ces prix médians y sont sensiblement plus élevés (entre 30 et 40%) qu'en Wallonie et en Belgique, à l'exception des appartements où le prix médian des biens vendus en 2023 dans le BW n'était que de 4% supérieur au prix médian national.

Le marché locatif concernait en 2023 quelques 62.900 logements. Suivant les statistiques publiées par FEDERIA, le loyer moyen des maisons 2 façades était de 1.247€ (+49,7% par rapport à la moyenne wallonne) et celui des appartements était de 929€ (+ 25,9% par rapport à la moyenne wallonne).

CHAPITRE 1

1.1. Occupation du sol

La superficie totale du Brabant wallon est de 109.720 hectares, soit 6,5% du territoire wallon et 3,6% du territoire belge. En 2023, sur les 88.214 hectares non artificialisés de la Province, 53.740 (49,0%) sont des terres arables et des cultures permanentes. Ce même type d'occupation du sol ne représente que 28,4% du territoire wallon. Par contre, alors que les forêts représentent 29,3% de la superficie non artificialisée de la Région wallonne, celles-ci ne représentent que 8,7% du territoire brabançon.

Au niveau local, les communes du « Centre-Nord » du Brabant wallon sont sensiblement plus artificialisées. La Hulpe et Grez-Doiceau sont sensiblement plus boisées, les communes de l'ouest de la province sont plutôt enherbées et 11 communes, situées au (sud)-est de la province, ont une surface cultivée supérieure à la moyenne provinciale.

Au 01/01/2018, la superficie des communes belges a été recalculée par le SPF Finances sur la base de techniques de mesure plus récentes qui donnent une image plus précise de la superficie effective des unités administratives. Ainsi, la superficie totale du Brabant Wallon est passée de 109.055 hectares à 109.720 hectares au 1er janvier 2018. Le Brabant

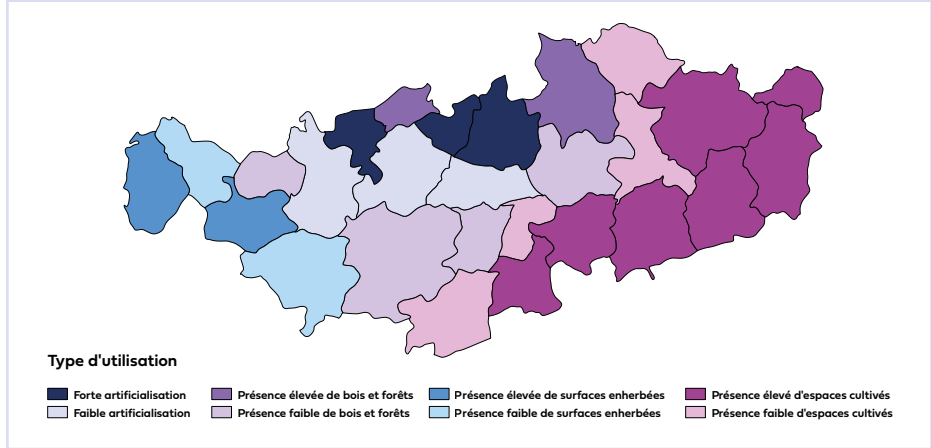
wallon représente 6,5% du territoire wallon et 3,6% du territoire belge. 80% de ces 109.720 hectares ont gardé leur état d'origine et n'ont donc pas été « artificialisés ». Cette superficie non artificialisée a diminué de 2.228,7 hectares (2,46%) au cours des 20 dernières années, alors que, sur la même période, cette même superficie ne s'est réduite que de 1,27% en Wallonie.

	Superficie par type d'occupation dans le BW en 2023 (en Ha)	Répartition en (%)		Taux d'évolution de 2004 à 2023 (en %)	
		Brabant Wallon	Wallonie	Brabant Wallon	Wallonie
Superficie artificialisée	21 506	19,6	10,9	+15,5	+15,7
Terres arables et cultures permanentes	53 740	49,0	28,4	-3,7	-2,6
Surfaces enherbées et friches agricoles	17 333	15,8	23,1	-3,2	-2,5
Forêts	9 582	8,7	29,3	-2,2	-0,4
Autres	7 559	6,9	8,3	+8,8	+3,9
Superficie totale	109 720	100,0	100,0		

La répartition de territoires non artificialisés est très différente dans le BW de celle observée dans la Région wallonne. Si près de la moitié du territoire provincial est constitué de terres arables et de cultures permanentes, cette proportion n'est que de 28,4% en Wallonie. Par contre, si les forêts représentent près de

30% du territoire wallon, celles-ci n'occupent que 8,7% du territoire brabançon et cette proportion est restée stable en Wallonie au cours de 20 dernières années, alors qu'elle est en baisse de 2,2% dans le BW. La rubrique « Autres » reprend les milieux semi-naturels, les zones humides, les surfaces en eau, etc.

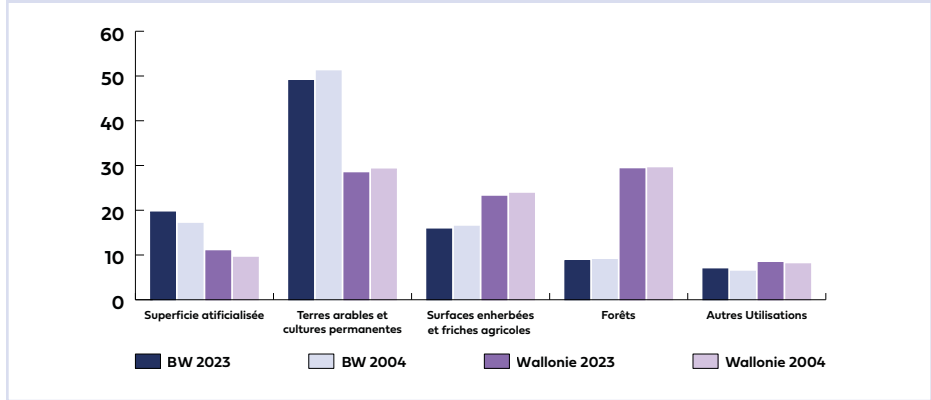
Occupation du sol au 1^{er} janvier 2023. Type d'occupation supérieure à la moyenne provinciale



Au niveau communal, nous proposons une typologie calculée par la différence entre la proportion des types d'occupation du sol communal en 2023 et les mêmes proportions au niveau provincial. Les communes du « centre nord » de la province sont proportionnellement plus artificialisées (couleur bleu foncé), principalement (taux > 20%) Rixensart, Wavre et Waterloo, que l'ensemble de la province. La Hulpe et Grez-Doiceau, situées elles aussi au « centre Nord » de la Province sont, par contre, sensiblement plus boisées (Taux > 10%). 4 autres communes

(couleur mauve) sont également un peu plus boisées que la moyenne provinciale (Braine Le Château, Chaumont-Gistoux, Genappe et Court-Saint-Étienne). L'ouest de la province est proportionnellement plus enherbé (couleur bleu) que la moyenne provinciale, principalement Ittre et Rebecq. 11 communes, situées à l'est et au sud de la province enregistrent une surface cultivée (couleur fuschia) supérieure à la moyenne. Cette proportion est supérieure à 20% pour 7 de ces 11 communes.

Répartition de l'occupation du sol dans le Brabant wallon et en Wallonie en 2023 et en 2024



1.2. Artificialisation du sol dans le Brabant wallon

En 2023, 21.506 hectares, soit un cinquième du territoire de la Province de Brabant wallon, étaient artificialisés, c'est-à-dire retirés de leur état naturel. Cette superficie artificialisée a augmenté de plus de 15% au cours des 20 dernières années.

Cette artificialisation, de l'ordre de 150 hectares par an depuis 2004, est néanmoins en constante décroissance au cours de 20 dernières années.

L'artificialisation du sol de la Province du Brabant wallon concerne à plus de 75% les espaces résidentiels, dont la superficie a augmenté de plus de 2.150 hectares au cours depuis 2004. L'artificialisation concerne principalement l'est et le sud-est de la province. La proportion de territoire artificialisée a augmenté de plus de 25% dans 6 communes du sud-est de la Province.

En 2023, 21.506 hectares du territoire de la Province de Brabant wallon (BW) étaient artificialisés, c'est-à-dire retirés de leur état naturel, forestier ou agricole. Cette surface correspond à près d'un cinquième (19,6%) de la surface totale de la Province (109.720 hectares) et a augmenté de 15,5% au cours des 20 dernières

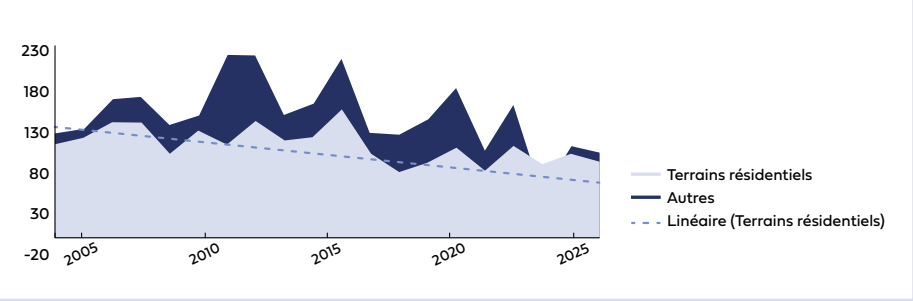
années. Son taux d'évolution depuis 2004 (+15,5%) est néanmoins légèrement inférieur à celui calculé sur l'ensemble de la Wallonie (+16,88%). Les 2.900 hectares artificialisés depuis 2004 l'ont été principalement aux dépens de terres arables (2.040 hectares), de surfaces enherbées (580 hectares) et de bois et forêts (220 hectares).

	Superficie totale artificialisée en 2023 (en Ha)	Surface annuellement artificialisée depuis 2004 (en Ha)	Evolution de la superficie de 2004 à 2023 (en %)	
			Brabant Wallon	Wallonie
Terrains résidentiels	14 797	107,5	+17,00	+19,94
Total Commerce Industrie Agriculture	2 864	15,6	+12,21	+15,69
Total Autres	3 845	21,5	+12,61	+9,76
Superficie totale artificialisée	21 506	144,6	+15,54	+16,88

144,6 hectares, soit 1,38% du territoire provincial, ont été annuellement artificialisés entre 2004 et 2023 dans le Brabant wallon. En Wallonie, la surface annuellement artificialisée ne correspond qu'à 0,8% du territoire. 69% de cette artificialisation concernent des terrains résidentiels, 13,3% sont affectés à l'activité économique (Industrie, commerce et agriculture) et les 16,9% restants sont

affectés aux autres types d'artificialisation (services publics et équipements communaux, transport, loisirs, etc.). En tendance au cours des 20 dernières années, l'artificialisation du territoire est en décroissance, passant de 130 hectares en 2004 à 105 hectares en 2023. La courbe d'évolution annuelle fait également apparaître, autour de cette tendance, certains pics de croissance

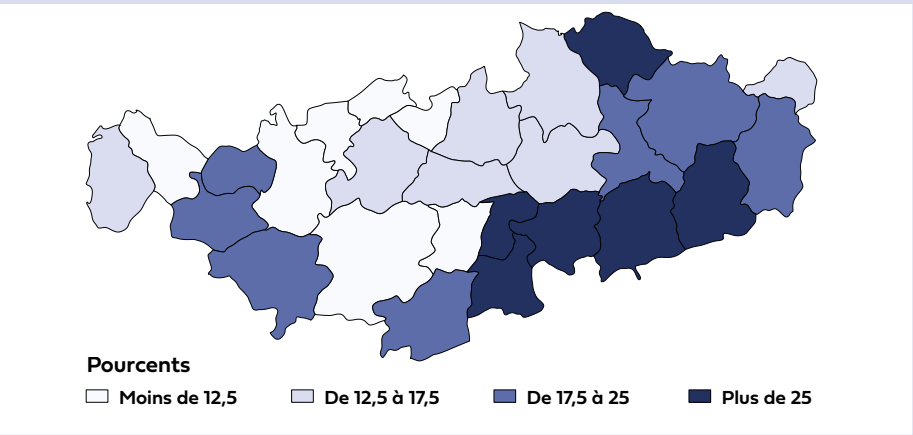
Superficie (en Ha) artificialisée annuellement dans le brabant wallon de 2004 à 2023



de l'artificialisation. En 2006-2007 d'abord, où ce mouvement concernait principalement Nivelles, Tubize, Jodoigne, Braine-L'Alleud, Genappe, Villers-La-Ville et Wavre. En 2010-2011, ensuite, principalement à Beauvechain, Wavre, Genappe, Nivelles et Lasne. En 2014, principalement à Braine-Le-Château,

Nivelles, Lasne, Ottignies-LLN, Walhain et Tubize. En 2018 enfin, principalement à Braine-L'Alleud, Wavre, Perwez, Genappe et Incourt. Durant ces différents pics, l'artificialisation semble plutôt correspondre à un accroissement de la superficie non résidentielle.

Evolution de 2004 à 2023 de la proportion de territoire artificialisé des communes de Brabant Wallon



Près des ¾ de l'espace artificialisé dans le Brabant wallon de 2004 à 2023 sont des terrains résidentiels (+2.151 Ha) et concerne principalement l'est et le sud-est de la province, où la proportion de territoire artificialisée a augmenté de plus de 17,5%. Néanmoins, à l'ouest de la Province, Iltre, Nivelles et Braine-Le-Château ont vu la

part de leur surface artificialisée augmenter de plus de 20%. A Perwez, la proportion de territoire artificialisé est passée de 7,9% en 2004 à 10,3% en 2023, soit une augmentation de 30,4% et à Walhain, en passant de 8,8% en 2004 à 11,8% en 2023, la proportion de territoire artificialisé a augmenté de 34,1% au cours des 20 dernières années.

1.3. Population totale et densité

A l'indicateur 1.2, nous avons constaté que la superficie résidentielle avait contribué à plus de 75% à l'artificialisation du territoire du Brabant wallon. L'accroissement de la (densité de) population est un facteur explicatif de cette hausse. Le 1er janvier 2025, le Brabant wallon comptait 415.181 habitants, ce qui lui confère une densité moyenne de 379 habitants au Km2, légèrement inférieure à la densité nationale (385 Hab./Km2), mais supérieure de plus de 72% à la densité wallonne (219 Hab./Km2). En outre, selon les estimations du Bureau fédéral du Plan, le Brabant wallon comptera, ceteris paribus, 433.331 habitants en 2050 et puis se stabilisera, pour atteindre 431.394 habitants en 2070. Sa densité passerait donc à plus de 390 Hab./Km2 à partir de 2050.

Avec plus de 1.200 habitants au Km2, Waterloo et Rixensart sont les communes les plus denses de la province. 7 communes, principalement de l'est de la Province, comptent moins de 150 habitants au Km2, principalement Incourt et Ramillies.

La population du Brabant wallon a augmenté de 22,5% au cours des 30 dernières années et 7 des 27 communes du BW ont contribué à plus de 50% à cette hausse de 76.323 habitants de la Province entre 1996 et 2024, principalement Tubize, Braine-L'Alleud, Ottignies-LLN, Nivelles et Wavre. Perwez, Walhain et Incourt ont vu leur population augmenter de plus de 40% et celle de Mont-Saint-Guibert de plus de 52%, alors que les populations de La Hulpe et Lasne augmentaient de moins de 10% au cours des 30 dernières années.

Depuis 2018, la superficie d'une entité administrative correspond à la situation fiscale au 1er janvier de l'année correspondante, issue du SPF Finances (source authentique) et peut donc varier dans le temps. Néanmoins, pour pouvoir assurer des comparaisons temporelles, on utilise pour le calcul de certains indicateurs, dont la densité de la population, la superficie

des entités de la situation fiscale au 1er janvier 2018. La superficie de la Province de Brabant wallon est estimée à 1.097,2 Kilomètres carrés, soit 6,5% du territoire wallon et 3,6% du territoire belge. La population totale du Brabant wallon, calculée sur la base du Registre national, était au 1er janvier 2025 de 415.181 habitants, soit 11,2% de la population wallonne et 3,5% de la population belge.

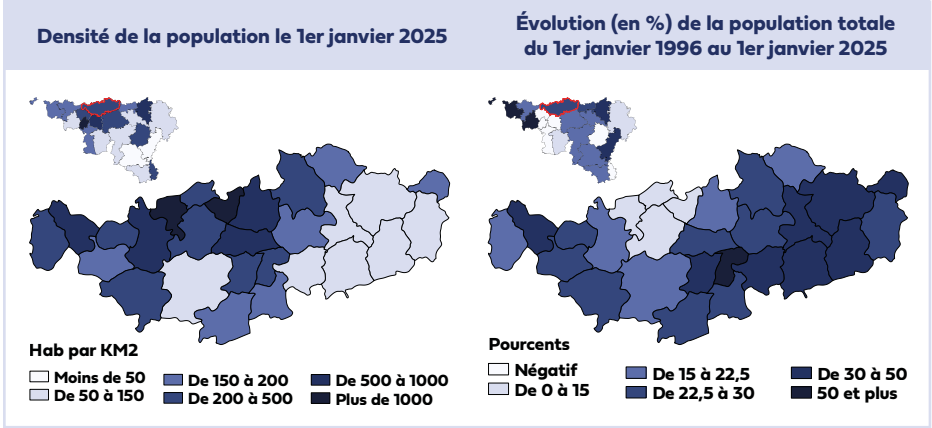
	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique
Superficie totale (en Km2) au 01/01/2025	1 097	16 901	30 689
Population totale au 01/01/2025	415 381	3 704 990	11 825 551
Densité totale (Hab/Km2)			
au 01/01/1996	309	196	331
au 01/01/2025	379	219	385
Estimée en 2050	395	224	409
Estimée en 2070	393	222	419

Au 1er janvier 2025, le Brabant wallon comptait 379 Habitants au Km2 (Hab./Km2), une densité légèrement plus faible

que celle du Pays, mais de plus de 73% supérieure à la densité wallonne. La densité de la province a augmenté de plus de 22% au

cours des 30 dernières années, alors qu'elle n'augmentait que de 11,7% en Wallonie et de 16,3% en Belgique. Devancé jusqu'alors par le Hainaut, le BW est devenu la province la plus dense de la Wallonie en 2010. Comparé aux autres arrondissements administratifs, l'arrondissement de Nivelles fait partie des 5 arrondissements les plus denses de Wallonie. Il est précédé par les arrondissements de

Soignies, Liège, Charleroi et La Louvière. Suivant les estimations calculées par le Bureau Fédéral du Plan, le Brabant Wallon comptera 433.331 habitants en 2050 (avec une densité de 395 Hab./Km2) et se stabilisera ensuite pour atteindre une population de 431.394 habitants en 2070, soit alors, une densité de 393 Hab./Km2.



Waterloo (1.307 Hab./Km2 en 1994 et 1.329 en 2025) et Rixensart (1.204 en 1994 et 1.213 en 2025) sont les 2 communes les plus denses du Brabant wallon, suivies d'Ottignies-LLN, Wavre, Tubize et Braine-L'Alleud, qui comptaient toutes plus de 650 habitants au Km2 en 2025. 7 communes, principalement localisées dans l'est de la Province, à l'exception de Genappe, avaient une densité inférieure à 150 Hab./Km2, principalement Incourt et Ramillies qui comptaient respectivement 97,9 et 101,7 habitants au Km2 en 2025.

La population du Brabant wallon est passée de 339.058 au 1er janvier 1996 à 415.381 habitants le 1er janvier 2025, soit une augmentation de 22,5% au cours des 30 dernières années. Seuls 5 arrondissements (Waremmes, Bastogne, Liège, Tournai et Mons) ont vu leur population augmenter proportionnellement plus que celle de l'arrondissement de Nivelles sur cette même période. 7 arrondissements ont même vu leur population baisser sur la même période. La population de toutes les

communes du Brabant wallon a augmenté au cours des 30 dernières années. Tubize (+7.443 habitants), Braine-L'Alleud (+6.506 habitants), Ottignies-LLN (+6.143 habitants), Nivelles (+5.767 habitants), Wavre (+5.675 habitants), Jodoigne (+3.066 habitants) et Perwez (+3.066 habitants) représentent plus de 50% de l'accroissement total (76.323) de la population du Brabant wallon entre 1996 et 2025. Les populations de Perwez, Walhain et Incourt ont vu leur population croître de plus de 40% au cours des 30 dernières années et Mont-Saint-Guibert, en passant de 5.541 habitants en 1996 à 8.451 en 2025, a vu sa population augmenter de 52,5%, alors que celles de La Hulpe et de Lasne n'augmenteraient que de 8,2 et 5,9% entre 1996 et 2025.

CHAPITRE 1

1.4. Parc de logements et perspectives de besoin en logements

En 2024, le Brabant wallon comptait 173.430 ménages privés et ce nombre passera à 184.000 unités en 2034. Suivant les perspectives de la population et des ménages, la structure des ménages du Brabant wallon évoluera au cours des 10 prochaines années, avec une augmentation de 3% des ménages d'une seule personne et une diminution de 2% du nombre de couples avec enfants. Le parc total de logements était, en 2024, de 188.756 unités, avec une proportion de logements « 4 façades » de 38,2%, supérieure à la moyenne wallonne, qui est de l'ordre de 29,6%. De 1995 à 2024, le nombre de logements en appartements est passé de 19.208 à 47.614 unités, soit une augmentation de près de 150%. En maintenant à 1,09 le ratio calculé en 2024 entre le nombre de logements et celui des ménages, l'accroissement annuel du parc de logements sera de l'ordre de 1.000 unités à l'horizon 2034 et la tendance à la réduction moyenne de la superficie de ces logements se confirmera.

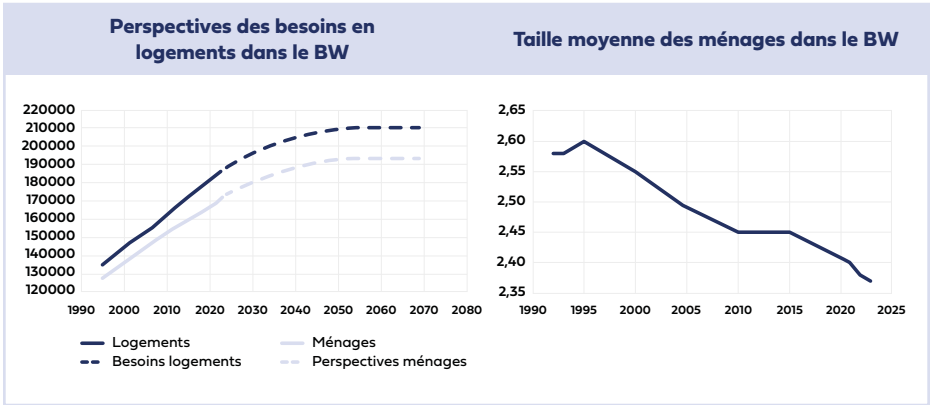
Comme nous l'avons déjà signalé, l'accroissement de la population, et donc du nombre de ménages, est un facteur explicatif de l'artificialisation du territoire du Brabant wallon que nous avons constaté dans l'indicateur 1.2. En 2024, le Brabant wallon comptait 173.430 ménages pour 188.756 logements privés. Le nombre de ménages a augmenté de 35,2% de 1995 à 2024. En 2024, 32,5% des ménages sont des personnes isolées et 30,3% sont des couples sans enfant.

Nombre de ménages dans le Brabant wallon							
Type de ménage	Nombre total				Evolution 1995-2024 (en %)	Perspectives Bureau Fédéral du Plan	
	1995	2004	2014	2024		2034	2044
Ménage d'une personne	33 127	40 922	47 613	56 429	+70,3	64 349	69 522
Couples sans enfant	30 185	34 716	37 983	40 851	+35,3	41 978	41 502
Couples avec enfant(s)	50 747	50 189	51 815	52 594	+3,6	51 610	50 565
Familles monoparentales	12 157	15 161	18 010	19 922	+63,9	21 338	22 046
Autres types de ménages privés	2 040	2 235	2 779	3 634	+35,2	4 767	5 522
TOTAL	128 256	143 223	158 200	173 430	+35,2	184 043	189 158

Nombre de logements privés dans le Brabant wallon						
Type de bâtiment	Nombre total				Evolution 1995-2024 (en %)	
	1995	2004	2014	2024		
Maisons de type fermé	23 507	24 495	25 931	27 449	+16,8	
Maisons de type demi-fermé	28 938	30 895	33 755	36 837	+27,3	
Maisons de type ouvert, fermes, châteaux	57 129	64 315	69 472	72 017	+26,1	
Buildings et immeubles à appartements	19 208	25 695	36 495	47 614	+147,9	
Maisons de commerce	3 859	3 756	3 327	2 810	-27,2	
Tous les autres bâtiments	1 972	2 014	1 878	2 029	+2,9	
TOTAL	134 613	151 170	170 858	188 756	+40,2	
Nombre de logements par ménage dans le Brabant wallon	1,05	1,06	1,08	1,09		

Les 188.756 logements privés que comptait le BW en 2024 sont situés dans 159.535 bâtiments, dont 18,8% ont été érigés avant 1900, 34,7% entre 1900 et 1970, 16,4% entre 1970 et 1981 et 30,0% après 1981. 38,2% de ces logements sont situés dans des bâtiments « 4 façades », 25,2% dans des immeubles à appartements et 19,6% dans des bâtiments

« 3 façades ». Si le nombre de ménages a augmenté de 35,2% de 1995 à 2024, le nombre de logements a augmenté de 40,2% sur la même période et c'est principalement le nombre de logements localisés dans des immeubles à appartements, qui a augmenté de près de 150%.



Les perspectives de la population et des ménages, calculées par le Bureau fédéral du Plan et StatBel, sont un outil très précieux pour estimer indirectement quels seront les besoins en logements à court et à moyen termes. Il convient cependant de rappeler que ces projections démographiques n'ont pas pour objectif de « prédire », mais plutôt de tracer les grandes tendances futures de la population en fonction de l'évolution récente, tant des comportements démographiques réellement observés par âge et par sexe, que des situations de ménage. Tout changement dans les comportements démographiques remettra en cause le résultat de ces perspectives. C'est notamment pour cette raison qu'elles sont mises à jour annuellement par le BFP en partenariat avec un groupe d'experts démographes des institutions belges. Ces perspectives démographiques ne tiennent donc pas compte de projets immobiliers résidentiels d'importance qui pourraient être développés sur le territoire d'un arrondissement ou l'autre.

L'estimation du nombre de ménages dans le BW calculée par le BFP donne 184.043

ménages en 2034, 189.158 en 2044, 193.350 en 2054 et 194.100 ménages en 2070. Si on maintient à 1,09 le rapport calculé en 2024 entre le nombre de logements et le nombre de ménages, le parc de logements dans le BW, ceteris paribus, sera de 200.435 unités en 2034 et de 207.100 en 2044.

Cet accroissement du nombre de ménages concerne principalement les ménages d'une seule personne et les familles monoparentales, avec, comme conséquence, la taille moyenne des ménages du BW qui est passée de 2,58 personnes en 1992 à 2,37 en 2023. Une même tendance est observée en matière de superficie résidentielle par habitant qui a diminué des plus de 2m² par habitant au cours des 10 dernières années. En outre, le prix médian des terrains à bâtir est de 180€/m² dans le BW, contre 65€/m² pour l'ensemble de la Wallonie. Globalement donc, l'accroissement du nombre de logements sera d'environ 1.000 unités par an au cours des 10 prochaines années et la tendance à la diminution de la superficie moyenne de ces logements s'accroîtra.

1.5. Nouvelles constructions et Rénovations

En moyenne annuelle sur la période 2023-2024, 687 permis d’urbanisme ont été délivrés dans le Brabant wallon pour des constructions de nouveaux bâtiments résidentiels et 882 permis ont été délivrés pour la rénovation de bâtiments résidentiels. Le nombre de permis pour la construction de logements neufs a globalement diminué dans le BW de 19% entre la période 2021-2022 et 2023-2024, principalement le nombre de permis pour la construction de bâtiments à un seul logement. Sur une période plus longue, si le nombre annuel moyen de permis d’urbanisme délivrés dans le Brabant wallon pour la construction de bâtiments résidentiels neufs est restée stable entre la période 2014-2018 et la période 2019-2024, la dispersion au niveau communal est relativement importante puisque cette évolution va de -47,9% à Walhain à +68,6% à Genappe.

En moyenne annuelle, 687 permis d’urbanisme (ex permis de bâtir) ont été délivrés en 2023-2024 dans le Brabant wallon, pour la construction de nouveaux bâtiments résidentiels, et 119 pour la construction de nouveaux bâtiments non résidentiels. Sur la période 2023-2024, la rénovation concerne 55,1% des permis délivrés dans le résidentiel et 42,7% des permis octroyés dans le non-résidentiel.

Nombre de permis d’urbanisme (en moyenne annuelle) : Ventilation par type de permis	2019 - 2020	2021 - 2022	2023 - 2024
Résidentiel Nouvelles construction			
Nombre de bâtiments	839	848	687
Nombre de logements	1 744	1 141	1 002
Nombre d’appartements	969	339	359
Nombre de bâtiments avec un seul logement	775	802	643
Surface totale (m²)	356 448	259 473	241 005
Résidentiel Rénovation			
Nombre de bâtiments	964	1 065	882
Non Résidentiel			
Nouvelles constructions : Nombre de bâtiments	125	140	119
Nouvelles constructions : Volume en m³	797 180	977 822	1 037 506
Rénovation Nombre de bâtiments	86	99	101

Evolution (en %) du nombre de permis d’urbanisme délivrés entre la période 2014-2018 et la période 2019-2023	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique
Résidentiel Nouvelles construction			
Nombre de bâtiments	+0,4	+9,6	+16,8
Nombre de logements	-5,3	+0,7	+6,3
Nombre d’appartements	-14,0	-11,6	-2,5
Nombre de bâtiments avec un seul logement	+2,8	+13,0	+19,9
Surface totale (m²)	-4,2	+3,7	-4,4
Résidentiel Rénovation			
Nombre de bâtiments	-8,6	-6,1	+9,9

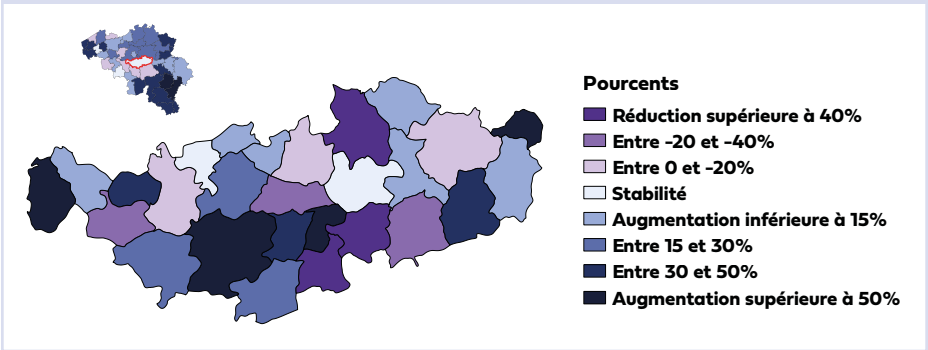
Non Résidentiel			
Nouvelles constructions : Nombre de bâtiments	+9,3	+19,4	+38,5
Nouvelles constructions : Volume en m³	+18,0	+13,4	-14,1
Rénovation Nombre de bâtiments	-6,6	-16,5	-20,7

Le nombre total de permis délivrés pour du résidentiel neuf a fortement diminué (-19%) entre la période 2023-2024 et la période 2021-2022. C’est principalement le nombre de bâtiments à un seul logement qui explique cette baisse, car le nombre d’appartements a augmenté de 5,9% sur la même période. La superficie moyenne des bâtiments résidentiels neufs (appartements et bâtiments à un seul logement) pour lesquels un permis d’urbanisme a été délivré est passée de 424,8 m2 en 2019-2020 à 350,8 m2 en 2023-2024. Le nombre de permis délivrés pour des rénovations de bâtiments résidentiels a également diminué de 17,1% dans le Brabant wallon de 2021-2022 à 2023-2024.

Pour ce qui est du référencement des chiffres mesurés pour le BW à ces mêmes chiffres

calculés pour la Wallonie et la Belgique, nous proposons de comparer 2 périodes quinquennales, celle de 2014 à 2018 et celle de 2019 à 2024. On constate ainsi que si, globalement, le Brabant wallon reste très stable (+0,4%) entre les 2 périodes pour ce qui est de la délivrance de permis d’urbanisme pour des nouvelles constructions résidentielles, ce chiffre croît de 9,6% en Wallonie (particulièrement dans l’arrondissement de Huy et dans les arrondissements de la Province de Luxembourg et de Namur) et de 16,8% pour la Belgique (Furnes - +49,6% - et Ypres - +46,9%). Le nombre de permis délivrés pour la rénovation de bâtiments résidentiels est en baisse (-8,6%) dans le BW, baisse supérieure à celle calculée en Wallonie (-6,1%), alors que ce chiffre est en hausse au niveau national (+9,9%).

Evolution (en pourcents) du nombre annuel moyen de permis de bâtir délivrés pour des bâtiments résidentiels neufs de la période 2014-2018 à la période 2019-2023



Au niveau communal, si le nombre de permis d’urbanisme délivrés pour des bâtiments résidentiels a diminué de plus de 40% entre la période 2014-2018 et la période 2019-2024 à Walhain, Grez-Doiceau et Chastre et de

plus 30% à Ottignies-LLN, Perwez et Ittre, il a augmenté à plus de 48% à Ramillies, Hélécinne, Mont-St-Guibert et Rebecq et jusqu’à 68,6% à Genappe.

1.6. Prix de l'immobilier

En 2023, près des deux tiers des logements du Brabant wallon étaient occupés par leur propriétaire. On y compte, en outre, 375 prêts hypothécaires en cours pour 1.000 habitants majeurs.

Pour ce qui est de la vente de biens immobiliers, toujours en 2023, les prix médians étaient de 379.500 euros pour les maisons et de 249.000 euros pour les appartements dans le Brabant wallon. Ces prix médians y sont sensiblement plus élevés (entre 30 et 40%) qu'en Wallonie et en Belgique, à l'exception des appartements où le prix médian des biens vendus en 2023 dans le BW n'était « que » de 4% supérieur au prix médian calculé au niveau national.

Le marché locatif concernait en 2023 quelques 62.900 logements. Suivant les statistiques publiées par FEDERIA, le loyer moyen des maisons 2 façades était de 1.247€ (+49,7% par rapport à la moyenne wallonne) et celui des appartements était de 929€ (+ 25,9% par rapport à la moyenne wallonne).

Pour le développement de cet indicateur sur le prix de l'immobilier dans le Brabant wallon, nous avons compilé diverses sources : les diffuseurs publics de statistiques (StatBel, Banque Nationale et IWEPS), FEDERIA (Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique), ainsi le que les statistiques issues du la plateforme digitale belge Smovin créée en 2017 s'adressant à tous types de propriétaires et gestionnaires

pour faciliter la gestion locative Vu cette combinaison de sources, les statistiques proposées dans cet indicateur concernent l'année 2023.

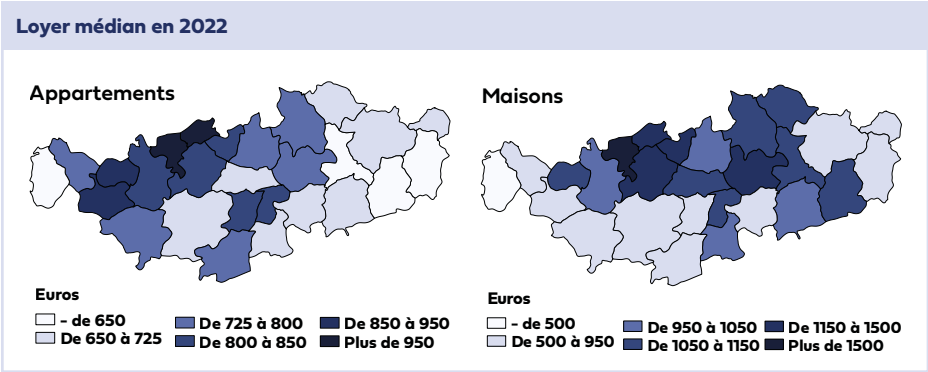
Près des 2/3 des logements du BW sont occupés par leur propriétaire. Le nombre total de crédits hypothécaires pour 1.000 habitants majeurs est de l'ordre de 375,6 unités, contre 344,2 en Wallonie et 369,4 sur l'ensemble de la Belgique.

	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique
Proportion (en %) de logements occupés par leur propriétaire (Source Statbel Census 2021)			
	67,40	63,81	64,52
Vente de biens immobiliers en 2023			
Prix médian des biens immobiliers vendus (Source STATBEL)			
Tous types de maisons dont :	379 500	205 000	290 000
2 ou 3 façades	320 000	176 000	260 000
4 façades	460 000	290 000	369 000
Appartements	249 000	180 000	239 000
Nombre de crédits hypothécaires en cours pour 1,000 hab. de 18 ans et plus (Source: Centrale du Crédit aux particuliers)			
	375,6	344,2	369,4
Marché locatif en 2023			
Loyer moyen (Source FEDERIA)			
2 façades	1 247	833	
3 façades	1 431	964	
4 façades	1 485	1 132	

Appartements	929	738	
Prix moyen au m2 d'une location (Source : SMOVIN)			
Maisons	9,68	7,67	8,56
Appartements	12,01	9,02	11,45

Le prix médian des biens immobiliers vendus en 2023 dans le BW est de l'ordre de 379.500 euros, supérieur de 36% aux prix wallons et de 30% aux prix nationaux. Pour ce qui est des appartements, il est intéressant de constater

que le prix médian pratiqué en 2023 (249.000 euros) est de 38% supérieur au prix médian observé en Wallonie, mais n'est que de 4% supérieur au prix de vente médian national.



Le marché locatif de l'immobilier concerne 62.900 logements, soit un tiers du parc de logements du Brabant wallon. Suivant la Fédération belge des agents immobiliers francophones de Belgique (FEDERIA), les loyers moyens pratiqués en 2023 dans le Brabant wallon sont de 49,7% supérieurs aux loyers wallons pour les maisons 2 façades, 48,4% pour les maisons 3 façades, 31,2% pour les maisons 4 façades et 25,9% pour les appartements.

La plateforme digitale SMOVIN a calculé le prix au mètre carré des logements mis en location dans l'ensemble des communes belges. Pour ce qui est des maisons, le prix moyen au m2 d'une location dans le BW est de 26,2% supérieur au prix moyen pratiqué en Wallonie et 13,1% supérieur au prix national. Les mêmes calculs effectués pour les appartements établissent que le loyer moyen au m2 dans le BW est de 33,1% supérieur au prix wallon et de 4,9% supérieur au prix belge.

Au niveau local, le loyer des maisons varie de 475€ à Rebecq à 1.800 euros à Waterloo, les 2/3 des communes enregistrant un loyer moyen compris entre 950 et 1.150 euros. Pour ce qui est des appartements, ce loyer moyen va de moins de 650 euros à Rebecq, Incourt et Ramillies, à plus de 950 euros à Waterloo et La Hulpe. Il est intéressant de signaler quelques cas atypiques, où le loyer des maisons est relativement élevé, alors que celui des appartements est relativement faible (Ramillies - 1.100€ pour les maisons, contre 647€ pour les appartements, Ottignies-LLN - 1.150€ contre 665€ - et Incourt - 1.075€ contre 625€). Par contre, le phénomène inverse est constaté dans d'autres communes : Court-Saint-Etienne (950€ pour les maisons, contre 827,5€ pour les appartements), Nivelles (850€ contre 750€) et Ittre (940€ contre 890€).

CHAPITRE 2

Démographie et vieillissement de la population

Pages 22 à 35

L'accroissement de la population du Brabant wallon de 10.531 habitants du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 est le résultat d'un solde des migrations internes de 6.969 unités, d'un solde des migrations internationales de 4.561 unités et d'un solde naturel de -667 unités. Le solde naturel négatif s'explique en partie par la crise sanitaire de 2021, où le nombre de décès a été supérieur de plus de 600 unités à la moyenne des autres années. 12 communes du BW ont enregistré un solde naturel négatif sur la période 2019-2023, alors que ce solde naturel a été supérieur à 130 unités à Tubize, Genappe, Court-Saint-Etienne et Villers-La-Ville. Le solde des mouvements démographiques internationaux (+4.562 personnes) représentait 43% de l'évolution de la population entre 2019 et 2023. 30% de ces mouvements migratoires internationaux ont été enregistrés à Ottignies-LLN (+1.347 habitants). Le solde des migrations internationales a été positif pour 22 des 27 communes du Brabant wallon. Le solde des mouvements migratoires intérieurs (ou intra-belges) entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2023 a été de +6.969 personnes, soit 14.591 personnes venant de Bruxelles, 2.966 personnes venant de Flandre et 10.588 personnes quittant le BW pour une autre province wallonne. Les communes d'Ottignies-LLN et Tubize concentrent à elles seules près de 30% de ces mouvements migratoires intérieurs.

Le 1er janvier 2024, le Brabant comptait 44.841 résidents de nationalité étrangère, soit 10,8% de sa population, un pourcentage équivalent de celui calculé en Wallonie (11,0%), mais inférieur au pourcentage national (13,7%). La communauté de nationalité Française représente 23,3% de la population de nationalité étrangère résidant dans le Brabant wallon, la communauté roumaine a été multipliée par 20 au cours de 30 dernières années et la communauté ukrainienne qui s'est établie dans le Brabant Wallon depuis 2020 s'élève à 2.268 personnes.

Au 1er janvier 2024, le Brabant wallon comptait 173.430 ménages, un chiffre en croissance de 21,1% au cours des 20 dernières années et qui, suivant les perspectives de la population et des ménages, aura augmenté de 31,0% en 2040 et les ménages d'une personne représenteront 32,5% des ménages brabançons. Les couples avec enfants seront la seule catégorie de ménages dont la proportion diminuera : de 30,3% en 2024, elle représentera 27,9% de l'ensemble des ménages à l'horizon 2040.

Le vieillissement de la population, combinant une diminution de la mortalité et une réduction de la fécondité sera vraisemblablement un des plus grands défis sociétaux que devront affronter nos Pays et notre Province au cours du XXI^e siècle. En 2024, 20,7% de la population du Brabant wallon était âgée de 65 ans et plus et les 80 ans et plus représentaient presque 5,5% de la population de notre Province. Ce pourcentage pourrait atteindre 10% à l'horizon 2040. Les principaux indicateurs démographiques ne sont pas très positifs pour le Brabant wallon, par rapport à la moyenne régionale. L'indice de vieillissement du BW qui était de 51,1% en 1994, de loin inférieur à sa valeur observée pour la Wallonie (63,3%), a atteint une valeur de 92,4% en 2024, soit 4,2 points de pourcentage de plus que la Wallonie. Au-delà de 100%, cet indicateur signifie que la population des jeunes ne « remplace » plus le vieillissement d'une population. Toujours en 2024, 26,8% des 65 ans et plus du Brabant wallon étaient âgés de plus de 80 ans, un pourcentage, là aussi, supérieur à la moyenne wallonne. Les personnes résidant dans le Brabant wallon en âge d'inactivité (les moins de 20 ans et les plus de 65 ans) représentent 75,7% des personnes en âge d'activité et ce pourcentage dépasse les 80% à Lasne, La Hulpe, Rixensart et Waterloo.

En 2022, le nombre de lits en structures d'accueil pour les personnes âgées était de 5.247 unités, ce qui représente une couverture de 254,4 lits pour 1.000 habitants de 80 ans et plus. Cette couverture n'a pas suivi l'évolution démographique, puisqu'elle est en baisse de 42 points depuis 2005 (de 11 points depuis 2014), alors qu'elle augmentait de 11,1 points sur l'ensemble de la Wallonie entre 2004 et 2022.

CHAPITRE 2

2.1.A. Mouvements de population dans le Brabant wallon

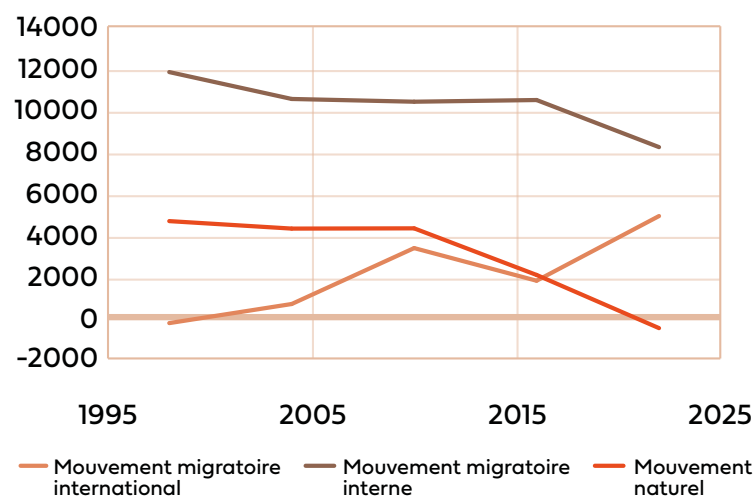
L'accroissement de la population du Brabant wallon de 10.531 habitants du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 est le résultat d'un solde des migrations internes de 6.969 unités, d'un solde des migrations internationales de 4.561 unités et d'un solde naturel de -667 unités.

En moyenne, sur la période 2019-2023, la population du Brabant wallon a augmenté annuellement de 1.390 habitants grâce aux mouvements migratoires intérieurs : + 590 issus de Flandre, +2.920 venant de Bruxelles et 2.120 partant vers une autre Province wallonne

Sur la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, la population du Brabant wallon est passée de 403.599 à 414.130 habitants. Cet accroissement global de 10.531 habitants est le résultat d'un solde des mouvements migratoires internes (ou intra-belges) de +6.969 unités, d'un solde des mouvements migratoires internationaux de +4.561 unités et d'un solde du mouvement naturel de -667 unités. Il subsiste un écart (ajustement statistique) de 333 unités, qui correspond à un nombre limité d'enregistrements au Registre national

effectués tardivement ou incorrects. Le solde naturel est en décroissance constante depuis la période 1994-1999 où il était de +4.952 unités, pour atteindre +2.175 unités sur la période 2005-2011 et encore devenir négatif, principalement à cause de la crise COVID de 2020 sur la période 2017-2023. Quant aux mouvements migratoires internationaux, leur solde, négatif de 308 unités sur la période 1994-1999, est passé à +4.562 unités sur la période 2019-2023. Il représente désormais 40% de l'accroissement global de la population du Brabant wallon.

Évolution des composantes du mouvement de la population du Brabant Wallon de 1999 à 2023



Mouvements migratoires intérieurs de la population du Brabant Wallon de 2019 à 2023						
	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Nombre d'entrées depuis une commune flamande	2 858	2 697	2 791	2 921	2 733	14 000
Nombre de sorties vers une commune flamande	2 203	1 934	2 117	2 396	2 384	11 034
Solde par rapport à la Flandre	+655	+763	+674	+525	+349	+2 966
Nombre d'entrées depuis une commune wallonne	5 635	5 194	5 095	5 435	5 523	26 882
Nombre de sorties vers une commune wallonne	7 099	7 370	7 548	7 769	7 684	37 470
Solde par rapport aux autres provinces wallonnes	-1 464	-2 176	-2 453	-2 334	-2 161	-10 588
Nombre d'entrées depuis une commune bruxelloise	6 613	6 658	7 429	6 743	6 635	34 078
Nombre de sorties vers une commune bruxelloise	4 088	3 840	3 823	3 945	3 791	19 487
Solde par rapport à Bruxelles	+2 525	+2 818	+3 606	+2 798	+2 844	+14 591
Solde des mouvements migratoires intérieurs	+1 716	+1 405	+1 827	+989	+1 032	+6 969

Au cours des 5 dernières années, le solde des mouvements migratoires internes du Brabant wallon était de 6.699 unités. Par rapport aux communes bruxelloises, ce solde est de +14.591 unités et a augmenté de 12,6% de 2019 à 2023. Ce solde est également positif de +2.966 unités par rapport aux communes flamandes, mais il a diminué de 46,7% de 2019 à 2023. Le nombre de personnes ayant quitté le BW pour aller s'établir en Flandre a augmenté de 8,2% au cours des 5 dernières années, alors que, sur la même période, le nombre de personnes qui ont quitté la Flandre pour venir s'établir dans le BW a diminué de 4,8%. Le solde

des migrations intérieures de population par rapport aux autres provinces wallonnes est négatif sur la période analysée. 26.882 personnes issues d'autres provinces wallonnes sont venues s'établir dans le brabant entre 2019 et 2023 et, sur la même période, 37.470 personnes quittaient le BW pour aller s'établir dans une autre province wallonne.

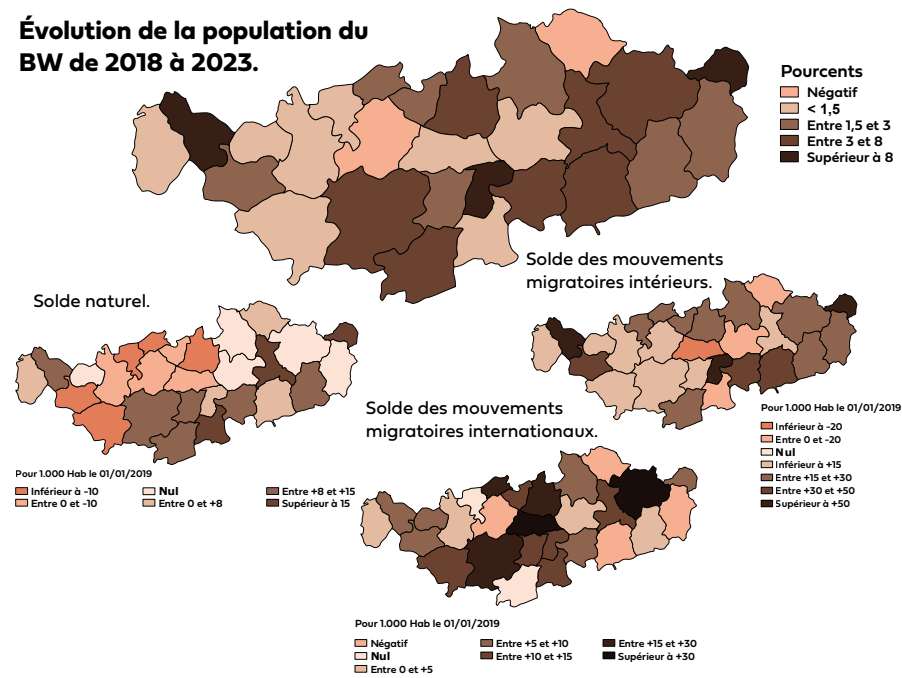
En moyenne donc, la population du Brabant wallon augmente annuellement de 1.390 habitants grâce aux mouvements migratoires intérieurs : + 590 issus de la Flandre, +2.920 venant de Bruxelles et -2.120 partant vers une autre Province wallonne.

2.1.B. Mouvements de population des communes du Brabant wallon

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, la population totale du Brabant wallon a augmenté de 10.531 habitants, soit un accroissement total de 2,6%. Tubize, Wavre, Jodoigne, Genappe et Mont-Saint-Guibert concentrent plus de 50% de cet accroissement. Le solde naturel, soit l'écart entre le nombre de naissances et de décès, a été négatif sur la période 1999-2023, période qui a connu la crise sanitaire, principalement en 2021 où le nombre de décès a été supérieur de plus de 600 unités à la moyenne des autres années. 12 communes, formant un ensemble contigu au Nord-Ouest de la Province ont enregistré un solde naturel négatif. Néanmoins, le solde naturel a été supérieur à 130 unités à Tubize, Genappe, Court-Saint-Etienne et Villers-La-Ville.

Le solde des mouvements démographiques internationaux (4.562 personnes) représentait 43% de l'évolution de la population entre 2019 et 2023. 30% de ces mouvements migratoires internationaux ont été enregistrés à Ottignies-LLN (+1.347 habitants). A l'exception de Beauvechain, Orp-Jauche, Perwez, Waterloo et Lasne, le solde des migrations internationales a été positif pour toutes les communes du Brabant wallon. Les communes d'Ottignies-LLN et Tubize concentrent à elles seules près de 30% des mouvements migratoires intérieurs du Brabant wallon du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, avec un solde de ces mouvements fortement positif pour Tubize (+63,2 personnes pour 1.000 hab. au 1er janvier 2019) et fortement négatif à Ottignies-LLN (-33,5 pour 1.000).

Évolution de la population du BW de 2018 à 2023.



Comme nous l'avons indiqué dans l'indicateur 02.01A, la population du Brabant wallon a augmenté de 10.531 habitants du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023. 5 communes représentent plus de 50% de cet accroissement : Tubize (+2.148 hab.), Wavre (+1.162 hab.), Jodoigne (+776 hab.), Genappe (+658 hab.) et Mont-Saint-Guibert (+636 hab.). Deux communes ont perdu des habitants : Beauvechain (-10 hab.) et Lasne (-46 hab.). Rapporté à la population au 1er janvier 2019, Héléciné, Tubize et Mont-Saint-Guibert ont vu leur population augmenter de plus de 8% au cours des 5 dernières années.

3 facteurs expliquent le mouvement démographique : le solde naturel (l'écart entre les naissances et les décès), le solde des migrations intérieures (au sein de la Belgique) et les migrations internationales.

Sur la période 2019-2023, durant laquelle a sévi la crise sanitaire en 2020-2021, le **solde naturel** du brabant wallon était négatif de 667 unités. Ce solde naturel a été supérieur à 130 unités à Tubize, Genappe, Court-Saint-Etienne et Villers-la-Ville. Par contre, il a été négatif pour 12 communes contiguës du Nord-Ouest de la Province, principalement à Rixensart (-221), Nivelles (-291), Wavre (-360) et surtout Waterloo (-510). Rapporté à la population au 01/01/2019, le solde naturel est négatif à plus de 10% pour Nivelles, Wavre, La Hulpe, Waterloo et Ittre. Par contre, il est positif pour l'ensemble des communes de l'est de la Province, principalement à Incourt, Chastre et Héléciné où il est supérieur à 15%.

Le **solde des mouvements internationaux** enregistrés sur l'ensemble du Brabant wallon sur la période 2019-2023 était de 4.562 habitants, soit 43% de l'accroissement total de la Province. Il faut signaler que cette période a été marquée par un afflux assez important de population étrangère, lié à la Guerre Russo-Ukrainienne qui a débuté en 2022. Avec un solde de +1.347 unités, Ottignies-LLN représente 30% de ce solde positif. Elle est suivie de Wavre (+660) et

Jodoigne (+450). 5 communes ont enregistré un solde des mouvements internationaux négatif : Beauvechain, Orp-Jauche, Perwez, Waterloo et Lasne. Rapporté à la population au 01/01/2019, le solde des migrations internationales a été supérieur à 20% à Ottignies, Jodoigne et Genappe.

Pour rappel, sur la période 2019-2023, 74.960 personnes issues d'autres provinces belges sont venues s'établir dans le Brabant et, à l'inverse, 67.991 personnes ont quitté le Brabant wallon pour aller résider dans une autre province belge. Le **solde des mouvements migratoires intérieurs** a donc été de 6.969 habitants. Les communes d'Ottignies-LLN et de Tubize concentrent à elles seules près de 30% des mouvements migratoires intérieurs. De 2019 à 2023, 12.320 personnes ont quitté Ottignies-LLN pour aller s'établir dans une commune d'une autre province belge, alors que 11.266 réalisaient le mouvement inverse, d'où un solde fortement négatif, le plus négatif de toute la province, de -1.054 personnes, soit 33,5 personnes pour 1.000 habitants au 01/01/2019. A l'inverse, sur la même période, 9.037 personnes issues d'une autre province belge venaient s'établir à Tubize, alors que 7.380 personnes quittaient la commune. Le solde, positif cette fois, était donc de 1.657 personnes, soit 63,2 personnes pour 1.000 habitants le 1er janvier 2019. Le solde cumulé des mouvements migratoires enregistrés par rapport à Bruxelles de Rixensart, Wavre, Waterloo, Braine-L'Alleud et Tubize* représente 9.079 unités, soit 62,2% du solde global du BW par rapport à la Région Bruxelloise. Deux communes accusent un solde migratoire négatif par rapport à la Flandre : Héléciné et Chastre. Par contre, les 5 mêmes communes que celles* déjà citées dans le cadre des mouvements migratoires par rapport à Bruxelles représentent 56,7% des mouvements migratoires par rapport à la Flandre. Toutes les communes du Brabant wallon ont un solde migratoire négatif par rapport au 4 autres provinces wallonnes, principalement Braine-L'Alleud (-929), Nivelles (-1.342) et Tubize (-1.448).

CHAPITRE 2

2.2. Population de nationalité étrangère

Le 1er janvier 2024, le Brabant wallon comptait 44.841 résidents de nationalité étrangère, soit 10,8% de sa population, un pourcentage équivalent de celui calculé en Wallonie (11,0%), mais inférieur au pourcentage national (13,7%).

Avec ses 10.468 résidents, la communauté de nationalité Française représente 23,3% de la population de nationalité étrangère résidant dans le Brabant wallon. Avec ses 3.361 résidents dans le Brabant Wallon en 2024. La communauté roumaine a été multipliée par 20 au cours de 30 dernières années et la communauté ukrainienne qui s'est établie dans le brabant Wallon depuis 2020 s'élève à 2.268 personnes.

Ce sont principalement les communes de Waterloo, La Hulpe, Tubize et Ottignies-LLN qui comptent le plus de résidents de nationalité étrangère. Cette communauté a augmenté dans l'ensemble des communes de notre Province au cours des 15 dernières années, à l'exception de Lasne.

La population totale du Brabant wallon était de 414.130 habitants au 1er janvier 2024 et 10,8% de cette population était de nationalité étrangère. A titre de comparaison, la population de nationalité étrangère, que nous nommerons « étrangers » dans la suite du texte, représente 13,7% de la population du Royaume et 11,0% de la population wallonne. Si la population totale

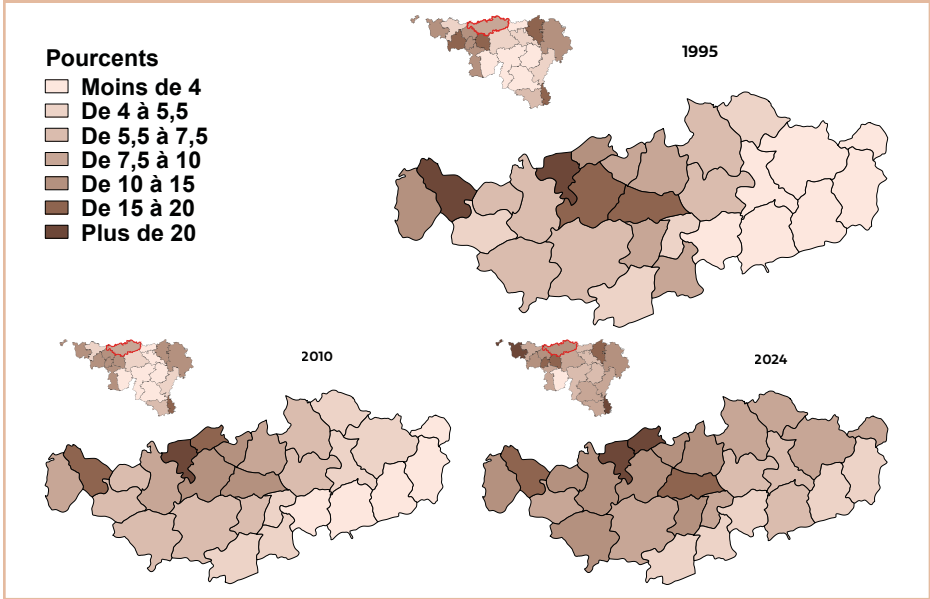
du Brabant wallon a augmenté de 23,1% au cours des 30 dernières années, la population de nationalité étrangère, en passant de 30.265 unités en 1995 à 44.841 en 2024, a augmenté de 48,2% et ce principalement au cours des 15 dernières années. En effet, la population étrangère a augmenté de 9,8% entre 1995 et 2010 et de 34,9% entre 2010 et 2024.

		1995	2010	2024	Ecart 1995 - 2024 (en %)
Population totale		336 503	379 515	414 130	+23,1
Population de nationalité belge		306 238	346 286	369 289	+20,6
Population de nationalité étrangère	Nombre	30 265	33 229	44 841	+48,2
	Part (en %)	9,0	8,8	10,8	
Principaux pays d'origine (en 2024)					
France		4 637	7 777	10 468	+125,7
Italie		6 244	5 882	5 739	-8,1
Total Afrique		5 525	3 530	4 990	-9,7
Roumanie		166	609	3 361	+1 924,7
Portugal		836	1 612	3 128	+274,2
Espagne		1 534	1 932	2 765	+80,2
Total Asie		1 144	1 300	2 734	+139,0
Ukraine		19	96	2 168	+11 310,5

Au 1er janvier 2024, 8 (groupes de) nationalités représentent 78,8% de la population étrangère résidant dans le Brabant wallon. Avec 10.468 personnes, la population de nationalité française représente 23,3% de la population étrangère et 2,5 de la population totale du BW. Si, au cours des 30 dernières années, le nombre de Français résidant dans le Brabant wallon a augmenté de 125,7%, la population de nationalité italienne a diminué de 8,1% et celle de nationalité africaine, tous pays confondus, a diminué de 9,7%. Le nombre de Roumains résidant dans le BW est passé de 166 en 1995

à 3.361 en 2024, soit une augmentation de 1.925%. Le nombre de portugais a également fortement augmenté de 275% au cours des 30 dernières années et le nombre de résidents du Brabant wallon de nationalité asiatique, tous pays confondus, a augmenté de 140%. La situation particulière des Ukrainiens est bien sûr liée au conflit qui touche leur Pays depuis 2020. Presqu'inexistants en 1995 et 2010, ils représentent désormais une communauté de 2.168 personnes, soit 4,9% de la population de nationalité étrangère résidant dans le Brabant wallon.

Part de la population étrangère dans la population totale



En 1995, la proportion de 9% d'étrangers dans le Brabant wallon se situe dans la moyenne wallonne, bien loin derrière les arrondissements de Liège, Charleroi et Mons. Dans la Province, toujours en 1995, on compte plus de 15% d'étrangers à Waterloo, Tubize, Ottignies-LLN et Lasne. En 2010, les arrondissements frontaliers wallons (principalement Arlon et Tournai-Mouscron) comptent désormais 15% d'étrangers, ainsi que Waterloo, La Hulpe et Tubize, au niveau communal brabançon. En 2024, l'arrondissement de Nivelles fait partie des 8

arrondissements wallons comptant plus de 10% d'étrangers et un quatorze de communes (Waterloo, La Hulpe, Tubize et Ottignies-LLN) comptent plus de 15% d'étrangers. Toutes les communes du BW, à l'exception de Lasne, comptent plus d'étrangers qu'en 2010, principalement Wavre, Jodoigne, Hélécinne, Court-Saint-Etienne et Braine-L'Alleud où la proportion d'étrangers a augmenté de plus de 4% au cours des 15 dernières années.

CHAPITRE 2

2.3. Structure et perspectives des ménages dans le Brabant wallon

Au 1er janvier 2024, le Brabant wallon comptait 173.430 ménages, un chiffre en croissance de 21,1% au cours des 20 dernières années et qui, suivant les perspectives de la population et des ménages, aura augmenté de 31,0% en 2040.

Suivant la nomenclature des ménages, mise au point par StatBel en 2015 et qui s'inspire de la nomenclature LIPRO (Lifestyle Projections), les ménages d'une personne représentent 32,5% des ménages brabançons. Si ce pourcentage est inférieur aux moyennes régionale et nationale, il augmentera pour représenter 36,6% des ménages privés à l'horizon 2040.

Les couples avec enfants représentent la seule catégorie de ménages dont la proportion diminuera. De 30,3% en 2024, elle représentera 27,9% de l'ensemble des ménages à l'horizon 2040.

Un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté. La notion de logement se réfère ainsi à la résidence principale d'un individu telle qu'enregistrée au Registre national des personnes physiques (RN). Par ménage collectif, on entend : les communautés religieuses, les maisons de

repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons. Tout ménage non collectif est un ménage privé. Les statistiques relatives aux comptages et aux perspectives des ménages sont également exploitées dans l'indicateur 1.4. de la présente publication relative à l'estimation des besoins en logements. La typologie LIPRO (Lifestyle Projections) des ménages est à la base de celle adaptée par StatBel, le Bureau Fédéral du Plan et les instituts statistiques régionaux.

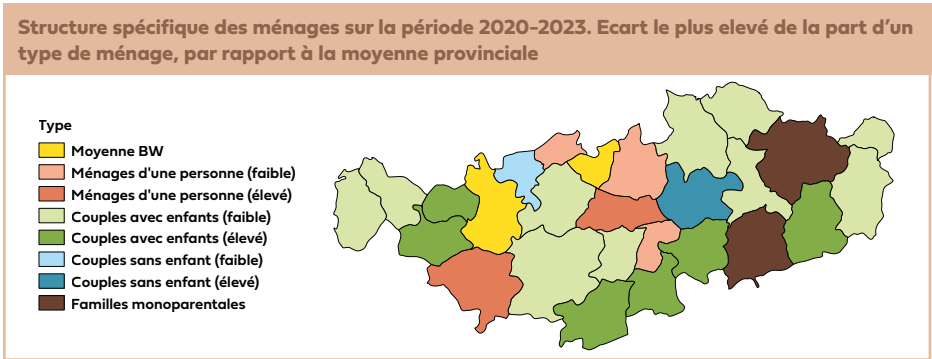
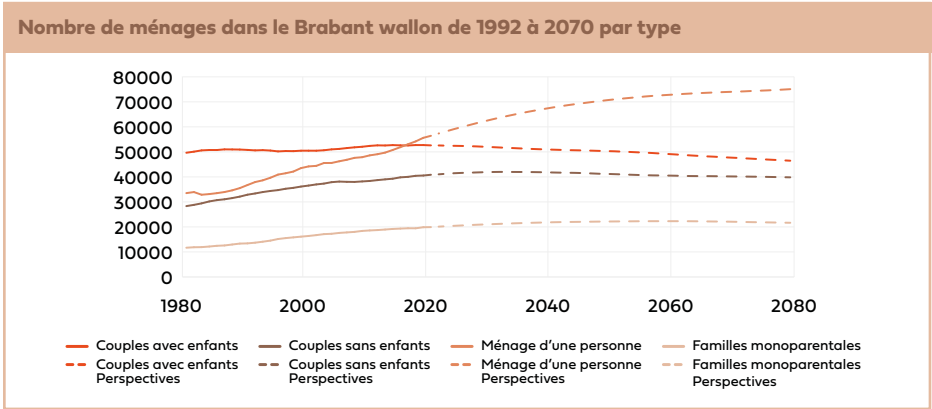
	Nombre total au 01/01/2024	Répartition en 2024			Accroissement (en %) depuis 2004			Evolution prévue jusqu'à 2040 (en %)		
		BW	Wallonie	Belgique	BW	Wallonie	Belgique	BW	Wallonie	Belgique
Ménages d'une personne	56 429	32,5	37,4	36,1	+37,9	+25,8	+28,7	+65,6	+47,1	+50,4
Couples sans enfant à la maison	40 851	23,6	22,0	24,8	+17,7	+8,7	+13,7	+20,3	+9,6	+18,8
Couples avec enfant(s) à la maison	52 594	30,3	26,4	26,9	+4,8	-0,0	+2,3	+1,4	-4,5	+0,1
Familles monoparentales	19 922	11,5	12,2	9,9	+31,4	+18,4	+23,9	+44,2	+28,8	+35,7
Autres types de ménages	3 634	2,1	2,0	2,2	+62,6	+38,8	+68,6	+137,6	+102,4	148,9
Total des ménages privés	173 430	100,0	100,0	100,0	+21,1	+13,5	+16,9	+31,0	+21,8	+27,0
Ménages collectifs	173									

Au 1er janvier 2024, le Brabant wallon comptait 173.430 ménages privés. En 2004, il en comptait 143.213 et, suivant les perspectives

de la population et des ménages, calculées par le Bureau fédéral du Plan, il en comptera environ 187 600 en 2040. La catégorie des «

Couples avec enfants » est sensiblement plus représentée dans le Brabant wallon (30,3% des ménages privés) qu'en Wallonie (26,4%) et qu'en Belgique (26,9%). Mais ce type de ménage est le seul dont le nombre diminuera au cours de prochaines années, pour ne plus représenter que 27,9% des ménages à l'horizon 2040, contre 23,5% en Wallonie et 24,2% en Belgique. C'est principalement

le nombre de ménages d'une personne qui augmentera, en allant de 40.922 unités en 2004 à 56.429 en 2024 et 67.750 estimés pour 2040. L'accroissement du nombre de ménages de cette catégorie prévu à l'échéance 2040 (+65,6%) sera supérieur dans le Brabant wallon à celui estimé pour la Wallonie (+47,1%) et la Belgique (+50,4%).



Nous proposons une typologie des 27 communes du BW en fonction de la catégorie LIPRO dont la proportion communale calculée sur la période 2020-2023 est supérieure à la moyenne provinciale. Les communes reprises en rose ont un pourcentage de personnes seules supérieur à la moyenne provinciale, principalement à Ottignies-LLN et Nivelles. Les communes reprises en vert comptent une proportion de couples, mariés ou non, avec

enfants supérieure à la moyenne provinciale. Les communes reprises en bleu comptent proportionnellement plus de couples sans enfant. Les communes en brun comptent proportionnellement plus de familles monoparentales et, enfin, les 2 communes en jaune (Braine-L'Alleud et Rixensart) ont une répartition des types de ménages identique à celle calculée au niveau de la Province.

CHAPITRE 2

2.4. Indicateurs de vieillissement de la population du Brabant wallon

Le vieillissement de la population, combinant une diminution de la mortalité et une réduction de la fécondité sera vraisemblablement un des plus grands défis sociétaux que devront affronter nos Pays et notre Province au cours du XXI^e siècle. En 2024, 20,7% de la population du Brabant wallon était âgée de 65 ans et plus et les 80 ans et plus représentaient presque 5,5% de la population de notre Province. Ce pourcentage pourrait atteindre 10% à l'horizon 2040. Les principaux indicateurs démographiques ne sont pas très positifs pour le Brabant wallon par rapport à la moyenne régionale. L'indice de vieillissement du BW qui était de 51,1% en 1994, de loin inférieur à sa valeur observée pour la Wallonie (63,3%) a atteint une valeur de 92,4% en 2024, désormais de 4,2 points de pourcentage de plus que la Wallonie. Au-delà de 100%, cet indicateur signifie que la population des jeunes ne « remplace » plus le vieillissement d'une population. 26,8% des 65 ans et plus du brabant wallon étaient âgés de plus de 80 ans, un pourcentage, là aussi, supérieur à la moyenne wallonne. Les personnes résidant dans le Brabant wallon en âge d'inactivité (les moins de 20 ans et les plus de 65 ans) représentent 75,7% des personnes en âge d'activité et ce pourcentage dépasse les 80% à Lasne, La Hulpe, Rixensart et Waterloo.

Suivant l'INED, l'Institut Français de démographie, « le vieillissement est une conséquence de la transition démographique. Jusqu'à présent, il a surtout touché les pays du Nord, dont la fécondité et la mortalité ont beaucoup baissé, mais il commence à toucher les pays du Sud et devrait être l'un des grands changements sociaux de l'humanité au cours du XXI^e siècle ». Le 1er janvier 2024, le Brabant wallon comptait 37.330 hommes et 48.338 femmes de 65 ans et plus. Ces personnes représentent 20,7% de la population totale résidant dans le BW, un pourcentage légèrement supérieur à celui

observé en Wallonie (19,9%) et qui a progressé annuellement de 0,24% depuis 1994. La même progression annuelle est de l'ordre de 0,13% en Wallonie. Suivant les estimations du Bureau Fédéral du plan, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront plus du quart (25,5%) de la population brabançonne en 2040. En 2024, 36.866 personnes résidant dans notre Province étaient âgées de 80 ans et plus, soit 5,5% de sa population totale. En 2040, les 80 ans et plus constitueront une cohorte de 58.890 personnes, soit 9,7% de la population totale de la Province.

Principaux indicateurs du vieillissement de la population	Brabant Wallon				Wallonie			
	2024	2014	2004	1994	2024	2014	2004	1994
65 ans et plus (%)	20,7	17,4	15,2	13,6	19,9	17,3	16,8	15,9
Indice de dépendance (moins de 20 ans + 65 ans et plus / 20-64 ans)*100	75,7	70,6	69,1	67,1	73,5	68,9	70,4	69,4
Indice de vieillissement (65+ / - 20 ans)*100	92,4	72,6	59,2	51,1	88,2	73,3	68,3	63,3
Indice d'intensité du vieillissement (80 ans + / 65 ans +)*100	26,8	28,9	24,7	23,0	25,2	30,2	24,5	22,9
80 ans et plus (%)	5,5	5,0	3,7	3,1	5,0	5,2	4,1	3,6

Pour mieux estimer l'impact économique et social de ce vieillissement, nous proposons

d'analyser divers indicateurs démographiques et le moins qu'on puisse dire c'est que le

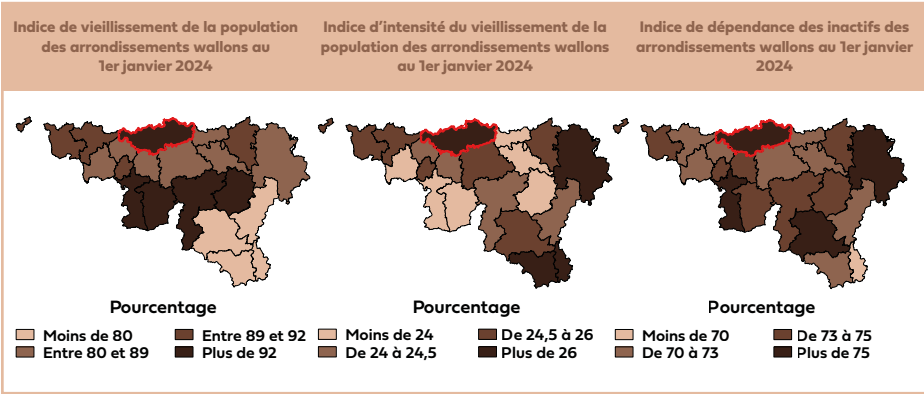
résultat du calcul de ces différents indicateurs ne donne pas de résultats très positifs pour le Brabant wallon

L'indice de vieillissement ou de remplacement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus (numérateur) et la population des personnes âgées de moins de 20 ans (dénominateur). Il permet d'évaluer dans quelle mesure la population plus jeune « remplace » les personnes plus âgées. Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus de 65 ans dans la population est supérieure à celle des moins de 20 ans. Ni dans le Brabant wallon, ni en Wallonie, ce seuil des 100% n'est dépassé. Néanmoins, venant d'un indice de 51,1 en 2004 (de 12,2 points de pourcentage - pp - inférieur à la moyenne wallonne), il atteint désormais 92,4 en 2024 dans le BW, supérieur de 4,2 pp à la moyenne wallonne.

L'indice d'intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus (numérateur)

et la population âgée de 65 ans et plus (dénominateur). Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 65 ans et plus. Si, comme on peut le constater dans le tableau, les indices wallons et brabançons étaient assez proches en 1994 et 2004, ils diffèrent au bénéfice du BW en 2014 (-1,1 pp) et aux dépens du BW (+1,6 pp) en 2024. L'indice d'intensité de vieillissement du Brabant wallon était en 2024 de 26,8%, très légèrement plus faible que l'indice de l'arrondissement d'Arlon, le plus élevé de Wallonie. Ce même indice était de 23% à Mons et de 23,5% à Marche-En-Famenne.

L'indice de dépendance vieillesse est calculé en établissant le rapport entre la population âgée de 65 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 20 à 64 ans (dénominateur). Cet indicateur n'est hélas pas calculé au niveau des diffuseurs de statistiques officielles, mais serait particulièrement pertinent dans le débat actuel sur le financement des retraites.



L'indice de dépendance des inactifs est calculé en gardant le même dénominateur que l'indice de dépendance vieillesse (la population en âge de travailler), mais en ajoutant au numérateur la population âgée de moins de 20 ans à celle de 65 ans et plus. Un indice de dépendance des inactifs en dessous de 100 indique une part plus importante de la population en âge théorique d'activité que la part des personnes en âge

d'inactivité. Cet indicateur a augmenté de 5,1 pp au cours des 10 dernières années dans le BW, alors qu'il n'augmentait que de 4,6 pp en Wallonie. L'arrondissement de Nivelles fait partie, avec Neufchâteau, Verviers et Thuin, des arrondissements où l'indice de dépendance des inactifs était supérieur à 75% au 1er janvier 2024. Cet indice dépasse même les 80% à Lasne, La Hulpe, Rixensart et Waterloo.

2.5. Structures d'accueil des personnes âgées

En 2022, le nombre de lits en structures d'accueil pour les personnes âgées était dans le Brabant wallon de 5.247 unités, ce qui représente une couverture de 254,4 lits pour 1.000 habitants de 80 ans et plus. Cette couverture n'a pas suivi l'évolution démographique, puisqu'elle est en baisse de 42 points depuis 2005 (de 11 points depuis 2014), alors qu'elle augmentait de 11,1 points sur l'ensemble de la Wallonie entre 2004 et 2022. Au cours des 10 dernières années, seul l'arrondissement de Verviers a vu sa couverture en MR/MRS décroître plus que l'arrondissement de Nivelles. Perwez, Mont-Saint-Guibert et Ittre avaient en 2023 une couverture en MR/MRS supérieure à 400 lits pour 1.000 habitants de 80 ans et plus. Par contre, Beauvechain, Incourt, Hélécline, Court-Saint-Etienne et Genappe ne disposaient d'aucune structure d'accueil pour les personnes âgées le 1er janvier 2023.

En se référant à l'indicateur 2.4., ayant estimé à 20% la proportion de la population résidant dans le Brabant âgée de 65 ans et plus, avec une perspective de ce pourcentage à 25% à l'horizon 2040, et une proportion de 5,5% la part de la population âgée de 80 et plus, avec une perspective de ce pourcentage à 10% à l'horizon 2040, nous analyserons si les structures d'accueil des personnes âgées (que nous désignerons structures d'accueil dans la suite du texte) sont en mesure de répondre à cette demande potentielle. Notre principale source d'information est le « Rapport trisannuel des établissements d'hébergement et d'accueil des personnes âgées » publié par l'AVIQ en 2023, dans lequel les statistiques les plus récentes datent de 2022. Des chiffres sont également publiés au niveau communal par WalStat. Dans un premier temps, nous définirons les différents types de structure d'accueil, telle que : **La maison de repos** est « un établissement, quelle qu'en soit la dénomination, destiné à l'hébergement d'ainés qui

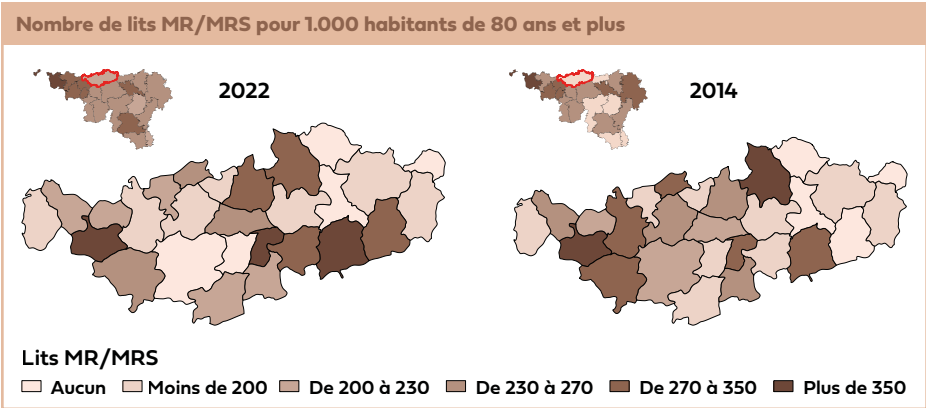
ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux ». **La résidence-services** est définie comme « un ou plusieurs bâtiments, constituant un ensemble fonctionnel, géré par un pouvoir organisateur qui, à titre onéreux, offre à ses résidents, des logements particuliers leur permettant de mener une vie indépendante, ainsi que des services auxquels ils peuvent librement faire appel ». **Le centre de soins de jour** (CSJ) est défini comme « un centre d'accueil de jour offrant une structure de soins de santé qui prend en charge pendant la journée des personnes fortement dépendantes nécessitant des soins et qui apporte le soutien nécessaire au maintien de ces personnes à domicile ». **Le court séjour** offre un hébergement temporaire de personnes âgées en maison de repos ou maison de repos et de soins. Cette formule permet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou de soulager leur entourage si nécessaire.

Nombre de lits				
	Brabant Wallon		Accroissement (en %)	
	2005	2022	BW	Wallonie
Maisons de repos	4 347	4 847	+12	+11
Lits court Séjour	15	55	+267	+162
Résidences Service	42	745	+1 674	+452
Total	4 404	5 647	+28	+26
Maisons de repos en 2022				
	Nombre		BW	Wallonie
Etablissements	53	Pour 1 000 habitants de 80 ans et +	23,9	31,4
Lits	4 847		218,3	276,4
Commercial	3 095	Part (en %)	64	45
Associatif	594		12	25

Public	1 158	Part (en %)	24	29
Résidents aidés par le CPAS en 2021	168	Part de l'ensemble des résidents	4,7	5,1
Prix journalier (en euros) des chambres en maisons de repos en 2021				
	Brabant Wallon		Wallonie	
Moyen	61,7		53,6	
Médian	58,5		53,3	
Minimum	35		20	
Maximum	86,8		86,8	

Le nombre de lits en structures d'accueil était en 2022 dans le BW de 5.647 unités, chiffre en augmentation de 28% par rapport à 2005, un accroissement équivalent à celui mesuré en Wallonie (+26%). La couverture du nombre de lits pour 1.000 habitants de 80 ans et plus était de 254,5 en 2022. Cette couverture n'a pas suivi l'évolution démographique, puisqu'elle est en baisse de 16,5% depuis 2005. Elle est, en outre, inférieure de 28,8% à la couverture moyenne en Wallonie. Les lits en maisons de repos représentent 85,4% de l'accueil des personnes âgées dans le BW. Les lits court séjour représentent 9,8%

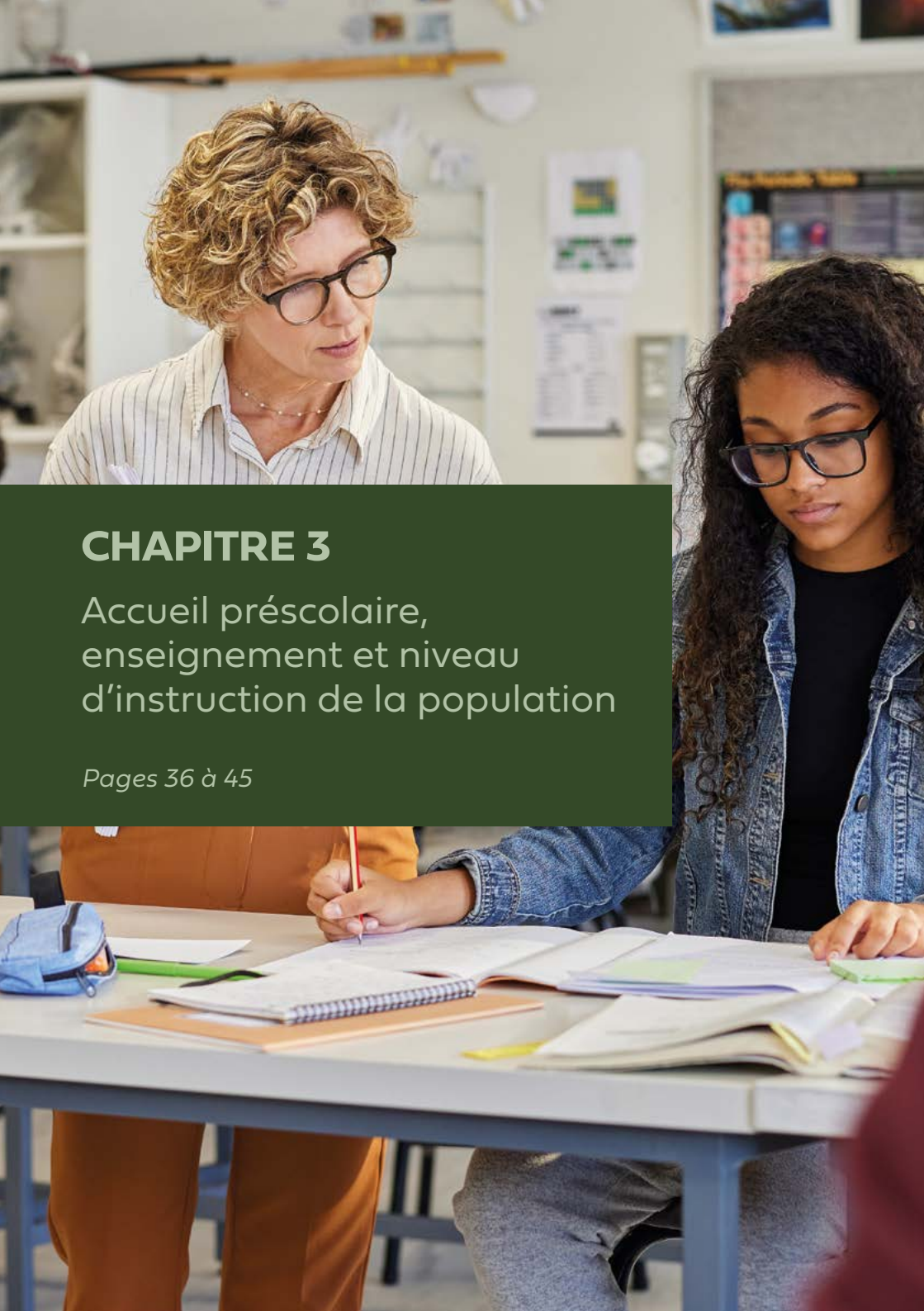
et les résidences services représentent 13,1% de cet accueil. La couverture des 4.847 lits en maisons de repos est de l'ordre de 218,3 unités pour 1.000 habitants de 80 ans et plus, contre 276,4 en Wallonie. Dans le Brabant wallon, 64% de ces lits se trouvent dans des structures commerciales (contre 45% en Wallonie), 12% en structures d'accueil associatives (contre 25% en Wallonie) et 24% (26% en Wallonie) sont dans des structures d'accueil publiques. Le prix journalier d'une chambre en maison de repos variait en 2021 entre 35 et 86,8 euros.



Suivant les chiffres publiés par WalStat, la couverture en nombre de lits MR/MRS pour 1.000 habitants de 80 ans et plus a diminué de 11 points au cours des 10 dernières années, alors qu'elle augmentait de 11 points sur l'ensemble de la Wallonie. Seul, l'arrondissement de Verviers a vu sa couverture décroître de façon plus intense (-21 points) sur la même période. Ramillies, Mont-Saint-Guibert, Perwez et Walhain ont vu leur couverture augmenter de plus de 100 points entre 2014 et 2022, alors que La Hulpe, Court-Saint-Etienne, Tubize, Nivelles et Braine-L'Alleud voyait leur couverture baisser de

plus de 50 points sur la même période. La commune de Lasne a vu sa couverture passer de 234 lits pour 1.000 habitants de 80 ans et plus en 2014 à 36 unités en 2022 et Genappe n'est plus couverte en 2022, alors qu'elle l'était à concurrence de 220 lits par habitant de 80 ans et plus en 2014. Perwez, Mont-Saint-Guibert et Ittre comptaient, en 2022, plus de 400 lits par habitant de 80 ans et plus.

La liste des hébergements d'accueil des aînés dans le Brabant wallon au 31 août 2024 en reprise dans les annexes (A3)



CHAPITRE 3

Accueil préscolaire, enseignement et niveau d'instruction de la population

Pages 36 à 45

Après une croissance de 70% entre 2003 et 2019, le nombre de places d'accueil de la petite enfance dans le Brabant wallon a commencé à décroître pour atteindre 4.868 unités le 31 décembre 2023, soit une baisse de 6% par rapport à 2019. Cette diminution concerne surtout les places d'accueil non subventionnées, qui sont passées de 2.171 à 1.051 unités de 2019 à 2023, alors que le nombre de places subventionnées augmentait de 813 unités sur la même période. Comme en Wallonie, la natalité est en constante décroissance dans le Brabant wallon, qui comptait encore 10.222 habitants de 0 à 2,5 ans en 2003, pour n'en plus compter que 9.237 en 2023. Cette décroissance se prolongerait pour atteindre 8.750 unités en 2027. Au-delà de cette date, les chiffres se stabiliseraient autour de 9.100 unités. Avec ses 57,2%, le taux de couverture de l'accueil préscolaire du Brabant wallon était au 31 décembre 2023 un des plus élevés de Wallonie, juste derrière l'Arrondissement de Namur (59,3%). Ce taux a augmenté de 4,4% au cours des 10 dernières années.

73.278 élèves étaient inscrits dans les établissements scolaires du Brabant wallon au cours de l'année scolaire 2022-2023. Par rapport à l'année scolaire 2017-2018, cet effectif est en baisse de 795 unités dans l'enseignement primaire et de 583 unités dans l'enseignement maternel. On constate néanmoins une légère hausse (+311 unités) du nombre d'élèves inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire sur cette période. La proportion d'élèves scolarisés dans des établissements localisés dans leur commune de résidence (51,5%) est sensiblement inférieure dans le Brabant wallon à la moyenne wallonne (60,2%). Les perspectives de population en âge scolaire prévoient, à l'horizon 2040, une baisse de 625 unités des enfants résidant dans le BW en âge de l'enseignement maternel, de 3.100 unités de ceux en âge de de l'enseignement primaire et de 7.800 unités de ceux en âge d'enseignement secondaire. Le retard scolaire, mesuré en proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire ordinaire accusant un retard de deux ans et plus, était, au cours de l'année scolaire 2022-2023, de 8,92% dans le Brabant wallon, contre 13,35% en Wallonie. Ce retard scolaire du Brabant wallon a diminué de 46,9% depuis l'année scolaire 2011-2012.

Suivant les comptages effectués par l'ARES en février 2025, le Brabant wallon comptait 16 implantations d'établissements d'enseignement supérieur dans 7 communes, Ottignies-LLN regroupant 6 de ces 16 implantations. 5.386 étudiants étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur non universitaire au cours de l'année académique 2020-2021. Au terme de cette année académique, 1.161 diplômes ont été délivrés, principalement dans les domaines des sciences psychologiques et de l'éducation, dans celui des sciences économiques et de gestion et dans celui de la santé publique. Au cours de l'année académique 2023-2024, 28.329 étudiants étaient inscrits sur le site d'Ottignies-LLN de l'UCLouvain, soit 32,3% des étudiants inscrits dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, hors secteur de la santé.

L'Enquête européenne sur les Forces de Travail (EFT) estime le niveau d'éducation de la population par le diplôme le plus élevé obtenu. 125.990 personnes (43% des personnes interrogées) de 25 ans et plus résidant dans le Brabant wallon déclarent détenir un diplôme d'études supérieures, taux supérieur de 14,9 p.p. au taux wallon et de 13,2 p.p. au taux belge. Cet écart est relativement plus important pour les plus de 65 ans et les femmes. L'arrondissement de Nivelles est l'arrondissement belge qui, proportionnellement, compte le plus de diplômés de l'enseignement supérieur et le moins de personnes ne disposant que d'un diplôme de niveau maximum de secondaire inférieur. Ce phénomène concerne principalement les communes de Waterloo, La Hulpe, Lasne, Ottignies-LLN et Chaumont-Gistoux. Par contre, Rebecq, Tubize et Hélécline comptent proportionnellement moins de diplômés de l'enseignement supérieur et proportionnellement plus de personnes disposant au maximum d'un diplôme d'études secondaires inférieures.

CHAPITRE 3

3.1. Accueil préscolaire dans le Brabant wallon

Après une croissance de 70% entre 2003 et 2019, le nombre de places d'accueil de la petite enfance dans le Brabant wallon a commencé à décroître pour atteindre 4.868 unités le 31 décembre 2023, soit une baisse de 6% depuis 2019. Cette diminution concerne surtout les places d'accueil non subventionnées, qui sont passées de 2.171 à 1.051 unités de 2019 à 2023, alors que le nombre de places subventionnées augmentait de 813 unités sur la même période.

Comme en Wallonie, la natalité est en constante décroissance dans le Brabant wallon, qui comptait encore 10.222 habitants de 0 à 2,5 ans en 2003, pour n'en plus compter que 9.237 en 2023. Cette décroissance se prolongerait pour atteindre 8.750 unités en 2027. Au-delà de cette date, les chiffres se stabiliseraient autour de 9.100 unités. Cette évolution correspond à celle mesurée en Wallonie.

Avec ses 57,2%, le taux de couverture de l'accueil préscolaire du Brabant wallon était au 31 décembre 2023 un des plus élevés de Wallonie, juste derrière l'Arrondissement de Namur (59,3%). Ce taux a augmenté de 4,4% au cours des 10 dernières années.

La demande : population résidente de 0 à 2,5 ans. La plupart des statistiques démographiques et des perspectives donnent des chiffres par âge et donc, le dénominateur du taux de couverture reprend la population âgée de 0 et 1 an, ainsi que 50% de la population âgée de 2 ans. Cette population est calculée au lieu de résidence.

L'offre : Ensemble des places d'accueil pour

les enfants d'âge préscolaire dans les milieux d'accueil autorisés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), que ces places soient subventionnées ou non. Les nombre de places repris sont des capacités réelles des milieux d'accueil, c'est-à-dire des nombres de places « ouvertes ». Pour les accueillantes, il s'agit de places autorisées jusqu'en 2011, de capacités réelles à partir de 2012. Les places d'accueil sont mesurées au lieu d'accueil.

	Nombre de places d'accueil préscolaire		Taux de couverture de l'accueil préscolaire		Proportion de places subventionnées	
	Total	Places subventionnées	Brabant Wallon	Wallonie	Brabant Wallon	Wallonie
31/12/2023	4 868	3 817	52,7	37,3	78,4	85,8
31/12/2022	4 930	2 866	51,5	36,6	58,1	77,4
31/12/2021	5 016	2 928	52,4	37,3	58,4	77,1
31/12/2020	5 082	2 964	53,5	38,1	58,3	75,5
31/12/2019	5 175	3 004	53,4	38,0	58,0	73,4

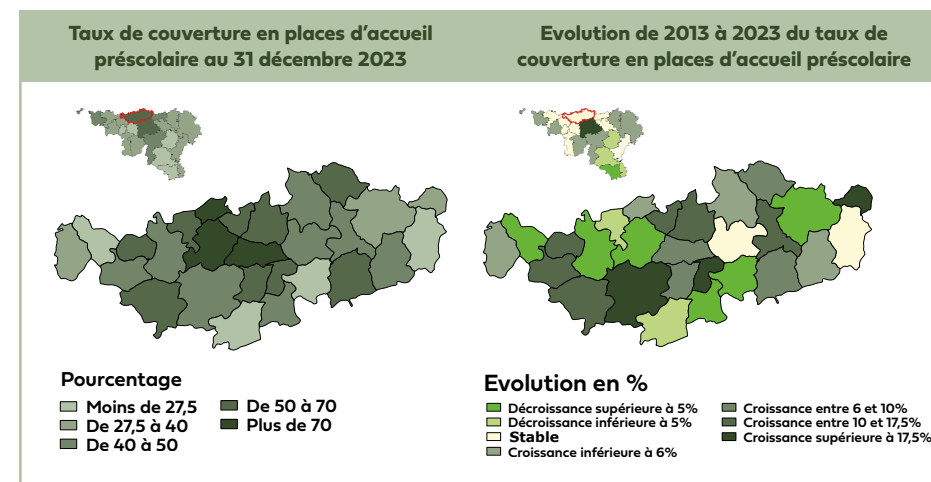
Après une croissance (+76,0%) du nombre de places d'accueil dans le Brabant wallon entre 2003 (2.940 places) et 2019 (5.175 places), celui-ci a commencé à décroître pour atteindre 4.868 places en 2023, soit une baisse de 6%. Sur les mêmes périodes, le nombre de places d'accueil augmentait de 62,5%

en Wallonie de 2003 à 2019 et diminuait de 5,5% de 2019 à 2023. Comme en Wallonie, la natalité est en constante décroissance dans le Brabant wallon. Notre Province comptait 10.222 habitants de 0 à 2,5 ans en 2003 et 9.237 en 2023, soit une baisse de 9,6%, contre une baisse de 9,3% en Wallonie. Suivant les

perspectives de population, calculées par le Bureau du Plan (BFP), la décroissance des 0-2,5 ans se prolongerait pour atteindre 8.750 unités dans le Brabant wallon en 2027. A partir de cette date, ce nombre se stabiliserait autour de 9.100 unités.

Les structures d'accueil de la petite enfance autorisées par l'ONE peuvent être subsidiées ou non, en fonction d'une série de critères. Dans les milieux d'accueil subsidiés, la participation financière des parents est fixée sur la base d'une grille (« barèmes ») qui est fonction du revenu des parents. Les milieux d'accueil non subsidiés fixent librement la participation financière des parents, en

tenant ou non compte de leurs possibilités financières. La proportion de structures d'accueil subventionnées est sensiblement plus faible dans le Brabant wallon (58% de 2019 à 2022 et 78,4% en 2023) qu'en Wallonie (75% de 2019 à 2022 et 85% en 2023). De 2022 à 2023, la proportion de places d'accueil subventionnées a néanmoins augmenté de plus de 20% dans le Brabant wallon et de 10% sur l'ensemble de la Wallonie. Cet accroissement s'explique, en partie, par le fait que le nombre de structures d'accueil qui ont disparu étaient principalement des structures non subventionnées.



Les arrondissements de Namur (59,3%) et de Nivelles (52,7%) sont les 2 arrondissements wallons où le taux de couverture de l'accueil préscolaire était supérieur à 50% au 31 décembre 2023. Par contre, les arrondissements de Charleroi, Neufchâteau, Marche-en-Famenne, La Louvière et surtout Virton (19,7%) ont un taux de couverture inférieur à 30%. Pour ce qui est des communes du BW, La Hulpe, Ottignies-LLN et Lasne ont un taux de couverture supérieur à 80%, alors que ce même taux était inférieur à 30% à Jodoigne, Villers-La-Ville, Tubize, Orp-Jauche et Walhain. Le taux de couverture de l'accueil préscolaire a augmenté de 4,4%

dans le Brabant wallon de 2013 à 2023, score moyen entre le taux de progression de l'arrondissement de Namur (+19,5%) et celui de l'arrondissement de Virton (-22,7%). Ce taux de couverture a augmenté de 18,8% à Hëlécine, 20,4% à Genappe et de 48,8% à Mont-Saint-Guibert au cours des 10 dernières années. Sur la même période, il diminuait de 11,1% à Walhain et de 17,2% à Lasne.

CHAPITRE 3

3.2. L'enseignement obligatoire dans le Brabant wallon

73.278 élèves étaient inscrits dans les établissements scolaires du Brabant wallon au cours de l'année scolaire 2022-2023. Par rapport par rapport à l'année 2017, cet effectif est en baisse de 795 unités dans l'enseignement primaire et de 583 unités dans l'enseignement maternel. On constate néanmoins une légère hausse (+311 unités) du nombre d'élèves inscrits dans des établissements d'enseignement secondaire du Brabant wallon entre les années scolaires 2017-2018 et 2022-2023. La proportion d'élèves scolarisés dans des établissements localisés dans leur commune de résidence (51,5%) est sensiblement inférieure à la moyenne wallonne (60,2%).

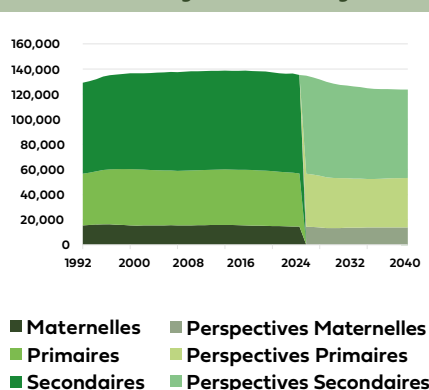
Les prévisions de population en âge scolaire, estimée à partir des perspectives démographiques calculées par le Bureau Fédéral du Plan, prévoient une baisse de 625 unités des enfants résidant dans le BW en âge de l'enseignement maternel, de 3.100 unités de ceux en âge de de l'enseignement primaire et de 7.800 unités de ceux en âge d'enseignement secondaire, à l'horizon 2040.

Le retard scolaire, mesuré en proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire ordinaire accusant un retard de deux ans et plus, était, au cours de l'année scolaire 2022-2023, de 8,92% dans le Brabant wallon, contre 13,35% en Wallonie. Lasne, Walhain et Waterloo ont un retard scolaire de moins de 6%, alors que ce même retard est supérieur à 12% à Rebecq, Jodoigne, Tubize et Hélécine. Le retard scolaire du Brabant wallon a diminué de 46,9% depuis l'année scolaire 2011-2012.

73.238 élèves étaient inscrits dans les établissements scolaires du Brabant wallon au cours de l'année scolaire 2022-2023, soit une perte de 1.027 unités (1,4%) par rapport à l'année scolaire 2017-2018. Cette perte concerne principalement le primaire (-795 unités) et le maternel (-543 unités). Par contre les établissements de l'enseignement secondaire enregistraient une augmentation de 311 élèves inscrits entre l'année scolaire 2017-2018 et l'année scolaire 2022-2023.

Nombre total d'élèves scolarisés	Pourcentage d'élèves scolarisés dans leur commune de résidence	
	Brabant Wallon	Wallonie
Année scolaire 2022-2023		
Inscrits dans le maternel	14 285	75,7
Inscrits dans le primaire	27 784	62,4
Inscrits dans le secondaire	31 209	43,7
Année scolaire 2017-2018		
Inscrits dans le maternel	14 828	68,0
Inscrits dans le primaire	28 579	61,7
Inscrits dans le secondaire	30 898	32,5

Evolution de 1992 à 2040 de la population du Brabant wallon en âge de scolarité obligatoire



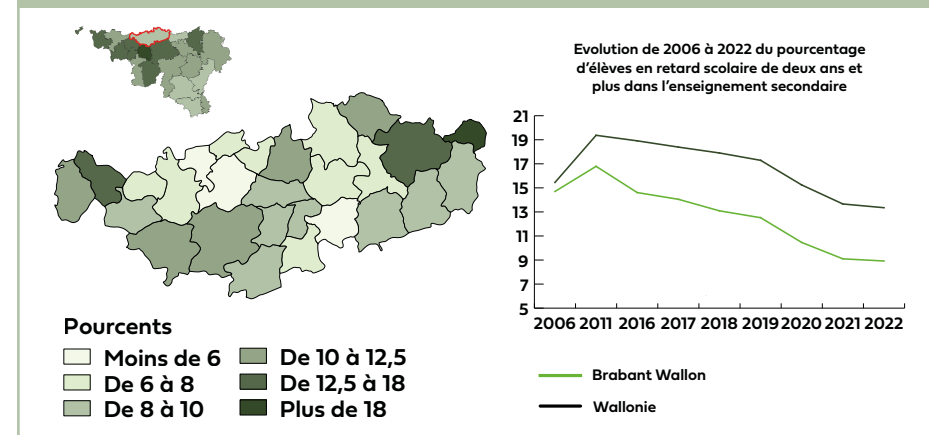
La proportion d'élèves inscrits dans leur commune de résidence est restée stable au cours de 6 dernières années, mais ce pourcentage est sensiblement plus faible dans le BW qu'en Wallonie. Les statistiques disponibles ne nous permettent pas d'estimer le nombre d'élèves résidant dans le Brabant wallon et scolarisés dans un établissement de la Province.

Comme pour ce qui est de l'accueil de la petite enfance, il est intéressant d'analyser les perspectives de la population en âge scolaire, calculées à partir des perspectives démographiques publiées par le Bureau fédéral du plan et BStat. En 2024, Le Brabant wallon comptait 14.878 habitants âgés de 2,5 ans à 5 ans. Cet effectif se réduira assez fortement en 2030 (- 1.088 unités), pour remonter un peu au cours de la décennie suivante pour atteindre 13.850 unités en 2040. Pour ce qui est de la population en âge

d'enseignement primaire (6-11 ans), l'effectif actuel de 42.336 résidents se réduira pour atteindre 39.650 unités en 2030 et 39.325 unités en 2040. Les 12-17 ans, qui représentent 78.327 unités en 2024 verront leur effectif diminuer de 5% à l'horizon 2030 (-4.055 personnes) et de 5% supplémentaires (-3.450 personnes) à l'horizon 2040.

Le retard scolaire est mesuré par rapport à l'âge théorique de l'année d'étude, et non par rapport à l'apprentissage : un élève est dit « à l'heure » lorsqu'il a au plus l'âge légal de scolarisation de l'année d'études dans laquelle il se trouve ; il est « en retard » lorsqu'il est plus âgé. L'indicateur repris ici concerne uniquement les retards de deux ans et plus, des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pourcentage d'élèves en retard scolaire de deux ans et plus dans l'enseignement secondaire (année scolaire 2022-2023)



Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le retard scolaire était de 8,92% dans le Brabant wallon. La moyenne wallonne étant de 13,35%, le BW se situe entre les arrondissements de Neufchâteau (8,67%) et Waremme (8,70%) et les arrondissements de Liège, Mons, La Louvière et Charleroi, où il est supérieur à 15%. Au niveau communal, Lasne, Walhain et Waterloo enregistrent un retard scolaire inférieur à 6%, alors qu'à Rebecq,

Jodoigne, Tubize et Hélécine, ce retard est supérieur à 12%. Après des valeurs maximales observées en 2011-2012, tant en Wallonie (19,37%) que pour le Brabant wallon (16,79%), le retard scolaire a baissé de 46,9% dans le Brabant wallon et de 31,5% en Wallonie. Cette réduction concerne principalement les années plus récentes, puisqu'il était encore de 12,52% en 2019.

CHAPITRE 3

3.3. L'enseignement supérieur

Suivant les comptages effectués par l'ARES en février 2025, le Brabant wallon comptait 16 implantations d'établissements d'enseignement supérieur dans 7 communes. Ottignies-LLN regroupait 6 de ces 16 implantations.

5.386 étudiants étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur non universitaire, au cours de l'année académique 2020-2021. Au terme de cette année académique, 1.161 diplômes ont été délivrés, principalement dans les domaines des sciences psychologiques et de l'éducation, dans celui des sciences économiques et de gestion et dans celui de la santé publique.

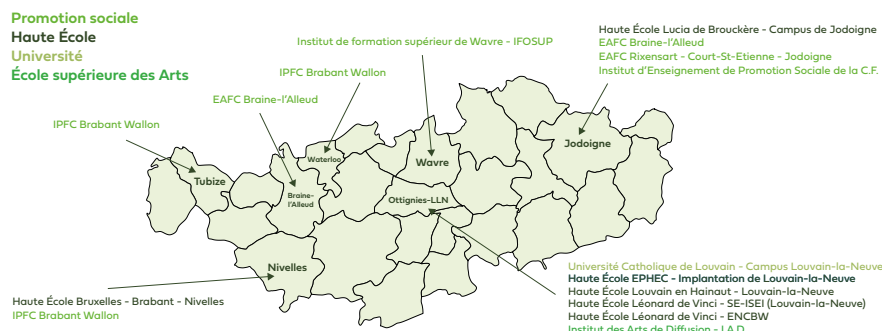
Au cours de l'année académique 2023-2024, 28.329 étudiants étaient inscrits sur le site d'Ottignies-LLN de l'UCLouvain, soit 32,3% des étudiants inscrits dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, hors secteur de la santé.

Suivant le référentiel des implantations d'établissements d'enseignement supérieur publié par l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au 14 février 2025, le Brabant wallon comptait 16 implantations d'établissements d'enseignement supérieur, réparties dans 7 communes. On y retrouve :

- **6 Hautes écoles**, des établissements qui dispensent généralement un enseignement de type court, de niveau non-universitaire qui résulte en l'obtention de diplômes de bachelier professionnalisant éventuellement suivis de bacheliers de spécialisation.

- **8 établissements de l'enseignement supérieur de promotion sociale** qui proposent des formations donnant accès à différents diplômes : brevet de l'enseignement supérieur, bachelier de transition, bachelier de spécialisation, master.
- **1 école supérieure des arts**, établissement qui forme les étudiants aux arts visuels, au théâtre ainsi qu'aux arts du spectacle et de la musique (l'IAD).
- **1 université**, établissement qui dispense exclusivement un enseignement de type long. Le diplôme professionnalisant n'est obtenu qu'au terme du deuxième cycle de formation (Master).

Implantations des établissements d'enseignement supérieur dans le Brabant Wallon (situation au 14/02/2025).



Nombre d'étudiants et de diplômés dans les établissements d'enseignement supérieur non universitaire du Brabant Wallon

Domaine Paysage Année scolaire 2020-2021	Nombre d'étudiants		Nombre d'étudiants en première année		Nombre de diplômés		Pourcentage de diplômés par rapport au nombre d'inscrits	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Arts du spectacle et technique et de communication	191	385	58	135	41	100	21,5	26,0
Sciences de la santé publique	987	187	343	74	187	34	18,9	18,2
Sciences économiques et de gestion	419	745	177	352	96	142	22,9	19,1
Sciences politiques et sociales	312	99	107	29	76	25	24,4	25,3
Sciences psychologiques et de l'éducation	1 161	605	412	270	312	101	26,9	16,7
Sciences	18	272	13	152	3	41	16,7	15,1
Autres	2	3	0	0	2	1	100,0	33,3
Total	3 090	2 296	1 110	1 012	717	444	23,2	19,3

Chiffres de la rentrée 2023-2024 - Étudiantes et étudiants de l'UCLouvain par secteur d'études

Secteur d'études	Nombre total	Part de l'ensemble des étudiants inscrits dans une université de la FWD
Sciences humaines et sociales	21 091	34,0
Santé	9 357	33,7
Sciences et technique	7 208	28,3
Art	30	10,6
Total	37 686	32,6

Les dernières statistiques sur les élèves inscrits et les diplômes publiées à ce jour par l'ARES (L'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur) sur l'enseignement supérieur non universitaire concernent l'année académique 2020-2021, année de mise en route du « Décret paysage ». 5.386 étudiants sont inscrits dans ces établissements, dont 2.122 (39,4%) en première année. 1.161 diplômes ont été délivrés au terme de cette année, dont 35,6% dans le domaine des sciences psychologiques et de l'éducation, 20,5% dans celui de la science économique et de

gestion et 19,0% dans celui des sciences de la santé. L'UCLouvain comptait 37.686 étudiants inscrits pour l'année académique 2023-2024. Les 28.329 étudiants inscrits sur le site d'Ottignies-LLN représentent 32,3% des étudiants inscrits dans les Universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (hors secteur de la santé).

CHAPITRE 3

3.4. Niveau d'instruction de la population

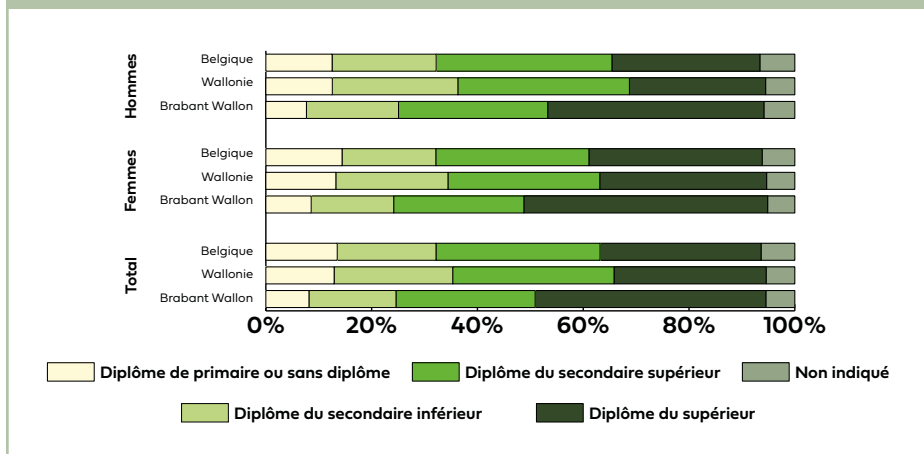
L'Enquête européenne sur les Forces de Travail (EFT) estime le niveau d'éducation de la population par le diplôme le plus élevé obtenu. 125.990 personnes (43%) de 25 ans et plus résidant dans le Brabant wallon déclarent détenir un diplôme d'études supérieures, taux supérieur de 14,9 p.p. au taux wallon et de 13,2 p.p. au taux belge. Cet écart est relativement plus important pour les plus de 65 ans et les femmes.

L'arrondissement de Nivelles est l'arrondissement belge qui proportionnellement compte le plus de diplômés de l'enseignement supérieur et le moins de personnes ne disposant que d'un diplôme d'un niveau maximum de secondaire inférieur. Ce phénomène concerne principalement les communes de Waterloo, La Hulpe, Lasne, Ottignies-LLN et Chaumont-Gistoux. Par contre, Rebecq, Tubize et Héléciné comptent proportionnellement moins de diplômés de l'enseignement supérieur et proportionnellement plus de personnes disposant au maximum d'un diplôme d'études secondaires inférieures.

L'« Enquête sur les Forces de Travail » (EFT) est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire et les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme déclaré le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. Les données les plus

récentes au niveau infra-régional diffusées par l'IWEPS (WallStat) datent du 1er janvier 2021. Le graphique et les cartes ont été établis au départ des données publiées par StatBel qui croisent les classes d'âge et les niveaux d'instruction de la population. Ils concernent la population de plus de 25 ans. (288.878 personnes dans le BW, dont 15.817 de diplôme inconnu).

Niveau de diplôme des 25 ans et plus en 2021 (census 21)

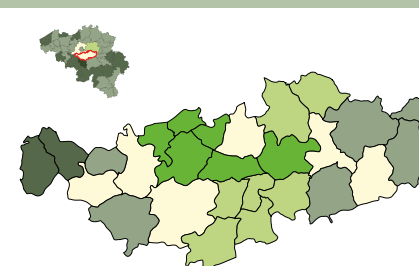


La ventilation de la population du Brabant wallon de 25 ans et plus suivant le niveau de diplôme est sensiblement différente des ventilations observées en Wallonie et en Belgique. Si plus de 43% de la population des plus de 25 ans du BW disposent d'un diplôme d'enseignement supérieur, ce taux n'est que de 28,8% en Wallonie et de 30,4% en Belgique. Pour toutes les classes d'âge, mais principalement les plus de 45 ans, la part des détenteurs d'un diplôme d'études supérieures est largement supérieure à leurs référents

national et régional.

Par contre, alors que les personnes disposant au maximum d'un diplôme d'études secondaires supérieures représentent le groupe majoritaire en Wallonie (30,5%) et en Belgique (31%), ils ne représentent que 26,3% dans le Brabant wallon. Quelle que soit la classe d'âge, la part de cette catégorie est inférieure dans le BW aux moyennes wallonne et belge, principalement chez les plus de 65 ans et les femmes.

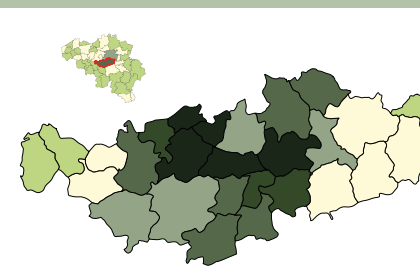
Proportion de résidents disposant d'un diplôme de maximum enseignement secondaire inférieur



Pourcents

- Moins de 20
- De 20 à 22,25 (MP)
- De 22,25 à 25
- De 25 à 30
- De 30 à 35
- De 30 à 35 (MP)
- De 35 à 37,5
- 35 et plus

Proportion de résidents disposant d'un diplôme d'études supérieures



Pourcents

- Moins de 22,5
- De 22,5 à 30
- De 30 à 32,25 (MP)
- De 32,25 à 35
- De 35 à 37,5
- 37,5 et plus

Census 21. Population de 25 ans et plus au 01/01/2021

L'arrondissement de Nivelles est l'arrondissement belge qui compte le plus de diplômés de l'enseignement supérieur, suivi des arrondissements de Louvain, Gand, Halle-Vilvorde, Malines et Bruges, tous des arrondissements où plus du quart de la population totale est détentrice d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Namur, le premier arrondissement wallon derrière le Brabant wallon, en compte 24,7%. Les arrondissements de Louvain et de Nivelles comptent 22,5% de leur population ne disposant d'aucun diplôme ou d'un diplôme de niveau maximum de secondaire inférieur. Ce pourcentage dépasse les 35% à La Louvière et Charleroi.

On remarque immédiatement qu'à part quelques exceptions, les cartes communales visualisant la proportion de la population

détentrice d'un diplôme d'études supérieures et celle détenant au maximum un diplôme d'études secondaires inférieures sont sensiblement identiques, mais avec, parfois, des intensités différentes. Dans les 2 cas, Waterloo, La Hulpe, Lasne, Ottignies-LLN et Chaumont-Gistoux comptent le plus (> 38%) de détenteurs d'un diplôme d'études supérieures et les moins d'habitants « peu » diplômés (<20%). Par contre, Rebecq, Tubize et Héléciné comptent plus de 28% d'habitants détenteurs d'un diplôme maximum de niveau secondaires inférieures et moins de 22% d'habitants détenteurs d'un diplôme d'études supérieures. Braine-l'Alleud se situe très légèrement au-dessus de la moyenne provinciale pour ces qui est des niveaux « faibles » de diplomation et légèrement en-dessous de cette moyenne en ce qui concerne les niveaux « élevés » de diplomation.

CHAPITRE 4

Emploi

Pages 46 à 59

Au troisième trimestre 2024, la population du Brabant wallon était de 414.130 habitants, dont 56,80% étaient en âge de travailler. Parmi ceux-ci, 186.502 personnes étaient directement disponibles sur le marché de l'emploi et constituaient la « population active ». Parmi ces personnes actives, 176.322 étaient occupées et représentent la « population active occupée », alors que 10.180 étaient demandeurs d'emploi demandeur d'allocations (DEDA). Le taux d'activité qui rapporte à la population en âge actif, les personnes qui sont effectivement sur le marché de l'emploi, qu'elles soient actives ou à la recherche d'un emploi, était, en 2023, de 73,2% dans le Brabant wallon, de 2,8 points de pourcentage (p.p.) supérieur au taux d'activité wallon et de 1,8 p.p. supérieur au taux belge. Toujours en 2023, le taux d'emploi, qui rapporte à la population en âge actif les personnes qui ont un emploi, était 70,8% dans le BW, soit 5,3 p.p. supérieur au taux d'emploi wallon et 2,5 p.p. supérieur au taux belge. Dans le Brabant wallon, le taux de chômage administratif, calculé au départ du nombre et de la structure des Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) inscrits au FOREm, était, en 2023, de 2,7 p.p. inférieur au taux wallon, qu'il soit calculé sur la base des 20-64 ans ou celle des 15-64 ans. En 2023, l'emploi intérieur du Brabant wallon représentait 73,5% de sa population en âge actif. Ce taux était de 61,2% en Wallonie.

En 2023, 60.731 personnes, soit 44,7% des travailleurs salariés résidant dans le Brabant wallon travaillaient dans le Brabant wallon, 53,4% quittaient quotidiennement le BW pour aller travailler dans une autre province belge, principalement Bruxelles (45.441 personnes). La même année, 70.226 travailleurs salariés issus d'une autre province belge venaient quotidiennement travailler dans le BW, venant principalement de la Province de Hainaut. Le solde des navettes provinciales était déficitaire de 1.900 unités pour le Brabant wallon. Parmi les 60.731 salariés résidant et travaillant dans le Brabant wallon, 20.231 travaillaient dans leur commune de résidence. Les autres 40.500 salariés vont quotidiennement travailler dans une autre commune de la province, principalement à Wavre (8.257 personnes), Ottignies-LLN (7.064 personnes), Nivelles (3.953 personnes) et Waterloo (3.388 personnes).

Dans le Brabant wallon, le télétravail a toujours été plus important que ce qu'il représentait en Wallonie et en Belgique. Déjà en 2010, le travail hybride concernait le cinquième des salariés résidant dans la province et il concernait en 2023 près de la moitié (47,9%) de ceux-ci, alors qu'il ne représentait que 26,3% des travailleurs wallons et 32,2% des travailleurs belges. Notre Province reste la première province belge en termes d'importance de travail hybride, loin devant Bruxelles (42,1%) et le Brabant flamand (40,2%). Alors que le télétravail concerne plutôt les femmes en Wallonie et en Belgique, il concerne 48,1% des hommes et 47,8% des femmes dans le Brabant wallon.

En 2023, 13 des 27 communes du Brabant wallon concentraient 81,5% de l'offre d'emploi de la Province : 121.552 postes de travail salariés sur les 139.721 que compte la Province et 37.295 des 55.240 indépendants que compte le BW. 3 communes (Wavre, Ottignies-LLN et Nivelles) regroupent 66.496 postes de travail salarié, soit plus de 50% de l'effectif salarié du BW. Si on ajoute Waterloo, Rixensart, Braine-L'Alleud et Tubize à ces 3 communes, on regroupe 75% de l'emploi salarié de la province, où 8 des 11 Parcs d'Activité Economiques (PAE) gérés par InBW emploient 13.818 personnes. 53,2% des 55.240 indépendants que comptait le Brabant wallon en 2022 étaient localisés à Nivelles et dans un espace contigu au Nord-Ouest de la Province, constitué de Braine-L'Alleud, Waterloo, Wavre, Lasne et Ottignies-LLN.

En 2024, 18.901 personnes résidant dans le Brabant wallon étaient inscrites comme Demandeurs d'Emploi (DE) au Forem. Parmi ceux-ci, 50,8% étaient des DEDA (Demandeurs d'emploi, demandeurs d'allocation). Le nombre de DE du Brabant wallon a augmenté de 993 unités au cours des 4 dernières années, soit une hausse de 5,5%, contre 14,8% en Wallonie. La demande d'emploi concerne proportionnellement plus les « 50 ans et plus » dans le Brabant wallon (30% des DE) qu'en Wallonie (24,5% des DE). Elle concerne également plutôt les personnes d'un niveau de diplôme d'études supérieures (32,0% des DE du BW) qu'en Wallonie (15,8% des DE). Le taux de chômage administratif des 15-24 ans (TCA) était en 2024 de 9,7% dans le BW et le taux de chômage de longue durée (> 2 ans) y était de 4,0%. Ottignies-LLN était la seule commune où le TCA était supérieur à 12%. Le taux de chômage de longue durée était de 4,8% à Ottignies-LLN et Tubize et de 5% à Nivelles, Par contre, il était inférieur à 3% à Incourt et Perwez.

CHAPITRE 4

4.1. Structure d'activité de la population

Au troisième trimestre 2024, la population du Brabant wallon était de 414.130 habitants, dont 56,80% étaient en âge de travailler. 186.502 d'entre eux étaient directement disponibles sur le marché de l'emploi et constituaient la « population active ». Le taux d'activité y était donc de 79,28%, contre 72,33% en Wallonie. Parmi ces personnes actives, 176.322 étaient occupés, alors que 10.180 étaient demandeurs d'emploi demandeur d'allocations (DEDA). Le taux d'emploi, rapportant le nombre d'occupés à la population en âge de travailler était donc de 74,95% dans le BW, contre 67,16% en Wallonie et le nombre de DEDA représentait 5,45% de la population active (taux de chômage), contre 7,14% en Wallonie. Ces différents indicateurs sont calculés au départ de la « photographie » que donne d'EFT sur l'activité du Brabant wallon au 3ème trimestre 2024 et n'intègrent pas les lissages et standardisations proposés par le BIT pour le calcul des différents taux officiels. Ces taux sont précisément définis dans l'indicateur 4.2.

Le schéma ci-joint s'inspire des informations telles que présentées sur le site de l'IWEPS et les données ont été extraites de la base de données du Steunpunt Werk, un Centre de Recherche de la Faculté d'économie et de gestion de la KU Leuven. Le Steunpunt Werk compile, depuis de nombreuses années, les chiffres issus de L'enquête sur les forces de travail (EFT), enquête socio-économique par sondage menée auprès des ménages par StatBel. Le but principal de cette enquête est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Au cours du troisième trimestre 2024, le Brabant wallon comptait 414.130 habitants, dont 235.241 (56,8%) étaient âgés entre 20 et 65 ans. Suivant la législation en vigueur, cette population est considérée comme en étant « en âge de travailler ». Les 178.889 habitants de moins de 20 ans et de plus de 65 ans ne sont théoriquement pas présents sur le marché du travail, sauf des étudiants et des retraités actifs.

Parmi les 235.241 personnes en âge de travailler, 48.739 sont inactives, c'est-à-dire pas immédiatement disponibles sur le marché du travail. On y retrouve des personnes au foyer, des étudiants, des

personnes handicapées, des personnes à la recherche d'emploi, mais ne bénéficiant pas d'allocations de chômage, et des personnes pensionnées avant 65 ans.

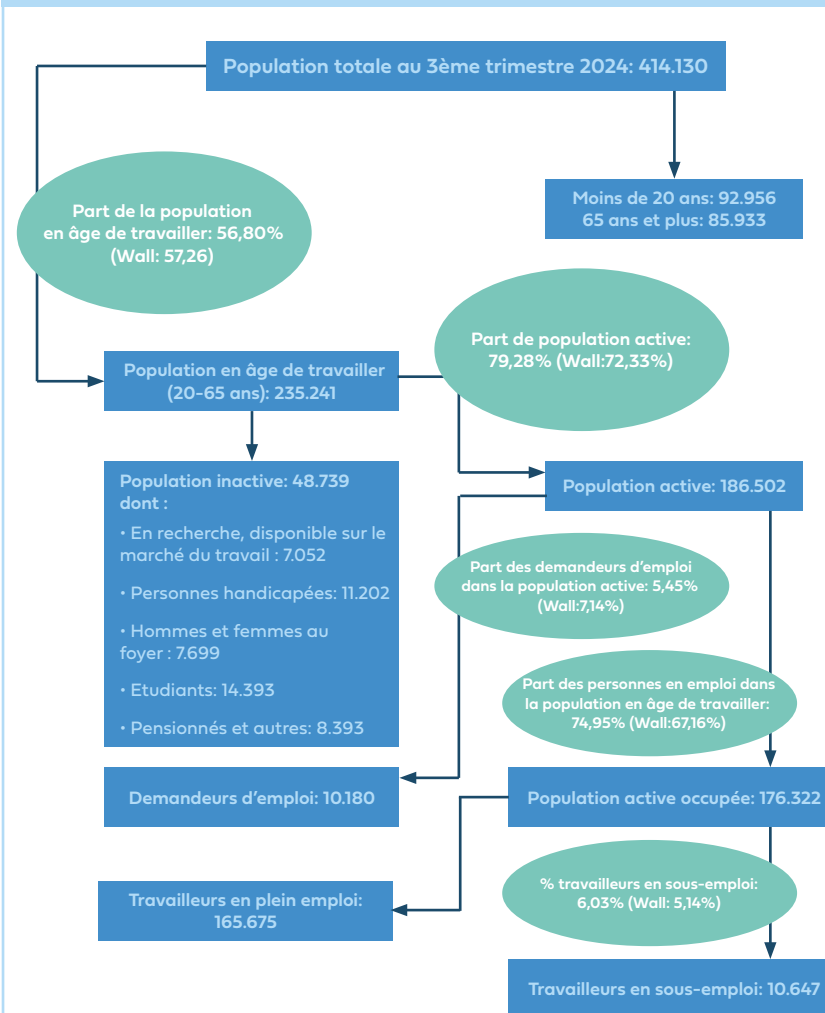
186.502 habitants du Brabant wallon sont donc disponibles sur le marché du travail. Ils constituent la population active et représentent 79,28% de la population en âge de travailler. Ce taux représente le **taux d'activité**.

Parmi cette population active de 186.502 personnes, 176.322 sont occupés et 10.180 sont demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations. Comme nous le verrons dans l'indicateur 4.5., les « DEDA » représentent environ 50% des demandeurs d'emploi inscrits dans le BW. Le taux de chômage se calcule en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi à la population active. Il est donc ici de 5,45%. Comme pour le taux d'activité, le **taux d'emploi** se calcule par rapport à la population en âge de travailler. Le total de personnes actives occupées représente 74,95% de la population des 20-65 ans. Parmi ceux-ci, 165.675 sont « en plein emploi ». Suivant l'EFT, le « Sous-emploi » fait référence à une situation où une personne a un emploi, mais travaille moins d'heures qu'elle ne le souhaiterait, ou occupe un emploi qui ne correspond pas à ses compétences et qualifications. Ce sous-emploi représente 6,03% de la population active occupée.

Les mêmes calculs effectués sur la population wallonne donnent un pourcentage wallon de personnes en âge de travailler légèrement supérieur à la moyenne brabançonne. Le taux d'activité du Brabant wallon (79,28%) est supérieur au tant wallon (72,33%). C'est le cas aussi du taux d'emploi, qui est de 74,95% dans le BW, contre 67,16% en Wallonie.

Il est important de signaler que les taux calculés dans ce schéma correspondent à des calculs effectués sur une « photographie » de la population du Brabant à une date bien précise (troisième trimestre 2024), alors que les taux « officiels » que nous analyserons dans l'indicateur 4.2., sont standardisés suivant les principes du Bureau International du Travail et concernent des moyennes annuelles.

Structure de la population du Brabant Wallon suivant l'activité



Sources: IWEPS – Steunpunt Werk K.U. Leuven

4.2. Indicateurs du marché de l'emploi

Le taux d'activité qui rapporte à la population en âge actif, les personnes qui sont effectivement sur le marché de l'emploi, qu'elles soient actives ou à la recherche d'un emploi, était, en 2023, de 73,2% dans le Brabant wallon, de 2,8 points de pourcentage (p.p.) supérieur au taux d'activité wallon et de 1,8 p.p. supérieur au taux belge. Toujours en 2023, le taux d'emploi, qui rapporte à la population en âge actif les personnes qui ont un emploi, était 70,8% dans le BW, soit 5,3 p.p. supérieur au taux d'emploi wallon et 2,5 p.p. supérieur au taux belge.

Dans le Brabant wallon, le taux de chômage administratif, calculé au départ du nombre et de la structure des Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) inscrits au FOREm était, en 2023, de 2,7 p.p. inférieur au taux wallon, qu'il soit calculé sur la base des 20-64 ans ou celle des 15-64 ans. En 2023, l'emploi intérieur du Brabant wallon représentait 73,5% de sa population en âge actif. Ce taux était de 61,2% en Wallonie.

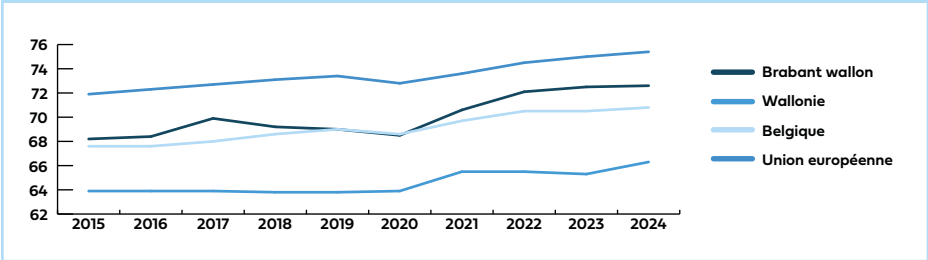
L'indicateur 04.01 avait pour objectif principal de présenter la structure de la population du Brabant wallon estimée par le « Steunpunt Werk » au regard de l'activité, au troisième trimestre 2024. Pour les comparaisons internationales et dans le temps, il est préférable d'utiliser les données publiées par StatBel. Au niveau sous-régional, ces données sont consolidées à partir de données administratives, dans le cadre des « Comptes de l'emploi wallon ». La méthodologie est en grande partie détaillée dans le working paper « Les comptes de l'emploi wallon – Méthodologies d'estimation ». On parlera alors de taux « administratifs ».

	2017		2023	
	Brabant Wallon	Wallonie	Brabant Wallon	Wallonie
Taux d'activité administratif (en %)				
Total	70,7	68,0	73,2	71,2
Hommes	73,9	71,9	75,7	74,6
Femmes	67,5	64,1	70,7	67,8
15 - 24 ans	25,7	31,8	27,1	34,8
25 - 29 ans	84,4	82,9	85,6	85,8
25 - 49 ans	87,7	83,9	88,5	86,0
50 - 64 ans	72,5	64,2	78,5	70,0
Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en % pour comparaisons internationales				
Total	68,8	63,2	70,8	65,5
Hommes	73,0	67,7	73,5	68,6
Femmes	64,8	58,7	68,2	62,4
Taux de chômage BIT en % pour comparaisons internationales				
20 - 64 ans Total	6,9	9,6	5,2	7,9
15 - 64 ans Total	7,1	9,8	5,4	8,2

Ratio d'emploi intérieur				
Ratio	68,7	57,6	73,5	61,2

Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Bien qu'inférieur au taux européen sur la période analysée, le taux d'activité du Brabant wallon en 2023 était de 73,2%, soit 2 p.p. supérieur au taux wallon et 1,8 p.p. supérieur au taux national. Les taux d'activité du BW par genre sont supérieurs aux taux wallons, principalement pour ce qui est des femmes (70,7% dans le BW, contre 66,8% pour la Belgique). Si le taux d'activité des 15-24 ans du BW est sensiblement inférieur au taux wallon correspondant, il dépasse ce taux pour ce qui est des personnes âgées de 25 ans et plus, et plus particulièrement pour les 50-64 ans, où il est de 8,5 p.p. au taux régional en 2023.

Taux d'activité économique (source : EUROSTAT)



Le taux d'emploi rapporte à la population en âge actif (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. Les agrégats, tels que la population active, l'emploi et le chômage sont calculés de la même façon dans tous les pays et de manière conforme aux recommandations du Bureau international du travail (BIT). Le taux d'emploi total du Brabant wallon était en 2023 de 70,8%, taux supérieur de 5,3 p.p. au taux régional et 2,5 p.p. au taux national.

Le taux de chômage rapporte le nombre de personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi, à la population active de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Afin de permettre les comparaisons internationales, ce taux est calculé sur la base de données EFT. Mais pour obtenir plus de détails sur les demandeurs d'emploi, le FOREM calcule un taux de chômage administratif à partir du nombre et de la structure des Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI). Nous développons dans l'indicateur 04.05 la structure des demandeurs d'emploi du Brabant wallon suivant l'âge, la durée de chômage, le secteur d'activité, etc. Signalons, néanmoins que le taux de chômage brabançon global est de 2,7 p.p. inférieur au taux de chômage wallon, qu'il soit calculé sur la base de la population des 20-64 ans ou celle des 15-64 ans. Ce taux a, en outre, baissé de 1,7 p.p. depuis 2017.

Le ratio d'emploi intérieur rapporte l'emploi intérieur (emploi au lieu de travail) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler de l'entité observée. Alors que l'emploi intérieur du Brabant wallon représente 73,5% de la population des 15-64 ans, ce ratio n'est que de 61,2% en Wallonie.

4.3.A. Navettes des travailleurs salariés

En 2023, 60.731 personnes, soit 44,7% des travailleurs salariés résidant dans le Brabant wallon, travaillaient dans le Brabant wallon, 53,4% quittaient quotidiennement le BW pour aller travailler dans une autre province belge, principalement Bruxelles (45.441 personnes). La même année, 70.226 travailleurs salariés issus d'une autre province belge venaient quotidiennement travailler dans le BW, venant principalement de la Province de Hainaut. Le solde des navettes inter-provinciales était déficitaire de 1.900 unités pour le Brabant wallon. Parmi les 60.731 salariés résidant et travaillant dans le Brabant wallon, 20.231 travaillaient dans leur commune de résidence. Outre leur commune de résidence, c'est principalement Wavre (8.257 personnes), Ottignies-LLN (7.064 personnes), Nivelles (3.953 personnes) et Waterloo (3.388 personnes) qui concentrent les salariés résidant dans le BW.

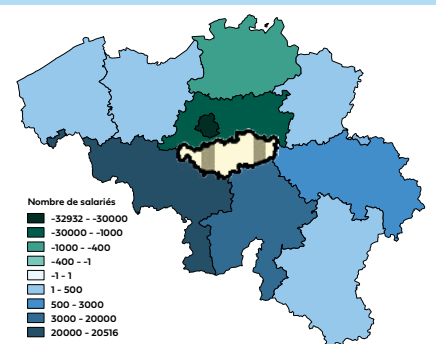
Déjà abordées dans notre édition 2021, les navettes des travailleurs salariés peuvent être estimées au départ des statistiques de l'ONSS et, plus précisément, en croisant l'adresse des travailleurs salariés et l'adresse de l'établissement où ils exercent leur activité professionnelle.

En 2023, 60.731 salariés (44,7%) résidant dans le Brabant wallon travaillaient dans le Brabant wallon, 72.623 (53,4%) quittaient quotidiennement notre province pour aller travailler dans une autre province belge et les 1,9% restants partaient travailler à l'étranger. 93% des 72.629 salariés qui quittent le Brabant wallon le font à destination de Bruxelles (62,6%), du Brabant flamand (13,3%), du Hainaut (9,8%) et de la Province

de Namur (7,2%). 70.226 travailleurs salariés issus d'autres provinces belges viennent quotidiennement travailler dans le BW. 88,2% de ces entrants sont des travailleurs venant de la Province de Hainaut (39,1%), de Namur (20,1%), de Bruxelles (17,7%) et du Brabant flamand (11,3%).

Globalement, le Brabant wallon était déficitaire en 2023 de 1.900 unités en termes de navettes interprovinciales des travailleurs salariés. Un solde positif global de 33.208 unités concerne principalement les provinces de Hainaut (20.515) et de Namur (8.940). Le solde négatif de 35.111 unités concerne 3 provinces : Bruxelles (32.932 salariés), le Brabant flamand (1.695 unités) et la province d'Anvers (484 unités).

Solde des navettes professionnelles des salariés de et vers le Brabant Wallon en 2022



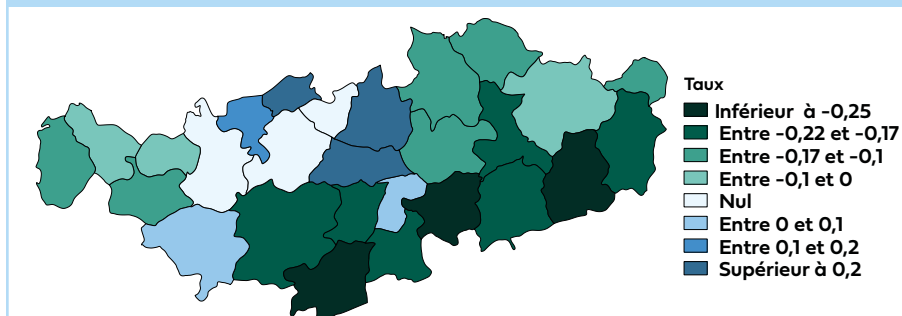
Navettes professionnelles des salariés en 2023

	Salariés entrant dans le BW	Salariés sortant du BW
Bruxelles-Capitale	12 509	45 441
Brabant flamand	8 006	9 701
Anvers	939	1 423
Flandre Occidentale	460	310
Province du Luxembourg	513	288
Limbourg	588	299
Flandre Orientale	1 105	639
Province de Liège	4 786	2 164
Province de Namur	14 171	5 231
Hainaut	27 649	7 133

Parmi les 60.731 salariés résidant dans le Brabant wallon qui travaillaient en 2023 dans notre Province, 20.231 travaillaient dans leur commune de résidence.

Les entrées et sorties présentées dans le tableau ne concernent donc que des **mouvements DE et VERS une autre commune du BW**.

Solde des navettes professionnelles entre les communes du Brabant Wallon rapporté à la population active des communes en 2023



Communes du Brabant wallon enregistrant un solde des navettes professionnelles positif de plus de 900 salariés en 2023 par rapport aux autres communes du BW

	Salariés sortant vers une autre commune du BW	Salariés entrant d'une autre commune du BW	Solde
Wavre	2 903	8 257	5 353
Ottignies-LLN	2 644	7 064	4 420
Waterloo	1 492	2 968	1 476
Nivelles	2 287	3 389	1 101
Braine-l'Alleud	3 037	3 953	917

Communes du Brabant wallon enregistrant un solde des navettes professionnelles négatif de plus de 900 salariés en 2023 par rapport aux autres communes du BW

	Salariés entrant dans le BW	Salariés sortant du BW	Solde
Chaumont-Gistoux	1 486	567	-919
Walhain	1 256	249	-1 006
Orp-Jauche	1 179	128	-1 051
Villers-la-Ville	1 757	117	-1 640
Genappe	2 316	621	-1 695

8.257 salariés viennent quotidiennement travailler à Wavre au départ d'une autre commune du Brabant Wallon. C'est aussi le cas pour 7.064 salariés résidant dans le Brabant wallon, qui viennent travailler à Ottignies-LLN, pour 3.953 salariés du BW qui viennent travailler à Nivelles et 3.388 qui viennent travailler à Waterloo. Ces 4 communes représentent plus de 55% de l'ensemble des 40.500 salariés qui travaillent dans une autre commune du Brabant wallon que leur commune de résidence (dans le BW).

Plus de 2.000 salariés quittent quotidiennement Wavre, Ottignies-LLN, Waterloo, Nivelles et Genappe pour aller travailler dans une autre

commune du BW.

En termes de solde, Wavre, Ottignies-LLN, Nivelles, Waterloo et Braine-l'Alleud enregistrent un solde positif de plus de 900 personnes, alors que Chaumont-Gistoux, Walhain, Orp-Jauche, Villers-La-Ville et surtout Genappe (1.695 unités) ont un solde négatif supérieur à 900 unités. Pour la cartographie des communes, nous avons relativisé ces soldes par rapport à un estimateur de la taille de la commune, en rapportant les valeurs absolues à la population active de la commune. Les taux ainsi calculés vont de -0,30 à Villers-La-Ville à +0,33 à Wavre.

4.3.B. Le télétravail dans le Brabant wallon

Dans le Brabant wallon, le télétravail a toujours été plus important que ce qu'il représentait en Wallonie et en Belgique. Déjà en 2010, le travail hybride concernait le cinquième des salariés (20,4%) résidant dans la province et il concernait en 2023 près de la moitié (47,9%) de ceux-ci, alors qu'il ne concerne que 26,3% des travailleurs wallons et 32,2% des travailleurs belges. Il reste la première province belge en termes d'importance de travail hybride, loin devant Bruxelles (42,1%) et le Brabant flamand (40,2%).

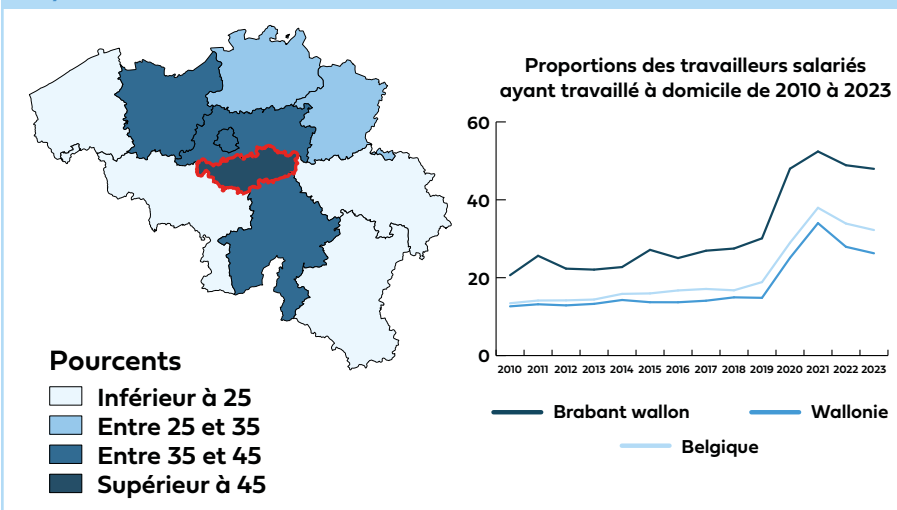
Alors que le télétravail concerne plutôt les femmes en Wallonie et en Belgique, il concerne 48,1% des hommes et 47,8% des femmes dans le Brabant wallon.

Télétravailler, c'est travailler à distance à l'aide de la technologie de l'information. Le travail hybride, quant à lui, est une combinaison de travail en présentiel et de travail à distance. Chez soi, dans un espace de coworking, dans les transports, le télétravail est avant tout un bon moyen d'éviter de passer sa vie dans les embouteillages. Travailler de chez soi, avant ou après les heures de pointe et aménagements horaires - ou time-shifts - font donc partie intégrante du télétravail. La plupart du temps, on télétravaille à temps partiel, bien que le temps plein ne soit pas exclu. On peut télétravailler régulièrement, certains jours de la semaine, ou de manière occasionnelle et irrégulière pour des cas de force majeure ou pour des raisons personnelles. On peut travailler à domicile, ce qui reste la forme la plus répandue de télétravail, travailler depuis un bureau satellite, c'est-à-dire depuis d'autres locaux que les bureaux principaux de l'employeur ou depuis un lieu tiers mis à disposition par celui-ci, soit travailler dans un espace de coworking, c'est-à-dire depuis un espace de travail partagé qui n'est pas spécifiquement lié à l'employeur, soit, enfin, effectuer du télétravail mobile, principalement pour les travailleurs exerçant une profession presque toujours hors des bureaux de son employeur, tels que les délégués commerciaux, les représentants médicaux, les techniciens qui se rendent chez des clients de l'employeur, les infirmières à domicile, etc. Le télétravail peut également être effectué dans une maison de vacances ou un hôtel à l'étranger, à condition qu'il obtienne

le feu vert de son employeur pour télétravailler à l'étranger. Les principaux avantages du télétravail pour les travailleurs sont triples : moins de déplacements, plus d'autonomie et de flexibilité et meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle. Pour les employeurs, on peut citer comme avantages du télétravail la réduction des infrastructures, la réduction des coûts de déplacement domicile-travail et un meilleur bien-être des travailleurs. Néanmoins, une certaine tendance au retour au travail sur le lieu de l'entreprise semble se dessiner, principalement pour stimuler les échanges et l'innovation et entretenir la culture d'entreprise, mais aussi pour restaurer du contrôle, voire pousser les salariés vers la sortie...

Les données analysées dans cet indicateur sont issues de statistiques publiées par StatBel, à partir de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT) déjà citée dans d'autres indicateurs de la présente publication. Les chiffres publiés concernent toute forme de télétravail. Au niveau provincial, les données ne sont disponibles que par sexe. Des données plus fines (par classe d'âge, par formation, par niveau d'instruction, suivant la distance lieu de travail-lieu de résidence, etc.) sont disponibles aux niveaux national et régional. Comme toute information issue de l'EFT, elles concernent le lieu de résidence des travailleurs.

Proportion de salariés qui ont travaillé parfois ou habituellement à domicile en 2023 (source EFT)



Si le télétravail concernait 16,8% des salariés belges en 2018, suite à la crise sanitaire de 2020, la part de travailleurs salariés belges déclarant travailler parfois à domicile est passée à 29,1% en 2020 et concerne désormais près du tiers des travailleurs (32,2%). Dans le Brabant wallon, comptant près de 45.500 navetteurs travaillant quotidiennement à Bruxelles (en 2023), le télétravail a toujours été plus important que ce qu'il représentait en Wallonie et en Belgique. Déjà en 2010, le travail hybride concernait le cinquième des salariés (20,4%) résidant dans la province et il concernait en 2023 près de la moitié (47,9%) de ceux-ci. Le Brabant wallon est la première province belge, en termes de travail hybride, loin devant Bruxelles (42,1%) et le Brabant flamand (40,2%). A l'autre extrémité de la distribution, la Province de Luxembourg et le Hainaut comptent moins de 20% de leurs travailleurs salariés déclarant travailler (parfois) à domicile. Nous ne disposons hélas

pas d'information au niveau provincial de la distribution du travail hybride en fonction du secteur d'activité et du niveau d'instruction de la population. Néanmoins, au niveau national, c'est dans les secteurs de l'Information et de la Communication, celui des Activités Financières et celui des Activités Spécialisées, Scientifiques et Techniques qu'on enregistre le plus de télétravail, secteurs qui représentent plus de 23% des emplois salariés du Brabant wallon. Au niveau national, plus de 53% du travail hybride concerne les personnes d'un niveau d'instruction élevé, groupe qui, comme précisé dans l'indicateur 03.04, représente plus de 43% de la population des 25 ans et plus dans le BW. Signalons, enfin, que le télétravail semble concerner en Belgique légèrement plus les femmes (34,7%) que les hommes (29,9%), à l'exception du Brabant wallon en 2023 (48,1% pour les hommes, contre 47,8% pour les femmes).

4.4. Concentration communale des emplois salariés et indépendants en 2023

En 2023, 13 des 27 communes du Brabant wallon concentraient 81,5% de l'offre d'emploi de la Province : 121.552 postes de travail salariés sur les 139.721 que compte la Province et 37.295 des 55.240 indépendants que compte le BW.

3 communes (Wavre, Ottignies-LLN et Nivelles) regroupent 66.496 postes de travail salarié, soit plus de 50% de l'effectif salarié du BW. Si on ajoute Waterloo, Rixensart, Braine-L'Alleud et Tubize, on regroupe 75% de l'emploi salarié de la province, où 8 des 11 Parcs d'Activité Economiques (PAE) gérés par InBW emploient 13.818 personnes.

53,2% des 55.240 indépendants que comptait le Brabant wallon en 2022 étaient localisés à Nivelles et dans un espace contigu au Nord-Ouest de la Province, constitué de Braine-L'Alleud, Waterloo, Wavre, Lasne et Ottignies-LLN.

13 des 27 communes du Brabant wallon concentrent à elles seules 81,5% de l'offre d'emploi du Brabant wallon. En effet, en 2023, 121.552 des 139.721 postes de travail salariés enregistrés dans le BW et 37.295 des 55.240 emplois indépendants de notre Province étaient concentrés dans ces communes. Wavre, Ottignies-LLN, Nivelles et Braine-L'Alleud concentrent 96.925 emplois, soit près de 50% de l'offre d'emploi du Brabant wallon. Il s'agit bien sûr des plus grandes communes de la province, qui concentrent une population active totale de 63.065 personnes, soit 32,9%

de la population active du Brabant wallon mais le nombre de postes de travail salariés qui y sont implantés représente 153,7% de cette population active. En rapportant le nombre d'emplois exercés dans une commune à la population active occupée, on peut constater que 3 de ces communes ont un « Ratio d'emploi intérieur » supérieur à 1,8.

Compte tenu de la nature et, ainsi, de la distribution statistique très différentes des postes d'emploi salarié et des travailleurs indépendants, nous analyserons séparément ces deux types d'emploi.

Communes du BW représentant 90% de l'emploi salarié et 70% de l'emploi indépendant et de la population active occupée (Moyenne 2023)

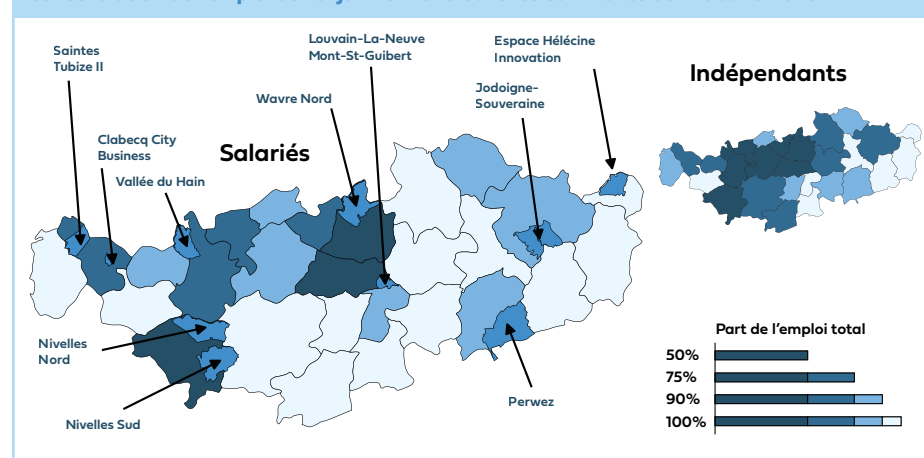
	Emploi salarié		Emploi indépendant		Population active occupée		Ratio d'emploi intérieur
	Nombre	Part du total (en %)	Nombre	Part du total (en %)	Nombre	Part du total (en %)	
Wavre	24 923	18,0	4 274	7,7	14 369	8,3	132,0
Ottignies-LLN	22 119	16,0	3 161	5,7	12 672	7,3	120,0
Nivelles	19 158	13,8	2 987	5,4	12 319	7,1	122,7
Braine-l'Alleud	14 689	10,6	5 073	9,2	17 482	10,0	77,0
Waterloo	8 769	6,3	4 770	8,6	11 516	6,6	72,3
Lasne	3 376	6,1	3 376	6,1	5 722	3,3	65,7
Tubize	6 529	4,7	2 308	4,2	11 532	6,6	49,1
Rixensart	5 676	4,1	3 339	6,0	9 115	5,2	63,5
Mont-St-Guibert	5 069	3,7	1 120	2,0	3 866	2,2	111,9

La Hulpe	3 237	2,3	1 208	2,2	2 974	1,7	96,5
Jodoigne	3 050	2,2	1 922	3,5	6 455	3,7	52,4
Genappe	2 024	1,5	2 399	4,3	6 971	4,0	42,1
Grez-Doiceau	1 978	1,4	2 218	4,0	6 061	3,5	46,9

Côté emplois salariés, les données traitées sont les « Postes de travail salariés au 31 décembre 2023 », diffusés par l'ONSS. Ce concept est quelque peu différent du concept d'emploi salarié, puisqu'une personne peut exécuter plusieurs temps partiels ou cumuler une activité salariée et une activité d'indépendant. Au 31 décembre 2023, le Brabant wallon comptait 139.721 postes de travail salarié, soit 12,5% des postes wallons. La concentration communale de l'emploi salarié y est beaucoup plus importante que la concentration de l'emploi indépendant. 3 communes (Wavre, Ottignies-LLN et Nivelles) regroupent à elles seules 50% de

l'emploi salarié. Ces communes comptent 3.967 employeurs (33,6% du BW), dont 196 sont des établissements de 50 travailleurs et plus et 73 sont des établissements comptant 100 travailleurs et plus. Si on ajoute Rixensart, Waterloo, Braine-L'Alleud et Tubize à ces 3 communes, on regroupe les trois quarts des postes salariés du Brabant wallon. 8 des 11 Parcs d'activité économique (PAE) gérés par InBW sont implantés dans ces 7 communes et emploient 13.818 personnes. En ajoutant Braine-Le-Château, La Hulpe, Lasne, Mont-St-Guibert, Perwez, Jodoigne et Beauvechain, on regroupe 90% de l'emploi salarié du Brabant wallon.

Concentration de l'emploi au 1er janvier 2023 dans les communes du Brabant wallon



Côté emplois indépendants, suivant les chiffres diffusés par l'INASTI pour l'année 2022, 29.379 des 55.240 indépendants du Brabant wallon, soit 53,2% de ceux-ci, sont localisés à Nivelles et dans un espace contigu au Nord-Ouest de la Province, constitué des communes de Braine-

L'Alleud, Waterloo, Wavre, Lasne, Rixensart et Ottignies-LLN. Les autres communes de la Province représentent chacune entre 0,4 (Hélécine) et 4,3% (Genappe) des 55.240 indépendants du BW.

4.5. Les Demandeurs d'emploi dans le Brabant wallon

En 2024, 18.901 personnes résidant dans le Brabant wallon étaient inscrites comme Demandeurs d'Emploi (DE) au Forem. Parmi ceux-ci, 50,8% étaient des DEDA (Demandeurs d'emploi, demandeurs d'allocation). Le nombre de DE du Brabant wallon a augmenté de 993 unités au cours des 4 dernières années, soit une hausse de 5,5%, contre 14,8% en Wallonie. La demande d'emploi concerne proportionnellement plus les « 50 ans et plus » dans le Brabant wallon (30% des DE) qu'en Wallonie (24,5% des DE). Il concerne également plutôt les personnes d'un niveau de diplôme d'études supérieures (32,0% des DE du BW) qu'en Wallonie (15,8% des DE). Le taux de chômage administratif des 15-24 ans (TCA) était en 2024 de 9,7% dans le BW et le taux de chômage de longue durée (>2 ans) y était de 4,0%. Ottignies-LLN était la seule commune où le TCA était supérieur à 12%. Le taux de chômage de longue durée était de 4,8% à Ottignies-LLN et Tubize et de 5% à Nivelles. Par contre, il était inférieur à 3% à Incourt et Perwez.

L'indicateur 04.02 précise qu'en 2023, le taux de chômage harmonisé BIT était, dans le Brabant wallon, de 5,2% pour les 20-64 ans et de 5,4% pour les 15-64 ans. Suivant le schéma de la structure de la population du Brabant wallon selon l'activité, publié dans l'indicateur 04.01, le Brabant wallon comptait 10.180 demandeurs d'emploi. Dans le cadre du présent indicateur, nous exploiterons les chiffres publiés par le Forem,

relatifs au comptage du nombre de demandeurs d'emploi (DE) en novembre 2024. Le chiffre total à cette date était de 18.901 DE, dont 9.596 DEDA (DE demandeurs d'allocation). C'est donc à ce type de DE que correspond le nombre repris dans le schéma, les autres DE étant repris dans la rubrique « Personnes en recherche et disponibles sur le marché », ainsi que des demandeurs d'emploi de moins de 20 ans.

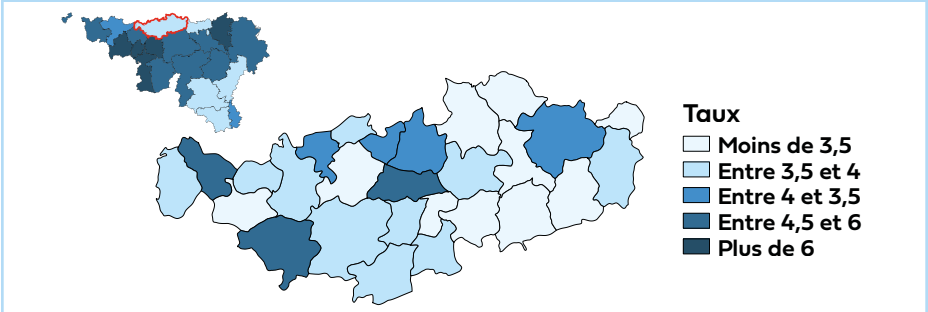
	Comptage de novembre 2024			Evolution de 2020 à 2024 (en%)	
	Nombre		Part du total (en %)		
	Brabant Wallon		Wallonie	Brabant Wallon	Wallonie
Total Général	18 901	100	100	+5,5	+14,8
Ventilation par statut					
DE demandeurs d'alloc. (DEDA)	9 596	50,8	47,1	-23,4	+11,8
Jeunes DE - Stage d'insertion	2 727	14,4	14,3	-10,7	-11,1
Autres DE Inoccupés	1 010	5,3	10,9	-16,7	+7,5
DE libres Inoccupés	5 568	29,5	27,7	+399,4	+20,0
Ventilation par sexe					
Femmes	9 321	49,3	47,0	+3,2	+14,7
Hommes	9 580	50,7	53,0	+7,9	+14,9
Ventilation par classe d'âge					
< 25 ans	3 137	16,6	19,5	-2,5	+14,2
25 à 29 ans	2 833	15,0	15,0	+6,7	+15,3
30 à 39 ans	3 993	21,1	23,0	+10,8	+19,3
40 à 49 ans	3 309	17,5	17,9	+13,7	+18,6
50 ans et +	5 629	29,8	24,5	+1,9	+8,6
Ventilation par niveau d'instruction					
Primaire + Sec. de base	2 720	14,4	22,8	+15,9	+9,6
Secondaire 2ème degré	2 344	12,4	18,6	-16,1	+5,7
Secondaire 3ème degré	7 132	37,7	39,4	+7,2	+23,7
Supérieur	6 051	32,0	15,8	+10,7	+19,7
Apprentissage	257	1,4	1,6	-46,8	-40,3

Autres	397	2,1	1,7	+148,1	+92,4
Ventilation par durée					
< 6 mois	5 072	26,8	22,4	-12,4	-8,1
6<12 mois	2 373	12,6	11,7	+6,6	+5,6
1<2 ans	3 521	18,6	18,1	+0,5	+4,5
2<5 ans	4 696	24,8	28,0	+35,0	+42,3
5<10 ans	2 144	11,3	14,2	+24,1	+57,6
10 ans et +	1 095	5,8	5,6	-7,7	-1,1
Ventilation par secteur d'activité					
Agriculture, sylviculture, pêche	110	0,6	0,5	-7,6	-11,4
Industrie	760	4,0	4,0	-27,2	-22,6
Electricité, gaz, eaux	26	0,1	0,1	+8,3	-15,5
Services	5 975	31,6	30,0	-25,6	-11,8
Quaternaire	2 575	13,6	15,8	-24,8	-13,0
Non précisé	9 455	50,0	49,6	+79,4	+70,7

18.901 demandeurs d'emploi étaient inscrits au Forem, dont 50,3% sont des hommes. Le nombre total de DE a augmenté de 993 unités au cours des 4 dernières, soit une hausse de 5,5%, contre 14,8% en Wallonie. Les différentes ventilations analysées dans la suite concernent ces 18.901 demandeurs d'emploi et donc pas uniquement les DEDA. Les 50 ans et plus représentent près de 30% des DE du Brabant wallon, un taux supérieur à celui enregistré en Wallonie (24,5%). Près du tiers des DE brabançons ont un niveau de diplôme d'enseignement supérieur. Pour rappel, suivant l'indicateur 03.04., 43,4% de la population du BW a ce niveau d'enseignement, de plus de 12 p.p. supérieur à la proportion mesurée en Wallonie.

7.935, soit 41,9% de l'ensemble des DE du BW, sont demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans. Ce pourcentage est de 47,7% en Wallonie. Le secteur d'activité n'est pas précisé pour 50% des DE. 47,2% des DE font partie des secteurs tertiaire et quaternaire. Alors que le nombre de DE de ces secteurs a diminué de 2.902 unités depuis 2020, celui des « non précisé » augmentait de 4.186 unités.

Taux de chômage de longue durée (2 ans et plus) en 2024



Le taux de chômage administratif rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. En moyenne sur 2024, Pour ce qui est du Brabant wallon, le taux de chômage des 15-64 ans était de 9,7%, contre 14,0% en Wallonie et le taux de chômage de longue durée (>2 ans) était de 4,0% dans le BW, contre 6,4% en Wallonie. Ottignies-LLN était en 2024 la seule commune du BW avec un taux de chômage des 15-24 ans supérieur à 12%. Par contre, ce taux était inférieur à 8% à Incourt, Walhain, Ittre, Perwez, Beauvechain et Grez-Doiceau. Le taux de chômage de longue durée était de 4,8% à Ottignies-LLN et Tubize et de 5% à Nivelles. Par contre, il était inférieur à 3% à Incourt et Perwez.

CHAPITRE 5

Niveau de vie, sécurité, accès aux droits fondamentaux

Pages 60 à 75

En 2022, 250.988 déclarations fiscales relatives aux revenus 2021 des personnes résidant dans le Brabant wallon ont été déposées auprès de l'Administration fiscale. 38,7% des déclarations fiscales (contre 47,1% en Wallonie et 43,9% en Belgique) déclaraient un revenu annuel net imposable compris entre 10.000 et 30.000 euros, alors que 25,5% (contre 18,0% en Wallonie et 20,4% en Belgique) déclaraient un revenu annuel imposable supérieur à 50.000 euros. Le taux implicite de taxation (TIT) se définit comme le rapport entre l'impôt total, y compris les taxes additionnelles, et le montant des revenus imposables déclarés. Le TIT du Brabant wallon était en 2022 de 26,4%, contre 21,3% en Wallonie et 23,2% en Belgique.

Selon l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), les revenus primaires du Brabant wallon, constitués des rémunérations, des revenus mixtes et des revenus de la propriété, s'élevaient, en 2023, à 15.950 Millions d'euros. En ajoutant à ces revenus primaires les cotisations sociales perçues et en retirant les cotisations sociales et les impôts payés, on obtient le « Revenu disponible », qui était de 12.301 Millions d'euros dans le Brabant wallon en 2023. Avec ses 29.747 euros, le Brabant wallon enregistrait en 2023 le plus haut « Revenu disponible par habitant » (RDH) des arrondissements wallons. La part que représente le Revenu Disponible dans l'ensemble des revenus primaires va de 77,1% dans les arrondissements de Nivelles et de Waremmes à 93,7% dans l'arrondissement de La Louvière et 97,1% dans l'arrondissement de Charleroi.

En 2023, la rémunération annuelle moyenne des salariés était en Wallonie de 57.679€, allant de 47.893€ dans l'arrondissement de Thuin, à 69.434€ dans le Brabant wallon. Au cours des 20 dernières années, ce montant a augmenté de 56,1% dans notre Province. Au 1er janvier 2024, 75.614 personnes résidant dans le BW ont perçu une pension de retraite. Ce nombre est en augmentation de 26,8% entre 2015 et 2024. Le montant moyen perçu par ces bénéficiaires en janvier 2024 était en moyenne de 1.615,6€.

Le 1er janvier 2023, 218.338 habitants du Brabant wallon, âgés de 18 ans et plus, bénéficiaient de 410.720 crédits en cours, dont plus de la moitié étaient des Ouvertures de Crédit et plus de 30% étaient des prêts hypothécaires. Rapporté à la population totale de 18 ans et plus, le nombre de crédits en cours était de 1,24, indice variant de 0,94 à Ottignies-LLN à plus de 1,4 pour Hélécinne et Orp-Jauche. Si le nombre de crédits en cours est en baisse, le montant total emprunté en 2023, dans le cadre de nouveaux crédits, est en hausse de 41,8% pour les prêts hypothécaires et en baisse de 10,9% pour les ouvertures de crédit, comparé à 2014.

Un peu plus de 26.000 faits criminels ont été enregistrés dans le Brabant wallon en 2023, soit 62,8 faits pour 1.000 habitants. Ce taux est en légère baisse (-1,1%) par rapport en 2019 et il est inférieur aux moyennes wallonne (79,9) et belge (77,1).

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) a été initialement élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du Plan de Cohésion Sociale. Il existe depuis 2008 et est mis à jour tous les 5 ans. C'est un outil d'aide à la prise de décision politique qui permet de rendre compte de l'accès effectif de la population de chaque commune francophone de Wallonie aux 13 droits fondamentaux. L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux, mesuré par l'IWEPS en 2025 est, en moyenne des indicateurs communaux, de 0,84 dans le Brabant wallon, alors qu'il est de 0,60 en Wallonie. Il est inférieur à 0,620 pour les communes localisées à l'extrême est et à l'extrême ouest de la Province alors que l'espace constitué des communes de Waterloo, La Hulpe, Lasne et Rixensart enregistre un indicateur synthétique supérieur à 0,95. L'étendue des scores obtenus pour l'indicateur synthétique par droit fondamental peut être très variable d'un droit à l'autre. Ainsi, l'indicateur synthétique « Droit au logement » va de 0,656 à Tubize à 0,858 à Incourt, alors que celui relatif au « Droit à la mobilité » va de 0,218 à Orp-Jauche à 1,000 à Waterloo.

CHAPITRE 5

5.1. Revenus déclarés à l’IPP et Taux Implicite de Taxation

En 2022, 250.988 déclarations fiscales relatives aux revenus 2021 des personnes résidant dans le Brabant wallon ont été déposées auprès de l’Administration fiscale, dont 8,3% déclaraient un revenu fiscal nul. 38,7% des déclarations fiscales (contre 47,1% en Wallonie et 43,9% en Belgique) déclaraient un revenu annuel net imposable compris entre 10.000 et 30.000 euros, alors que 25,5% (contre 18,0% en Wallonie et 20,4% en Belgique) déclaraient un revenu annuel imposable supérieur à 50.000 euros.

La différence interquartile, estimant la dispersion des revenus, via la différence entre le 3ème et le 1er quartile de leur distribution est sensiblement plus élevée dans le Brabant wallon (33.497 euros) qu’en Wallonie (24.796 euros) et en Belgique (27.215 euros).

Le taux implicite de taxation (TIT) se définit comme le rapport entre l’impôt total, y compris les taxes additionnelles, et le montant des revenus imposables déclarés. Le TIT du Brabant wallon était en 2022 de 26,4%, contre 21,3% en Wallonie et 23,2% en Belgique. Ce taux est relativement stable depuis 2004. En 2022, il était inférieur à 25% à Tubize, Rebecq, Hélécine et Ramillies, alors qu’il était supérieur à 28% à Waterloo, Lasne et Chaumont-Gistoux.

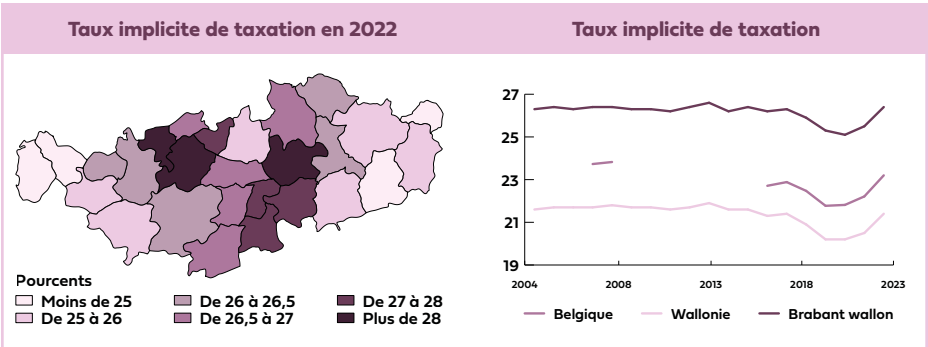
À cette date de la rédaction du présent indicateur (août 2025), les derniers chiffres relatifs aux déclarations fiscales à l’IPP publiées par StatBel concernent les revenus 2021, repris dans les déclarations fiscales 2022. Le tableau représente les mesures établies sur la somme des déclarations individuelles et des déclarations communes.

Déclarations fiscales Revenus 2021	Nombre total		Indice / Pourcentage	
	Brabant wallon		Wallonie	Belgique
Nombre de déclarations fiscales				
Nombre déclarations de revenu net imposable nul	20 940			
Nombre déclarations de revenu net imposable non nul dont	230 048			
< 10.000 EUR	31 491	13,7	12,4	11,9
de 10.001 jusqu'à 20.000 EUR	41 534	18,1	23,7	21,0
de 20.001 jusqu'à 30.000 EUR	47 377	20,6	23,4	22,9
de 30.001 jusqu'à 40.000 EUR	30 094	13,1	13,9	14,6
de 40.001 jusqu'à 50.000 EUR	20 953	9,1	8,6	9,1
plus que 50.000 EUR	58 599	25,5	18,0	20,4
Valeurs moyennes				
Revenu moyen par déclaration (euros)		41 756	33 602	36 066
Revenu médian par déclaration (euros)		28 512	25 193	26 917
Revenu moyen par habitant (euros)		23 442	19 192	20 357

Coefficient interquartile ((Q3-Q1)/Médiane)		117	98	101
Taux d'imposition				
Revenu total net imposable (1,000€)	9 605 916			
Impôt total (1,000€)	2 444 915			
Taux implicite de Taxation (TIT)		25,5	20,5	22,2

En 2022, 250.988 déclarations fiscales relatives aux revenus 2021 des Brabançons wallons ont été déposées auprès de l’Administration fiscale. 20.940, soit 8,3% de ces déclarations déclaraient un revenu fiscal nul. Pour ce qui est des 230.848 déclarations déclarant un montant non nul, 38,7% de celles-ci (contre 47,1% en Wallonie et 43,9% en Belgique) déclaraient un revenu annuel net imposable entre 10.000 et 30.000 euros, alors que 25,5% (contre 18,0% en Wallonie et 20,4% en Belgique) déclaraient un revenu annuel imposable supérieur à 50.000 euros. Rien d’étonnant donc que les valeurs

moyennes du Brabant wallon soient supérieures aux moyennes régionales et nationales. Signalons, néanmoins, que la différence interquartile, c’est-à-dire la différence entre le 3ème et le 1er quartile de la distribution des revenus est sensiblement plus élevée dans le Brabant wallon (33.497 euros) qu’en Wallonie (24.796 euros) et en Belgique (27.215 euros) et que le coefficient interquartile, qui mesure la dispersion des revenus, en rapportant l’écart interquartile à la médiane de la distribution soit beaucoup plus élevé dans le BW (117) qu’en Wallonie (98) et en Belgique (101).



Le **taux implicite de taxation (TIT)** se définit comme le rapport entre l’impôt total, y compris les taxes additionnelles communales, et le montant des revenus imposables déclarés. Si, en 2022, le revenu net imposable était de 10.270.778.512 euros dans le Brabant wallon, l’impôt total (impôt d’Etat plus taxes communales et d’agglomération) y était de 2.707.645.192 euros. Le taux implicite de taxation (TIT) du Brabant wallon était donc de 26,4%, contre 21,3% en Wallonie et 23,2% en Belgique. Ces taux

provinciaux et régionaux sont restés relativement stables depuis 2004, mais ont connu une légère baisse d’environ 1% sur la période 2018-2021, pour revenir à leur niveau « historique » en 2022. Au niveau communal, en 2022, le TIT était inférieur à 25% à Tubize, Rebecq, Hélécine et Ramillies, alors qu’il était supérieur à 28% à Waterloo, Lasne et Chaumont-Gistoux.

CHAPITRE 5

5.2. Revenus disponibles et revenus primaires des ménages suivant les comptes régionaux

Les revenus primaires, constitués des rémunérations, des revenus mixtes et des revenus de la propriété, étaient en 2023, dans le Brabant wallon de 15.950 Millions d'euros. En ajoutant à ces revenus primaires les cotisations sociales perçues et en retirant les cotisations sociales et les impôts payés, on obtient le « Revenu disponible », qui était de 12.301 Millions d'euros dans le Brabant wallon en 2023.

Avec ses 29.747 euros, le Brabant wallon enregistrait en 2023 le plus haut « Revenu disponible par habitant » (RDH) des arrondissements wallons. A l'autre extrémité de la distribution, le RDH de l'arrondissement de Liège représentait les 2/3 du RDH brabançon en 2023.

La part que représente le Revenu Disponible dans l'ensemble des revenus primaires va de 77,1% dans les arrondissements de Nivelles et de Waremme à 93,7% dans l'arrondissement de La Louvière et 97,1% dans l'arrondissement de Charleroi.

Les comptes nationaux (et régionaux) sont un système de comptabilité macroéconomique qui permet de rassembler dans un cadre cohérent un très grand nombre d'informations statistiques et d'en inférer des agrégats macroéconomiques qui permettent de dresser un état des lieux de l'économie nationale, régionale ou infra-régionale. En Belgique, comme dans tous les pays de l'UE, les comptes nationaux sont établis selon les définitions du « Système européen des comptes nationaux et régionaux – SEC 2010 » et c'est l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) qui se charge de l'élaboration de ces comptes nationaux et régionaux.

Les ménages font partie des 6 « secteurs institutionnels » du SEC et dans ce secteur

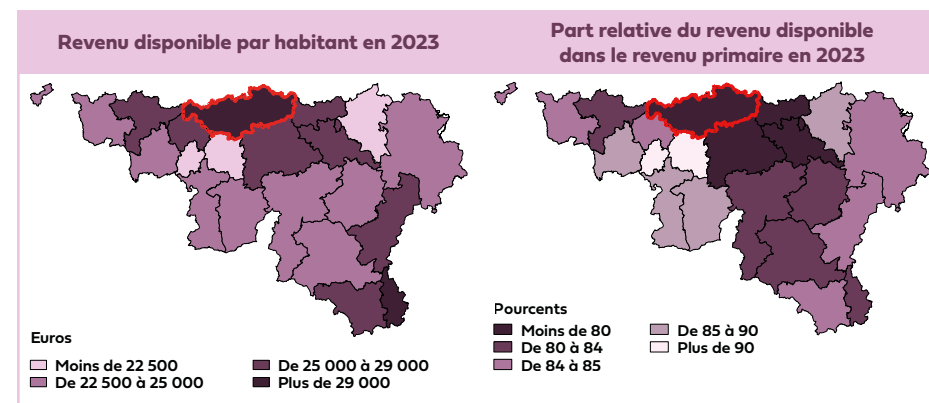
institutionnel, le revenu disponible (ou « revenu poche ») par habitant est calculé à partir de la somme des revenus des ménages divisée par le nombre d'habitants. Les « revenus primaires » des ménages sont composés de la rémunération des salariés et des revenus des indépendants, auxquels s'ajoutent les revenus de la location d'immeubles et les revenus mobiliers. Pour passer des revenus primaires au revenu « poche », ou « disponible », des ménages, il faut encore tenir compte des transferts courants, c'est-à-dire des versements entre les ménages d'une part et, principalement, l'Etat d'autre part (impôts sur le revenu, cotisations sociales, prestations sociales, etc.). Par rapport à l'indicateur 05.01., cet indicateur propose donc un regard plus complet et plus homogène des ressources des ménages.

Comptes régionaux des revenus des ménages en 2023	Total en MIO EUROS	Par habitant (en euros)			Evolution (en %) 2019-2023		
		BW	Wallonie	Belgique	BW	Wallonie	Belgique
Ressources							
Revenus primaires (B.5n)	15 950	38 471	28 821	33 324	+24,7	+24,7	+27,0
Rémunération des salariés (D.1)	11 823	28 516	23 101	25 562	+22,4	+23,6	+24,4
Salaires et traitements bruts (D.11)	8 802	21 230	17 301	19 294	+23,6	+24,5	+25,3
Cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12)	3 021	7 285	5 800	6 268	+19,1	+21,1	+21,6
Revenu mixte (B.3n)	1 735	4 185	2 373	2 969	+17,6	+17,3	+16,8

Revenus de la propriété (D.4)	1 970	4 750	2 945	4 295	+65,3	+55,0	+73,8
Emplois							
I. Revenus primaires (B.5n)	15 950	38 471	28 821	33 324	+24,7	+24,7	+27,0
II. Prestations sociales perçues	4 702	11 342	11 059	10 869	+67,9	+85,6	+81,6
III. Prestations sociales et impôts payés dont	8 351	20 142	15 002	16 716	+81,6	+93,0	+102,2
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, (D.5)	3 333	8 038	5 406	6 167	+25,8	+26,9	+28,0
Cotisations sociales (D.61)	4 460	10 757	8 376	9 201	+19,3	+21,2	+21,7
Revenu disponible (B.6n) (I+II+III)	12 301	29 747	25 017	27 591	+26,9	+26,3	+28,6
Part du revenu disponible dans le revenu primaire (en %)	Brabant wallon			Wallonie		Belgique	
	77,1			86,3		82,4	

En 2023, le total des « Revenus primaires » du Brabant wallon s'élevait à 15.950 Millions d'euros, soit 38.471 euros par habitant (28.821 euros pour la Wallonie et 33.324 euros pour la Belgique). La « rémunération des salariés » représente 74,1% des revenus primaires (contre 80,1% en Wallonie et 76,7% en Belgique). Les « revenus de la propriété », soit les revenus du patrimoine (revenus financiers, revenus immobiliers ou fonciers) auxquels est ajoutée une évaluation du revenu en nature procuré par

l'occupation d'un logement dont on est propriétaire, représentent 12,3% des revenus primaires dans le Brabant wallon, contre 10,2% en Wallonie et 12,9% en Belgique. En 2023, le « Revenu disponible » (ou revenu poche) du Brabant wallon était de 12.301 Millions d'euros, soit 77,1% du revenu primaire (83,3% en Wallonie et 82,4% en Belgique). L'écart entre ces 2 revenus (3.649 Mio d'euros) est constitué de 4.702 Mio € de prestations sociales perçues et de 8.351 Mio d'€ de cotisations sociales et d'impôts payés.



Avec un montant de 29.171,1 euros, l'arrondissement d'Arlon, frontalier du Grand-Duché du Luxembourg, est le deuxième arrondissement wallon où le revenu disponible par habitant (RDH) est supérieur à 29.000 euros, le BW enregistrant, quant à lui, un RDH de 29.747 euros. Le RDH de l'arrondissement de Liège était de 20.109,8 euros, soit les 2/3 du RDH du

Brabant wallon. La part que représente Le revenu disponible dans le revenu primaire est inférieure à 80% dans les arrondissements de Nivelles et Waremme (77,1%), de Namur (77,8%) et de Huy (79,7%). Par contre, elle est supérieure à 90% à La Louvière (93,7%) et à Charleroi (97,1%).

5.3. Rémunérations des salariés et pensions de retraite

En 2023, la rémunération annuelle moyenne des salariés était en Wallonie de 57.679€, allant de 47.893€ dans l'arrondissement de Thuin, à 69.434€ dans le Brabant wallon. Ce montant a augmenté de 56,1% dans le Brabant wallon et de 53,6% en Wallonie, au cours des 20 dernières années.

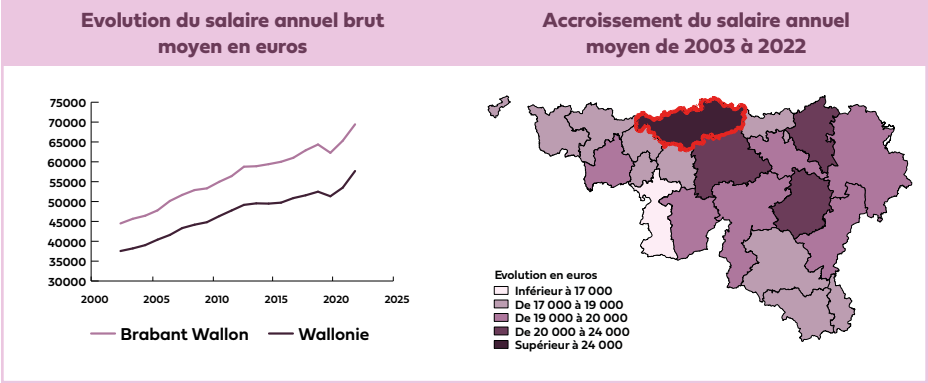
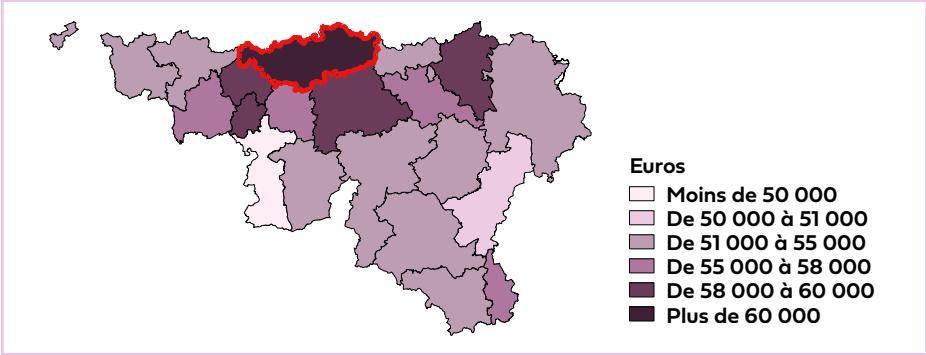
10,3% des 6.746,7 millions d'euros de rémunérations versées en 2023 aux salariés du Brabant wallon ont été perçues par des ouvriers, alors que cette proportion était de 20,3% en Wallonie et de 21,1% en Belgique. Au 1er janvier 2024, 75.614 personnes résidant dans le Brabant wallon ont perçu une pension de retraite. Ce nombre est en augmentation de 26,8% entre 2015 et 2024. Le montant moyen perçu par ces bénéficiaires en janvier 2024 était de 1.615,6€ montant en hausse de 441€ depuis 2015.

Depuis 1999, Statbel effectue une enquête annuelle sur la structure et la répartition des salaires. Le salaire mensuel brut comprend tous les paiements relatifs au mois d'octobre de l'année de référence. La rémunération

annuelle par salarié selon le lieu de travail se calcule en divisant le total des rémunérations par le nombre de salariés (en moyenne annuelle) travaillant sur le territoire de l'entité.

Rémunération Totale des salariés en 2023		Montant total en 1 000 euros		Répartition en %	
		BW		Wallonie	Belgique
Ouvriers	Hommes	521 076	7,7	15,9	16,2
	Femmes	172 886	2,6	4,4	4,9
	Total	693 962	10,3	20,3	21,1
Employés	Hommes	3 070 725	45,5	38,7	39,2
	Femmes	2 982 001	44,2	41,0	39,7
	Total	6 052 726	89,7	79,7	78,9
Total		6 746 688	100,0	100,0	100,0

Rémunération annuelle brute moyenne des salariés en 2022



En 2023, la rémunération moyenne wallonne des salariés était en 57679 euros, allant 47893 euros dans l'arrondissement de Thuin, à 69434 euros dans le Brabant wallon. Avec une croissance de 24.943 euros, la rémunération annuelle par salarié du Brabant wallon a augmenté de 56,1% au cours des 20 dernières années, alors qu'elle augmentait de 53,6% en Wallonie.

La rémunération totale des salariés du BW était, en 2023, de 6.746,7 millions d'euros. Alors que les ouvriers perçoivent 10,3% de ces rémunérations dans le Brabant wallon, ceux-ci perçoivent 20,3% des rémunérations versées en Wallonie et 21,1% de celles versées en Belgique. 46,8% des rémunérations sont perçues par des femmes dans le Brabant wallon, contre 45,4% en Wallonie et 44,6% en Belgique.

Pensions de retraite payées par l'Office National des pensions	Nombre de bénéficiaires résidant dans le Brabant wallon au 1er janvier 2024	Evolution en % du nombre de bénéficiaires du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2024	Montant moyen par bénéficiaire versé par l'ONP (en euros)	
			Au 1er janvier 2024	Au 1er janvier 2015
Total dont:	75 614	+26,8	1 615,6	1 174,5
Hommes	35 168	+25,2	1 783,9	1 337,2
Femmes	40 446	+28,3	1 469,1	1 029,5
Dont				
Carrières pures de salariés	39 247	+21,4	1 949,7	1 425,0
Carrières pures d'indépendant	2 437	-8,5	1 284,9	875,2
Carrières mixtes	33 930	+37,8	1 252,8	878,3

L'Office National des Pension. (ONP) a versé, le 1er janvier 2024, 122,16 Millions d'euros à 75.014 bénéficiaires résidant dans le Brabant wallon. Parmi ces bénéficiaires, 53,5% sont des femmes et 51,9% ont eu une « carrière pure » de salariés. Au cours des 10 dernières années, le nombre total de bénéficiaires de pensions de retraite a augmenté de 26,8% dans le Brabant wallon et le nombre total de bénéficiaires ayant eu une « carrière mixte » a augmenté de 37,8% de 2015 à 2024. Le 1er janvier 2024, le montant mensuel moyen perçu par les bénéficiaires de pensions de retraite du Brabant wallon était de 1.615,6 euros. L'écart hommes/femmes est de l'ordre

de 314,1 euros, en faveur des hommes. Cet écart était de 307,7 euros en 2015. Le montant mensuel versé mensuellement aux bénéficiaires d'une pension de retraite du Brabant wallon a augmenté de 441 euros au cours des 10 dernières années. Ce montant moyen a augmenté de 524,7€ pour les 39.247 bénéficiaires ayant eu une « carrière pure » de salariés et de 552,7€ pour les 18.449 bénéficiaires ayant eu une « carrière mixte » salariés et indépendants. Les 2.437 bénéficiaires ayant eu une « carrière pure » d'indépendant ont vu leur retraite augmenter de 409,7€ au cours des 10 dernières années.

CHAPITRE 5

5.4. Endettement des ménages

Le 1er janvier 2023, 218.338 habitants du Brabant wallon, âgés de 18 ans et plus, bénéficiaient de 410.720 crédits en cours, dont plus de la moitié étaient des Ouvertures de Crédit, soit des facilités de paiement accordées par les banques aux particuliers (lignes de crédit, autorisations de découvert, cartes de crédit). Plus de 30% de ces crédits en cours sont des prêts hypothécaires. Rapporté à la population totale de 18 ans et plus, le nombre de crédits en cours était de 1,24, indice variant de 0,94 à Ottignies-LLN à plus de 1,4 pour Hélécine et Orp-Jauche.

Le nombre de crédits en cours est en baisse de 13,5% dans le Brabant wallon au cours des 10 dernières années. Cette baisse se constate partout en Wallonie et en Belgique.

Si le nombre de crédits en cours est en baisse depuis 2014, sur la même période, le montant total emprunté en 2023, dans le cadre de nouveaux crédits, est en hausse de 41,8% pour les prêts hypothécaires. Par contre, il est en baisse de 10,9% pour les ouvertures de crédit.

La Centrale des crédits aux particuliers (CCP) est un outil de lutte contre le surendettement. Elle enregistre tous les crédits conclus dans un but privé par des personnes physiques ainsi que les éventuels défauts de paiement relatifs à ces crédits. Elle doit obligatoirement être consultée par les prêteurs avant tout octroi de crédit. Le prêt à tempérament est un financement accordé par les banques ou les organismes financiers à des particuliers, pour réaliser des projets en tout genre. La vente à tempérament est un crédit à la consommation dont le prix s'acquitte à travers un minimum de trois paiements périodiques, en

excluant l'acompte versé au moment de la signature du contrat. La « ligne de crédit » ou « ouverture de crédit » se définit comme une facilité de paiement accordée par une banque à un particulier ou à un professionnel. Pour les particuliers, les lignes de crédit les plus connues sont les réserves d'argent, associées ou non à une carte de crédit, et les autorisations de découvert. Le prêt hypothécaire désigne le prêt d'argent qui accompagne une hypothèque. Il porte toujours sur un bien appartenant à l'emprunteur, que ce soit celui qu'il achète grâce à ce prêt, ou bien un autre bien immobilier.

Nombre de crédits au 1er janvier 2023	Nombre total	Répartition (en %) par type de crédit		Evolution (en %) du 1er janvier 2014 au 1er janvier 2023	
		Brabant Wallon	Wallonie	Brabant Wallon	Wallonie
Nombre de crédits en cours	410 720	100,0	100,0	-13,5	-16,1
Nombre de prêts à tempérament	75 592	18,4	24,1	+12,5	+13,3
Nombre de ventes à tempérament	4 322	1,1	2,4	-57,8	-37,5
Nombre d'ouvertures de crédits	206 189	50,2	46,0	-29,2	-34,6
Nombre de prêts hypothécaires	124 617	30,3	27,5	+17,9	+15,9
Montant moyen des nouveaux crédits	Montant moyen en 2023 (en €)			Evolution de 2014 à 2023 (en €)	
	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique	BW	Wallonie
Prêts à tempérament	19 970	18 844	18 740	+3 126	+3 503
Ventes à tempérament	6 344	4 708	5 603	+1 098	+1 730

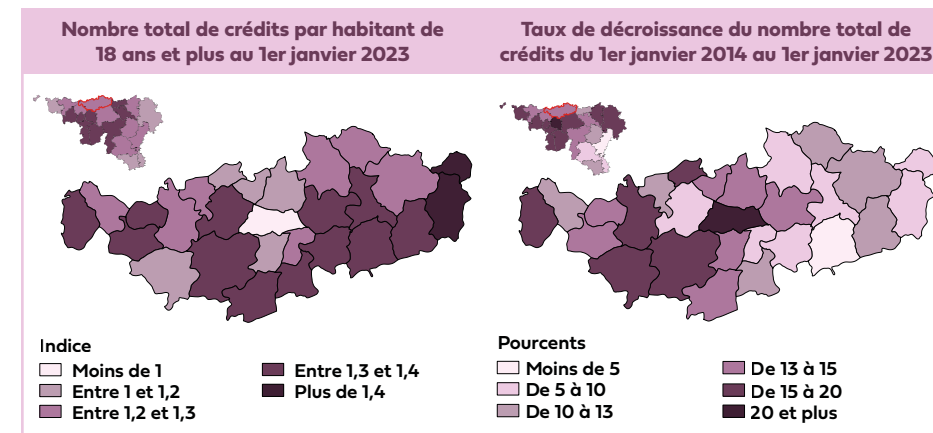
Ouvertures de crédit	10 110	5 032	9 086	-1 232	-609	+180
Prêts hypothécaires	179 986	144 223	165 051	+53 062	+43 275	+60 886

Au 1er janvier 2023, le Brabant wallon comptait 410.720 crédits en cours. Plus de la moitié de ces crédits sont des « Ouvertures de crédit », contre 46% en Wallonie. Les prêts hypothécaires représentent 30,3% des crédits en cours dans le BW (27,5% en Wallonie). Ce sont les prêts et ventes à tempérament qui représentent les 20% restants (25% en Wallonie).

En rapportant le nombre de crédits en cours à la population totale des 18 ans et plus, on obtient un indice de 1,24 dans le Brabant wallon en 2023, indice équivalent à celui calculé pour l'ensemble de la Wallonie (1,24). Le nombre de crédits hypothécaires par habitant de 18 ans et plus était, au premier janvier 2023, de 0,38, contre 0,34 en Wallonie. La distribution du nombre de crédits par habitant suivant les arrondissements administratifs place le BW (1,24) en septième position, devant Tournai,

Virton Liège, Neufchâteau et surtout Namur (1,05) et Verviers (1,07). Cet indice est supérieur à 1,36 à Huy, Waremmes et Philippeville. Au niveau communal, cet indice est inférieur à l'unité à Ottignies-LLN, mais il est supérieur à 1,4 à Hélécine et Orp-Jauche.

Comme pour l'ensemble des arrondissements wallons, le nombre de crédits en cours enregistrés dans le Brabant wallon au 1er janvier 2023 est en décroissance au cours de 10 dernières années : -13,5%, dans le BW, contre -16,12% en Wallonie, principalement à Liège et Charleroi, où la décroissance est de l'ordre de 20%. Au plan communal, Ottignies-LLN, qui compte déjà le moins de crédits en cours par habitant de plus de 18 ans, a vu ce nombre total diminuer de plus de 23,6%, alors qu'à Hélécine et Incourt cette baisse n'est que d'environ 5%. Elle atteint même 4,2% à Perwez.



La CCP ne publie logiquement les montants empruntés que pour les nouveaux crédits contractés pour l'année écoulée. En 2023, 40.717 nouveaux crédits ont été contractés par des habitants du Brabant wallon, pour un montant global de 1.993,5 Millions d'euros, soit un montant moyen de 48.960 par crédit. Ce montant moyen cache de fortes disparités, en fonction du type de crédit. Cette moyenne va, en effet, de 6.344 euros pour les ventes à tempérament, à 179.986 euros pour les prêts hypothécaires. Si le nombre de crédits en cours a diminué de 13,5% au cours des 10 dernières années, le montant moyen des nouveaux crédits est en forte hausse, aussi bien dans le Brabant wallon qu'en

Wallonie et en Belgique. Ainsi, le montant moyen des prêts hypothécaires a augmenté de 53.062 euros entre ceux contractés au cours de l'année 2014 et ceux contractés en 2023. Cette hausse moyenne est supérieure à la hausse calculée pour la Wallonie (+43.275€), mais inférieure à la moyenne nationale (+60.886€). Le montant moyen des ouvertures de crédit représente, dans le Brabant wallon, plus du double de sa valeur calculée pour l'ensemble de la Wallonie mais ce montant moyen a diminué de 1.232€ dans le BW, entre 2014 et 2023, alors qu'il augmentait de 609€ en Wallonie et 180€ en Belgique.

CHAPITRE 5

5.5. Faits criminels enregistrés dans le Brabant wallon

Un peu plus de 26.000 faits criminels ont été enregistrés dans le Brabant wallon en 2023, soit 62,8 faits pour 1.000 habitants. Ce taux est en légère baisse (-1,1%) par rapport en 2019. Il est également inférieur aux moyennes wallonne (79,9) et belge (77,1).

Les vols et extorsions représentent le quart des délits constatés dans le BW, mais ce type de délit est en nette baisse depuis 2019 (-24%), alors que les délits de fraude, les délits relatifs à la législation sur les étrangers et surtout la criminalité informatique sont en nette augmentation dans le BW depuis 2019.

Au niveau communal, le taux de criminalité va de moins de 40 délits pour 1.000 habitants à Chaumont-Gistoux, Hélécinne et Chastre, à plus de 80 à Ottignies-LLN, Wavre, Ittre et Nivelles, où il a atteint une valeur de 103,8 en 2023. On constate proportionnellement plus de délits de fraude dans l'est de la Province, particulièrement à Orp-Jauche où ce type de délit représente 23,4% de l'ensemble des délits constatés dans la commune, alors que la moyenne provinciale est de 9,7%.

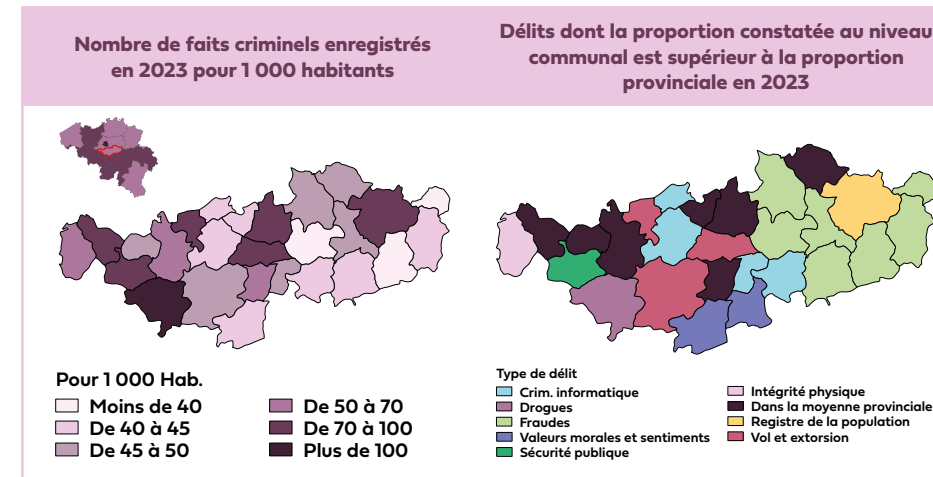
Frais criminels enregistrés	Nombre en 2023	Part en 2023 (en %)			Evolution de 2019 à 2023 (en %)		
	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique	BW	Wallonie	Belgique	
Total	26 008	100,0	100,0	100,0	-1,1	-5,7	-2,2
Vol et extorsion	6 492	25,0	25,7	30,1	-24,0	-24,4	-12,9
Infractions contre l'intégrité physique	2 768	10,6	11,3	9,5	+4,3	+2,3	+3,7
Fraude	2 491	9,6	8,2	7,8	+38,6	+46,6	+23,5
Criminalité informatique	2 196	8,4	6,3	6,7	+83,0	+60,0	+71,8
Dégradation de la propriété	1 698	6,5	8,0	7,7	+4,6	-16,1	-10,6
Drogues	1 598	6,1	5,3	6,5	-1,2	-5,6	-7,6
Infractions contre valeurs morales et sentiments	1 591	6,1	6,3	4,7	+12,2	+10,1	+8,2
Infractions contre la sécurité publique	1 152	4,4	5,2	4,1	+3,1	+4,3	+4,7
Législation sur les étrangers	827	3,2	3,9	4,3	+45,3	+3,4	-4,0
Autres	5 195	20,0	19,7	18,5	-9,9	-9,3	-6,8

Au cours de l'année 2023, 26.008 faits criminels ont été enregistrés dans le Brabant wallon. Ce chiffre est en légère baisse (-1,1%) par rapport aux 26.304 faits enregistrés en 2019. Les « Vols et extorsions » représentent 25,0% des faits enregistrés dans le BW (25,7% en Wallonie et 30,1% en Belgique), mais leur nombre est en nette baisse au cours des 5 dernières années : 6.492 faits enregistrés en 2023,

contre 8.540 en 2019. La criminalité informatique ne concerne que 8,4% des faits enregistrés dans le BW, mais ce type de faits a augmenté de 83,0% au cours de 5 dernières années, passant de 1.200 en 1919 à 2.196 faits en 2023. Les faits criminels relatifs à la législation sur les étrangers représentent 3,2% de l'ensemble des faits enregistrés. Leur nombre a néanmoins augmenté de 45,3% en passant de 569 en 2019 à 827 unités en 2023. Ce type de faits n'a

augmenté que de 3,4% en Wallonie et a diminué de 4,0% en Belgique. Parmi les faits repris dans la rubrique « Autres », signalons 720 cas d'ivresse et d'alcool et 581 cas de délits « contre la foi publique »,

soit des infractions qui masquent la vérité dans une intention frauduleuse ou à dessein de nuire à quelqu'un, principalement les faux en écriture et les usages de faux.



En 2023, le taux de criminalité, soit le nombre de faits criminels enregistrés pour 1.000 habitants, était, dans le Brabant wallon, de 62,8. Ce taux y est sensiblement plus faible qu'en Wallonie (79,9) et en Belgique (77,1). Il est, en outre, inférieur de 2,4 points par rapport à 2019, la baisse enregistrée en Wallonie étant de 5,9 points et en Belgique de 3,6 points.

Ce taux de criminalité variait, en 2023, de 57,6 dans la Province de Limbourg à 132,9 à Bruxelles. C'est le Brabant wallon qui enregistrerait en 2023 le plus faible taux de criminalité (62,8) des provinces wallonnes. Ce taux était de 83,6 dans le Hainaut et de 87,8 dans la Province de Liège.

Au niveau communal, le taux de criminalité varie de moins de 40 à Chaumont-Gistoux, Hélécinne, Ramillies et Chastre (32,8) à plus de 80 pour Ottignies-LLN, Wavre, Ittre et Nivelles (103,8). Au cours de 5 dernières années, le taux de criminalité a diminué de plus de 15% à Rixensart, Ottignies-LLN, Ramillies et La Hulpe (-21,9%). Par contre, sur la même période, il augmentait sensiblement à Rebecq (+18,5%), Jodoigne (+20,6%) et Tubize (+26,7%).

La proportion de faits criminels constatés par commune est relativement équivalente à la

proportion provinciale à Tubize, Braine-Le-Château, Braine-L'Alleud, Court-Saint-Étienne, Rixensart, Wavre et Beauvechain. On constate proportionnellement plus de délits de fraude dans 7 communes de l'est de la province. La proportion de fraudes dépasse de 10% la moyenne provinciale à Chaumont-Gistoux, Ramillies et Orp-Jauche. La proportion de vols et extorsions est supérieure à la moyenne provinciale à Genappe, Waterloo et Ottignies-LLN et la criminalité informatique est plus importante à Walhain, Mont-Saint-Guibert, La Hulpe et Lasne.

CHAPITRE 5

5.6.A. Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux Partie 1 : Définitions et résultats synthétiques pour le Brabant wallon

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) a été initialement élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du Plan de Cohésion Sociale (subventionnement des communes francophones candidates pour la mise en œuvre du Plan d'action). Il existe depuis 2008 et est mis à jour tous les 5 ans. C'est un outil d'aide à la prise de décision politique qui permet de rendre compte de l'accès effectif de la population de chaque commune francophone de Wallonie aux 13 droits fondamentaux. Il permet en outre l'établissement de diagnostics locaux pouvant être mobilisés par les acteurs publics et privés, locaux et régionaux. Il sert historiquement de base pour le subventionnement des communes candidates au Plan de Cohésion Sociale (PCS). Les définitions, la méthodologie et les résultats complets de l'enquête sont consultables sur le site <https://isadf.iweps.be/>.

Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme « l'ensemble des processus individuels et collectifs qui contribuent à assurer l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel ». Les indicateurs statistiques doivent permettre de concilier l'idéal d'égalité et d'accès aux droits pour tous avec la situation sur le terrain. D'abord uniquement construit à partir de données administratives, l'ISADF 2025 s'est enrichi grâce à une vaste enquête inédite auprès des 102.000 citoyens. Les réponses de 24.087 Wallonnes et Wallons, soit un taux de réponse de 23,61%, ont permis à l'IWEPS de recueillir de substantielles nouvelles informations à propos de l'accès effectif de la population aux droits fondamentaux. Trois sources de données sont désormais mobilisées dans ce nouvel exercice 2025 : les données administratives les plus récentes possibles, les données issues de l'enquête et des constructions basées sur des travaux géomatiques. L'ISADF 2025 couvre 13 droits fondamentaux et est composé de 148 indicateurs au niveau communal (contre 28 en 2018), sur des thématiques jamais couvertes en Wallonie jusqu'à aujourd'hui. L'ensemble des 148 indicateurs est repris dans l'annexe A4.

Lors de la construction d'un indice synthétique, sur la base d'indicateurs avec différentes unités de mesure, une opération de normalisation est nécessaire, afin de rendre les données comparables

entre elles, avant leur agrégation. La méthode de normalisation Min-Max (Valeur normalisée = (Valeur originale - Minimum) / (Maximum - Minimum)) donne des distributions d'indicateurs de base ayant la même structure, comprise entre 0 et 1. L'agrégation peut alors être effectuée sans distorsion due à une hétérogénéité des structures

Les indicateurs agrégés pour chaque droit correspondent à la moyenne des indicateurs individuels qui le composent. Cette moyenne est ensuite renormalisée entre 0 à 1, toujours selon le critère Min-Max. Les comparaisons de ces indicateurs entre communes et/ou entre droits sont rendues possibles grâce aux opérations de normalisation qui rendent l'interprétation plus intuitive.

L'indicateur synthétique est le résultat d'une moyenne non pondérée des indicateurs normalisés par droit, moyenne qui est ensuite, à nouveau, renormalisée. L'ISADF final résume ainsi, en une seule valeur pour chaque commune, l'accès à l'ensemble des droits pris en compte dans la construction.

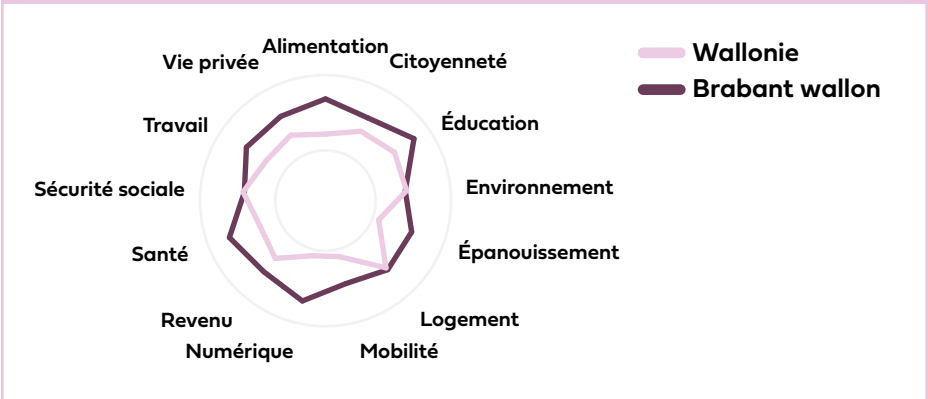
Deux types de représentation des résultats sont proposés : une représentation cartographique (voir Partie 2 de l'indicateur) pour chacun des indicateurs composant l'ISADF, pour chaque indice par droit fondamental et pour l'ISADF global et une représentation sous forme de radars pour l'ISADF global et pour chacun des droits.

Thème	Bref énoncé du droit	Valeurs observées dans le Brabant wallon en 2025				Moyenne wallonne en 2025
		Moyenne	Minimum	Médiane	Maximum	
Indicateur synthétique	Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)	0,84	0,51	0,89	1,00	0,60

Alimentation	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité	0,81	0,47	0,83	1,00	0,53
Citoyenneté	Droit à la participation citoyenne et démocratique	0,74	0,54	0,73	0,95	0,62
Éducation	Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue	0,86	0,59	0,88	1,00	0,67
Environnement	Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté	0,64	0,46	0,62	0,78	0,65
Epanouissement	Droit à l'épanouissement social et culturel	0,73	0,31	0,80	1,00	0,45
Logement	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau	0,74	0,66	0,73	0,86	0,72
Mobilité	Droit à la mobilité	0,68	0,22	0,74	1,00	0,46
Numérique	Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication	0,82	0,56	0,85	0,96	0,45
Revenu	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine	0,75	0,58	0,75	0,92	0,61
Santé	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale	0,82	0,55	0,85	1,00	0,56
Sécurité sociale	Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales	0,65	0,44	0,61	0,85	0,66
Travail	Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux	0,76	0,49	0,75	1,00	0,57
Vie privée	Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle	0,76	0,42	0,78	0,96	0,59

La lecture du présent tableau est facilitée par la représentation sous forme de radar. On y constate que les moyennes mesurées pour le Brabant wallon sont toujours supérieures ou égales aux moyennes wallonnes.

ISADF agrégés par droits fondamentaux (Enquête IWEPS 2024)



5.6.B. Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux

Partie 2 : Quelques résultats synthétiques par commune

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux mesuré par l'IWEPS en 2025 est, en moyenne des indicateurs communaux, de 0,84 dans le Brabant wallon, alors qu'il est de 0,60 en Wallonie. Il est inférieur à 0,620 pour les communes localisées à l'extrême est et à l'extrême ouest de la Province alors que l'espace constitué des communes de Waterloo, La Hulpe, Lasne et Rixensart enregistre un indicateur synthétique supérieur à 0,95.

Outre la moyenne, l'étendue des indicateurs par droit au sein d'une même commune permet de mesurer l'intensité des forces et faiblesses de celle-ci au regard de l'accès de ses citoyens aux droits fondamentaux. Ainsi, à Ittre, le différentiel est de 0,233 entre l'indicateur qui réalise le meilleur score et celui qui réalise le score le plus faible et à Orp-Jauche, par contre, ce différentiel est de 0,585.

L'étendue des scores obtenus pour l'indicateur synthétique par droit fondamental peut également être très variable d'un droit à l'autre. L'indicateur synthétique « Droit au logement » va de 0,656 à Tubize à 0,858 à Incourt, alors que l'indicateur synthétique « Droit à la mobilité » va de 0,218 à Orp-Jauche à 1,000 à Waterloo. La cartographie par droit proposée concerne les deux droits fondamentaux qui enregistrent la plus forte étendue : « Droit à l'épanouissement culturel et social » (étendue : 0,689) et « Droit à la mobilité » (étendue : 0,782).

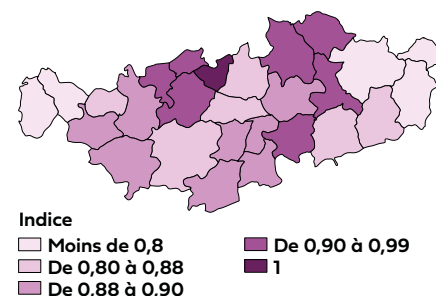
L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux sert historiquement de base pour le subventionnement des communes candidates au Plan de cohésion sociale (PCS). Initialement construit uniquement sur la base de données administratives, l'ISADF 2025 bénéficie de l'apport d'informations issues d'une vaste enquête auprès des citoyens. L'ISADF 2025 couvre 13 droits fondamentaux et est composé de 148 indicateurs au niveau communal (contre 28 en 2018), sur des thématiques jamais couvertes en Wallonie. L'ensemble des résultats de l'indice synthétique global et des indices synthétiques par droit se retrouve dans l'annexe A.5 et les définitions, la méthodologie et les résultats complets de l'enquête sont consultables sur le site <https://isadf.iweps.be>.

L'indicateur synthétique global est le résultat d'une moyenne non pondérée des indicateurs normalisés par droit, moyenne qui est ensuite, à nouveau, renormalisée. L'ISADF final résume en une seule valeur, pour chaque commune, l'accès à l'ensemble des droits. La moyenne des indicateurs globaux des 27 communes du Brabant wallon est de 0,84, la moyenne wallonne étant de 0,60. La distribution des moyennes communales s'étale de 0,513 à Tubize à 1,000 à Rixensart. Les communes à l'extrême est et l'extrême ouest de la Province enregistrent un indicateur inférieur à 0,620, alors que l'espace constitué des communes de Waterloo, La Hulpe,

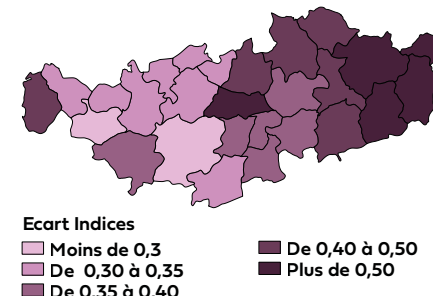
Lasne et Rixensart enregistre un indicateur synthétique supérieur à 0,95.

L'étendue, au sein de chaque commune, des indicateurs synthétiques par droit va de 0,233 à Ittre à 0,585 à Orp-Jauche. Cela signifie qu'à Ittre, les valeurs mesurées par droit vont de 0,624 pour l'indicateur synthétique « Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté » à 0,858 pour l'indicateur synthétique « Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle », alors qu'à Orp-Jauche, les valeurs mesurées par droit vont de 0,218 pour l'indicateur synthétique « Droit à la mobilité » à 0,803 pour l'indicateur synthétique « Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau »

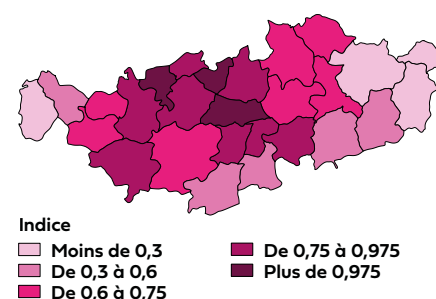
Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux IWEPS 2025



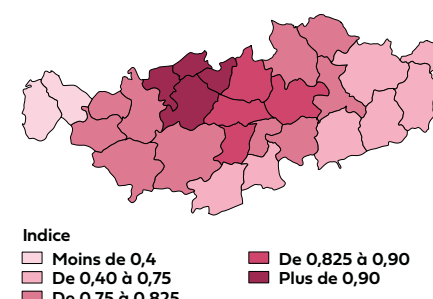
Variabilité des indices normalisés par droit IWEPS 2025



Droit à la mobilité : Indicateur synthétique IWEPS 2025



Droit à l'épanouissement culturel et social : Indicateur synthétique IWEPS 2025



L'étendue des scores communaux des indicateurs par droit est également assez variable d'un droit à l'autre. Cette étendue va de 0,202 pour l'indicateur synthétique du « Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau » à 0,782 pour l'indicateur synthétique du « Droit à la mobilité ». Nous avons retenu d'analyser les deux droits fondamentaux qui enregistrent la plus grande étendue en 2025 : le « Droit à la Mobilité » (étendue=0,782) et le « Droit à l'épanouissement social et culturel » (étendue=0,689).

L'indicateur « Droit à la mobilité », synthétisant 15 indicateurs relatifs à l'accessibilité aux services de base, la qualité des réseaux de mobilité et la desserte en transports en commun varie de moins de 0,25

pour Orp-Jauche, Hélécinne et Jodoigne à l'est du BW et Tubize et Rebecq à l'ouest de la Province, à plus de 0,95 à La Hulpe, Wavre, Rixensart, Ottignies-LLN et Waterloo, qui obtient un score de 1,000.

L'indicateur « Droits à l'épanouissement culturel et social », synthétise 15 indicateurs relatifs à la facilité d'accès aux espaces culturels et sportifs, à la participation aux activités culturelles et de loisirs, aux difficultés financières ne permettant pas l'accès à la culture et aux sports, ainsi qu'à l'isolement ressenti et la difficulté de compter sur la famille, les voisins et les amis. Il varie de moins de 0,32 à Rebecq et Tubize à plus de 0,9 à Lasne, Waterloo et La Hulpe. Rixensart obtient un score de 1,00.

CHAPITRE 6

Économie

Pages 76 à 97

Le PIB nominal du Brabant wallon était, en 2023, de 26.089 millions d'euros, montant qui a augmenté de 64,3% au cours des 10 dernières années. Le PIB brabançon représente 19,1% du PIB wallon et 4,4% du PIB belge. Toujours en 2023, le PIB par habitant (résident), était de 62.924 euros, soit 70,9% supérieur au PIB par habitant régional et 24,3% supérieur au PIB par habitant national. En 2023, le PIB par emploi était dans le Brabant wallon de 145.254 euros, soit 43% supérieur au PIB par emploi en Wallonie et 24% supérieur au PIB par emploi en Belgique.

En 2023, 25 secteurs représentaient 98,4% de la valeur ajoutée du BW et 96,84% de l'emploi moyen de la Province. La valeur ajoutée de ces 25 secteurs a augmenté de 17,9% dans le BW et chaque emploi de ces secteurs générait en moyenne 133.253 euros de valeur ajoutée.

En 2022, le Brabant a exporté des biens et des services pour un montant total de 29.193,2 Millions d'euros. 57,4% de ces exportations sont des biens et la moitié des exportations du BW concerne les secteurs pharmaceutiques et du Commerce. L'importation de biens et services représentait quant à elle, un montant total de 21.761,9 Millions d'euros. Le solde du Commerce extérieur du Brabant wallon était donc, en 2023, de +7.431,3 Millions d'euros, soit 30,5% du PIB provincial. Le degré d'ouverture à l'international d'un espace géographique mesure la part que représentent les échanges internationaux (importations et exportations) dans la production économique de cet espace. Si cet indicateur permet d'estimer le dynamisme économique d'une province ou d'une région, il en mesure également sa dépendance à la conjoncture internationale. En 2023, le degré d'ouverture à l'international du Brabant wallon était de 1,045, une valeur qui a augmenté de 23,76% au cours des 10 dernières années.

La création nette d'entreprises, estimée ici par l'accroissement du nombre d'établissements inscrits à l'ONSS, a été de 10.100 unités entre le 30 juin 2014 et le 30 juin 2023, soit un accroissement de 17,23%, supérieur à l'accroissement enregistré en Wallonie (+10,2%) et en Belgique (9,8%). En 2023, le Brabant wallon a compté 3.907 « starters », soit des personnes physiques ou morales nouvellement inscrites à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). Dans le Brabant wallon, 69,5% des entreprises créées en 2019 étaient encore en activité fin 2023. Il s'agit du taux de survie le plus élevé des provinces belges.

En 2023, l'Union des Classes Moyennes avait enregistré 53.807 « Petites et Moyennes Entreprises » (PME), dont 54,4% étaient des personnes morales (sociétés). Le secteur des services représentait 53,8% des PME du Brabant wallon, alors qu'il ne représentait que 40,4% des PME wallonnes et le nombre de professions libérales (7,05% des PME du BW en 2023) est en augmentation de 54,4% depuis 2014. Afin d'estimer la santé financière des PME, l'UCM analyse et publie divers ratios financiers basés sur les données des comptes annuels des entreprises PME (sociétés). Ainsi, en 2023, le taux d'endettement des PME du Brabant wallon est globalement supérieur au taux d'endettement des PME wallonnes, leur ratio d'indépendance financière est inférieur à la moyenne wallonne pour 6 des 9 secteurs analysés, leur résultat d'exploitation est inférieur à sa valeur calculée pour l'ensemble des PME wallonnes et leurs fonds propres sont inférieurs aux médianes wallonnes dans tous les secteurs.

Le 31 décembre 2023, le Brabant wallon comptait 56.205 indépendants, un chiffre en augmentation de 7% sur la période 2020-2023. 62,8% de ces travailleurs indépendants exercent leur activité à titre principal et 23,2% de ceux-ci ont plus de 60 ans. Le Brabant wallon est la province belge qui compte le plus d'indépendants pour 100 habitants (13,6) et cette densité est supérieure à 18 indépendants pour 100 habitants dans les communes de Lasne et de Chaumont-Gistoux. 45,1% des indépendants du Brabant wallon exercent une profession libérale et le quart des indépendants brabançons travaillent dans le secteur du commerce. Notre Province compte, en outre, 3.636 agriculteurs, soit 6,5% des indépendants enregistrés à l'INASTI, une proportion inférieure à celle enregistrée en Wallonie (9,2%) et en Belgique (7,8%).

CHAPITRE 6

6.1. Le Produit Intérieur Brut (PIB) du Brabant wallon

Le PIB nominal du Brabant wallon était, en 2023, de 26.089 millions d’euros, montant qui a augmenté de 64,3% au cours des 10 dernières années. Le PIB brabançon représente 19,1% du PIB wallon – la population du BW représente 11,2% de la population wallonne –, et il représente 4,4% du PIB belge – sa population représente 3,5% de la population nationale –.

Toujours en 2023, le PIB par habitant (résident), était de 62.924 euros, soit 70,9% supérieur au PIB par habitant régional et 24,3% supérieur au PIB par habitant national.

Le PIB par emploi, qui rapporte le PIB total d’un espace géographique à l’emploi, mesuré en termes d’actifs travaillant dans cet espace, qu’ils y résident ou non, permet de mesurer la performance économique d’un territoire. En 2023, ce PIB par emploi était dans le Brabant wallon de 145.254 euros, soit 43% supérieur au PIB par emploi en Wallonie et 24% supérieur au PIB par emploi en Belgique.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) et la valeur ajoutée sont des indicateurs clés pour évaluer la performance économique d’un espace géographique. La valeur ajoutée provinciale mesure la contribution de chaque secteur d’activité à l’économie de la Province. Le PIB provincial, qui est

un estimateur synthétique de la richesse provinciale, se calcule en additionnant les valeurs ajoutées brutes de tous les secteurs d’activité de cette province, puis en ajoutant les impôts sur les produits et en soustrayant les subventions sur les produits.

		2014	2011	2022	2023
PIB Total					
Brabant wallon	Millions d’euros	15 879,5	21 453,0	24 366,3	26 088,9
	Evolution en % (2014=100)	100,0	135,1	153,4	164,3
	Part en % dans le PIB Belge	4,0	4,2	4,3	4,4
	Part en % dans le PIB Wallon	17,0	18,5	18,9	19,1
PIB par habitant en euros					
Brabant wallon		15 879,5	21 453,0	24 366,3	26 088,9
Région wallonne		26 068	31 563	34 877	36 811
Le Royaume		36 047	43 674	48 248	50 622
PIB par emploi en euros					
Brabant wallon		90 676	110 591	125 757	145 254
Région wallonne		68 361	77 753	84 344	101 526
Le Royaume		87 409	102 076	111 530	117 100

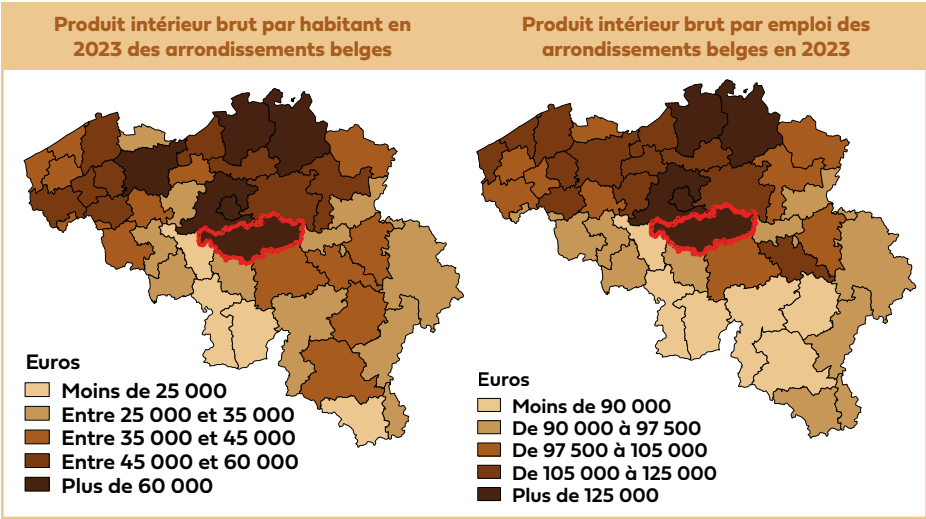
En 2023, le PIB du Brabant wallon s’élevait à 26.088,9 millions d’euros, un montant qui a augmenté de 64,3% au cours des 10 dernières années. Sur la même période, le PIB belge augmentait de 48% et le PIB wallon augmentait de 46,6%. Le Brabant wallon représentait donc en 2023 4,4% de la richesse

nationale (3,5% de sa population) et 19,1% de la richesse wallonne (11,2% de sa population).

Deux ratios peuvent être calculés à partir du PIB pour mesurer l’efficacité d’un espace géographique : Le PIB par habitant et le PIB par emploi. Le PIB par

habitant est calculé en rapportant le PIB de cet espace à la population y résidant. Quant au PIB par emploi, il est calculé en rapportant le PIB de l’espace

géographique à l’emploi défini par l’ensemble des actifs y travaillant, qu’ils y résident ou non.



Dans le cadre de cette publication, le PIB par habitant permet la comparaison par province et par arrondissement administratif de la richesse. En 2023, le PIB par habitant du Brabant wallon était de 62.924 euros, celui de la Wallonie était de 36.811 euros et celui de la Belgique était de 50.622 euros. Le Brabant wallon est le premier arrondissement wallon en termes de PIB par habitant, suivi de Liège (39.625 euros), Namur (39.112 euros) et Tournai-Mouscron (38.315 euros). Avec les arrondissements de Halle-Vilvorde, Gand, Anvers et Turnhout, le BW fait partie des arrondissements belges dont le PIB par habitant était supérieur à 60.000 euros en 2023. Par contre, Waremmes, Philippeville, Virton, Thuin et Soignies enregistraient un PIB par habitant inférieur à 25.000 euros en 2023.

Le PIB par emploi permet de mesurer la productivité apparente du travail. Il s’agit du rapport entre le Produit Intérieur Brut (PIB) d’un espace géographique et le nombre d’emplois dans cet espace. Cet indicateur permet d’évaluer la richesse créée par chaque emploi et constitue ainsi un estimateur de la performance économique d’un territoire. En 2023, le PIB par emploi du Brabant wallon était de 145.254

euros, montant qui a augmenté de 60,1% au cours des 10 dernières années. Sur cette période, le même indicateur augmentait de 34,0% en Belgique et de 48,5% en Wallonie. Halle-Vilvorde, Bruxelles et le Brabant Wallon enregistraient un PIB par emploi supérieur à 140.000 euros en 2023. Huy (110.232 euros) et Liège (99.615 euros par emploi) constituent, avec le BW le podium wallon, alors que Neufchâteau, Marche-en-Famenne, Philippeville, Dinant, Thuin et Soignies constituent les 6 arrondissements belges pour lesquels le PIB par emploi était inférieur à 90.000 euros.

6.2. Structure sectorielle de l'activité économique du Brabant wallon

En 2023, 25 secteurs représentaient 98,4% des 24.323 Mio d'euros de la valeur ajoutée du BW et 96,84% de l'emploi moyen de la Province estimé par la Banque Nationale de Belgique à 185.470 unités. La valeur ajoutée des 25 secteurs retenus a augmenté de 17,9% dans le BW, alors qu'elle augmentait de 24,23% en Wallonie et de 26,14% en Belgique. Si, pour l'ensemble des 25 secteurs analysés, un emploi générerait 133.253 euros de valeur ajoutée du Brabant wallon en 2023, un emploi générerait 91.988 euros de valeur ajoutée de la Wallonie et 105.858 euros de valeur ajoutée en Belgique.

La **valeur ajoutée** est définie comme la différence entre la production et la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée brute en volume (ou à prix constants) correspond à la valeur ajoutée brute à prix courants corrigée de la variation des prix. L'évolution de la valeur ajoutée brute en volume reflète, à peu de choses près, la croissance économique d'une région ou d'une sous-région. Contrairement à la valeur ajoutée en volume, la valeur ajoutée à prix courants intègre l'évolution des prix de la production et de la consommation intermédiaire. Les statistiques publiées par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) au niveau géographique NUTS2 (niveau des provinces), répartissent les activités suivant la structure d'activité NACE2.

Suivant cette structure, **25 secteurs représentent 98,4% des 24.323 Mio d'euros de la valeur ajoutée du BW et 96,84% de l'emploi moyen de la Province estimé à 185.470 unités.** Dans le tableau présenté dans cet indicateur, ces différents secteurs sont classés dans l'ordre décroissant de leur valeur ajoutée. L'industrie pharmaceutique (CF), le commerce et la réparation (GG), les activités juridiques, comptables et de gestion (MA), ainsi que le secteur de l'immobilier (LL) représentent 54,45% de la valeur ajoutée provinciale. Les activités juridiques (MA), le commerce (GG), les services administratifs et de soutien (NN), l'enseignement (PP) et l'administration publique (OO) représentent 55,23% de l'emploi brabançon.

Si on considère **l'évolution de la valeur ajoutée sectorielle de 2019 à 2023**, la valeur ajoutée des 25 secteurs retenus n'a augmenté « que » de 17,9% dans le BW, alors qu'elle augmentait de 24,23% en Wallonie et de 26,14% en Belgique. Nous avons surligné en rouge les secteurs qui ont sensiblement progressé plus dans le BW qu'en Wallonie et en Belgique, avec principalement la Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) (+96,61%) et les Activités informatiques et services d'information (JC) (+70,15%). Par contre, nous avons surligné en vert les secteurs dont la

valeur ajoutée a baissé plus dans le BW, qu'en Wallonie et en Belgique, entre 2019 et 2023. Les Activités de services administratifs et de soutien (NN), la Production et Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) ont baissé respectivement de 22,37 et 29,51% et surtout le secteur Recherche-développement scientifique (MB) a vu sa valeur ajoutée diminuer de 68,97% entre 2019 et 2023. L'industrie pharmaceutique (CF) qui représente 26,89% de la valeur ajoutée brabançonne a vu sa valeur ajoutée augmenter de 27,17% de 1919 à 1923, alors que cette même valeur ajoutée augmentait de 26,51 en Wallonie et de 40,97% en Belgique sur la même période.

Le **degré de spécialisation de la province** se mesure en rapportant la part qu'occupe le secteur dans la province par rapport à la part qu'il occupe en Wallonie et en Belgique. Nous proposons de calculer ce degré de spécialisation par rapport à la valeur ajoutée et par rapport à l'emploi.

L'étendue du degré de **spécialisation par rapport à la valeur ajoutée** est de 4,67 points si on se réfère à la Wallonie et de 9,44 points si on se réfère à la Belgique. L'industrie pharmaceutique (CF) est (bien sûr) le secteur où le degré de spécialisation est le plus élevé. Il est de 4,85 points par rapport à la Wallonie et de 9,61 points par rapport à la Belgique. A l'autre extrémité de la distribution, le secteur de la Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA) a un degré de spécialisation de 0,18 points par rapport à la Wallonie et de 0,17 points par rapport à la Belgique. Un point d'attention est à mettre sur le secteur du commerce et de la réparation (GG), qui représente 10,10% de la valeur ajoutée et 12,27% de l'emploi brabançon, mais dont le degré de spécialisation de la valeur ajoutée n'est que de 0,98 points par rapport à la Wallonie et de 0,83 points par rapport à la Belgique.

L'étendue du degré de **spécialisation par rapport à l'emploi** est de 5,38 points, si on se réfère à la Wallonie, et de 9,92 points, si on se réfère à la Belgique. Les secteurs de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) et des

activités informatiques et services d'information (JC) ont un degré de spécialisation par rapport à l'emploi compris entre 3 et 3,5 points si on les réfère à la Wallonie. Néanmoins, si on la réfère à la Belgique, l'activité de fabrication de produits informatiques (CI) a un degré de spécialisation de plus de 3,4 points, alors que celle des activités informatiques (JC) n'a qu'un degré de spécialisation de 1,19 pour ce qui est de la valeur ajoutée et de 1,76 pour ce qui est de l'emploi.

Si on combine les valeurs ajoutées et l'emploi sectoriels, on peut calculer **la productivité sectorielle, soit la valeur ajoutée par emploi** et comparer cette productivité provinciale aux productivités régionales et nationales. Globalement, si pour l'ensemble des 25 secteurs analysés, un emploi générerait 133.253 euros de valeur ajoutée dans le Brabant wallon en 2023, ce même emploi générerait 91.988 euros

de valeur ajoutée en Wallonie et 105.858 euros en Belgique. Dans le Brabant wallon, les activités immobilières (LL) enregistrent une productivité de 1.878.966 euros, celle de la Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) a une productivité de 1.236.897 euros. Le secteur pharmaceutique (CF) enregistre une productivité de 569.250 euros (contre 463.711 euros en Wallonie et 485.295 euros en Belgique). Par contre, l'hébergement médico-social et social et l'hébergement social sans hébergement (QB), ainsi que les autres activités de services (SS) ont une productivité inférieure à 50.000 euros. Signalons, enfin le secteur des activités informatiques et services d'information (JC) dont la productivité est de 131.307 euros dans le Brabant wallon, alors qu'elle est de 146.846 euros en Wallonie et de 155.138 euros en Belgique.

CHAPITRE 6

Subdivision NACE2 (25 Sections regroupant 98,45% de la valeur ajoutée et 96,84% de l'emploi du Brabant wallon en 2023)	Valeur ajoutée dans le BW en 2023		Degré de spécialisation de la valeur ajoutée du BW par rapport à		Evolution (en %) de la valeur ajoutée de 2019 à 2023		
	Millions d'euros	Part en %	Wallonie	Belgique	BW	Wallonie	Belgique
TOTAL	23 933,40	100,00			+17,90	+24,23	+26,14
Industrie pharmaceutique (CF)	6 434,80	26,89	4,85	9,61	+27,17	+26,51	+40,97
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	2 418,10	10,10	0,98	0,83	+7,49	+23,06	+35,06
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	2 106,40	8,80	1,24	0,93	+23,93	+26,01	+28,87
Activités immobilières (LL)	2 072,50	8,66	0,75	0,87	+41,25	+38,51	+37,68
Enseignement (PP)	1 453,30	6,07	0,65	0,88	+26,53	+25,20	+26,22
Activités financières et d'assurances (KK)	1 384,00	5,78	1,83	0,96	+14,08	+17,16	+19,06
Activités de services administratifs et de soutien (NN)	1 259,40	5,26	1,44	1,08	-22,37	+1,98	+17,49
Administration publique (OO)	1 125,90	4,70	0,49	0,62	+35,63	+31,32	+28,71
Activités informatiques et services d'information (JC)	777,60	3,25	1,97	1,19	+70,15	+33,41	+43,76
Activités pour la santé humaine (QA)	701,90	2,93	0,46	0,60	+44,60	+39,44	+35,19
Construction (FF)	699,00	2,92	0,51	0,54	+17,32	+32,36	+28,41
Transports et entreposage (HH)	474,00	1,98	0,41	0,36	+11,45	+22,15	+22,67
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	416,00	1,74	0,54	0,72	+33,63	+26,30	+21,85
Hébergement et restauration (II)	382,60	1,60	0,84	0,87	+28,00	+26,05	+19,94
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	358,70	1,50	0,76	0,85	-29,51	+42,63	+56,44
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	277,00	1,16	0,77	1,14	+8,63	+10,52	+7,69
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI)	255,00	1,07	2,52	3,38	+96,61	+38,31	+11,66
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC)	171,90	0,72	1,54	1,09	+47,43	+27,79	+24,36
Arts, spectacles et activités récréatives (RR)	139,30	0,58	0,79	0,96	+28,39	+20,88	+3,45
Autres activités de services (SS)	138,60	0,58	0,52	0,50	+4,45	+16,62	+20,34
Édition, audiovisuel et diffusion (JA)	122,00	0,51	1,41	0,81	+31,18	+19,35	+14,03
Agriculture, sylviculture et pêche (AA)	112,40	0,47	0,46	0,55	+56,11	+59,68	+42,99
Recherche-développement scientifique (MB)	112,10	0,47	2,25	1,59	-68,97	-56,57	+28,11
Industrie chimique (CE)	88,80	0,37	0,33	0,25	-8,26	+0,12	-7,74
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA)	80,70	0,34	0,18	0,17	+21,54	+15,44	+18,94

Emploi moyen dans le BW en 2023	Degré de spécialisation de l'emploi du BW par rapport à		Productivité (en euros)			Subdivision NACE2 (25 Sections regroupant 98,45% de la valeur ajoutée et 96,84% de l'emploi du Brabant wallon en 2023)
	Part en %	Wallonie	Belgique	BW	Wallonie	Belgique
100,00				133 253	91 988	105 858
6,29	5,73	10,31		569 250	463 711	485 295
12,27	1,05	1,09		109 739	80 410	114 035
17,09	1,64	1,34		68 617	62 262	78 247
0,61	1,13	1,10		1 878 966	1 945 238	1 876 750
8,70	0,89	1,02		93 035	87 221	85 759
2,07	1,67	0,98		371 743	234 110	301 697
9,69	1,20	1,04		72 392	41 816	55 507
7,46	0,70	0,84		84 079	82 551	89 484
3,30	3,18	1,76		131 307	146 846	155 138
5,11	0,62	0,78		76 410	71 283	79 343
4,34	0,68	0,76		89 684	82 285	99 358
3,18	0,66	0,59		83 100	91 670	107 453
4,93	0,74	0,80		46 942	44 683	41 788
3,12	0,99	1,02		68 212	54 910	64 120
0,16	0,35	0,43		1 236 897	395 420	497 442
0,93	0,76	0,90		165 769	112 601	103 455
0,81	3,54	3,83		175 862	170 143	158 614
0,89	1,51	1,09		107 170	72 256	84 793
1,37	1,31	1,43		56 672	64 785	66 855
1,74	0,76	0,78		44 352	44 352	55 213
0,43	1,53	0,97		156 410	117 007	149 932
0,72	0,56	0,63		86 462	72 491	78 494
0,46	1,63	1,62		135 879	67 808	109 802
0,34	0,48	0,39		143 689	141 514	174 695
0,82	0,39	0,40		54 973	81 451	101 518

6.3. Commerce extérieur

En 2022, le Brabant a exporté des biens et des services pour un montant total de 29.193,2 Millions (Mios) d'euros. 57,4% de ces exportations sont des biens. 49,4% de ces exportations de biens et services concernent les secteurs pharmaceutiques (CF) et du Commerce (GG).

L'importation de biens et services représentait en 2022 un montant total de 21.761,9 Millions d'euros. Le secteur du commerce (GG) a importé un montant total de 5.376,5 Mios d'euros. L'importation de services, quant à elle, concerne l'acquisition de prestations de services, telles que des services d'assistance technique, des services informatiques, des services de conseil, des brevets, etc., par un résident d'un pays auprès d'un non-résident. Le secteur des activités financières et d'assurance (K) représentait 42,5% des importations de services du BW.

Le solde du Commerce extérieur du Brabant wallon était en 2022 d'un montant de +7.431,3 Mios d'euros, soit 30,5% du PIB provincial, une proportion en augmentation de 2,5 p.p. depuis 2019.

Les statistiques du commerce extérieur sont établies par la Banque Nationale de Belgique selon le concept national et le concept communautaire conformément aux dispositions légales européennes et nationales. Tous les assujettis à la TVA doivent compléter une déclaration relative à leur commerce intracommunautaire, sauf si celui-ci ne dépasse pas un certain montant calculé sur une base annuelle. Il s'agit de la déclaration **Intrastat**. Lorsqu'il s'agit de commerce de marchandises traversant les frontières extérieures de l'Union Européenne, des documents douaniers sont établis, notamment la déclaration **Extrastat**. La ventilation sectorielle des données publiées par la BNB varie d'un niveau d'agrégation géographique à l'autre. Au niveau des provinces (NUTS2) les données sont publiées au niveau NACE à 38 secteurs (A38) pour les biens et à un niveau NACE à 10 secteurs (A10) pour les services. Les codes «Activité» (NACE) et «Produits» (CEPA) utilisés dans la présente publication sont les codes standardisés proposés par EUROSTAT sont des codes standardisés permettant la comparaison au sein de l'Union européenne.

En 2022, le Brabant a exporté des biens et des services pour un montant total de 29.193,2 Mios d'euros. 57,4% de ces exportations sont des biens. Le

secteur pharmaceutique (CF) et celui du Commerce (GG) représentent ensemble 85,9% des exportations de biens et 49,4% des exportations totales du Brabant wallon. Les activités financières et d'assurance (K) représentent 68,6% des exportations de services dans le Brabant wallon.

L'importation de biens et services représentait en 2022 un montant total de 21.761,9 Mios d'euros. Le secteur des biens représente 40,1% de ces importations. Le secteur du commerce (GG) a importé en 2022 un montant total de 5.376,5 Mios d'euros et celui de l'industrie pharmaceutique (CF) a importé des biens pour un montant total de 1.245,4 Mios d'euros. L'importation de services concerne l'acquisition de prestations de services par un résident d'un pays auprès d'un non-résident. Les services importés peuvent prendre de nombreuses formes, telles que des services d'assistance technique, des services informatiques, des services de conseil, des brevets, etc. Dans le Brabant wallon, l'agrégat constitué des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'industrie et de la construction (A+B+C+F) a importé, en 2022, un montant total de 4.428,9 Mios d'euros, soit 34% des importations totales et le secteur des activités financières et d'assurance (K) en représentait 42,5%.

Commerce extérieur du Brabant wallon à prix courants en 2022 en millions d'euros suivant la nomenclature de la BNB (par ordre décroissant du solde)

Secteur des biens	Exports	Imports	Solde
Industrie pharmaceutique (CF)	10 040,9	1 245,4	8795,5
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI)	300,9	68,0	232,9

Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	365,2	171,2	194
Industrie chimique (CE)	313,3	135,9	177,4
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC)	133,1	17,1	116
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	240,0	137,8	102,2
Fabrication de machines et équipements n.c.a. (CK)	126,8	45,3	81,5
Autres secteurs	612,5	630,2	-17,7
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	41,9	106,4	-64,5
Recherche-développement scientifique (MB)	42,4	201,7	-159,3
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	189,2	460,4	-271,2
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	4 394,4	5 376,5	-982,1
(Dépenses de consommation finale des ménages (P.3))		(132,6)	-(132,6)
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	4 394,4	5 376,5	-982,1
Total	16 800,6	8 728,5	8072,1
Secteur des services	Exports	Imports	Solde
Activités financières et d'assurance (K)	8 497,4	5 539,7	2 957,7
Activités immobilières ; activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et de soutien (L+M+N)	1 842,8	1 673,4	169,4
Commerce ; transports ; hébergement et restauration (G+H+I)	911,9	765,7	146,2
Information et communication (J)	311,3	168,7	142,6
Administration publique et défense; enseignement; santé humaine et action sociale (O+P+Q)	87,3	27,0	60,3
Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages en tant qu'employeurs (R+S+T)	10,2	11,5	-1,3
Agriculture, sylviculture et pêche; industrie; construction (A+B+C+F)	731,7	4 428,9	-3 697,2
(Dépenses de consommation finale des ménages (P.3))		(418,50)	-(418,50)
(Dépenses de consommation finale des ménages (P.3))		(418,50)	-(418,50)
Total	12 392,6	13 033,4	-640,8

Le solde du Commerce extérieur du Brabant wallon était en 2022 globalement positif d'un montant de 7.431,3 Mios d'euros. Ce montant représente 30,5% du PIB provincial et est en augmentation de 16,5%

par rapport à 2019, où il était de 6.379,7 mios d'euros (28% du PIB provincial de 2019). Dans le tableau, les secteurs sont classés par ordre décroissant du solde de leur commerce extérieur.

6.4. Degré d'ouverture du Brabant wallon à l'international

Le degré d'ouverture à l'international du Brabant wallon, dans le contexte du commerce extérieur, mesure la part que représentent les échanges internationaux dans la production économique (PIB) de la Province. Si cet indicateur permet d'estimer le dynamisme économique d'une province ou d'une région, il en mesure également sa dépendance à la conjoncture internationale.

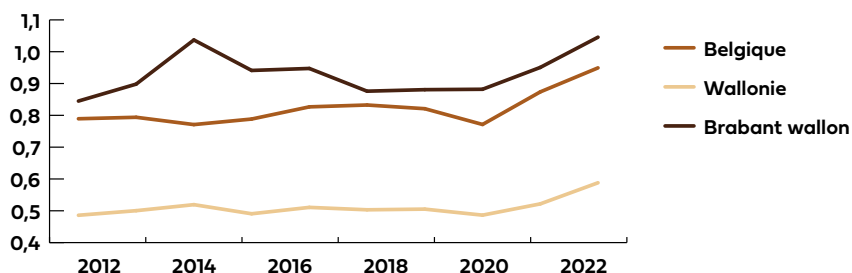
En 2022, le degré d'ouverture à l'international du Brabant wallon était de 1,045, une valeur qui a augmenté de 23,76% au cours des 10 dernières années et qui est restée supérieure de 0,4 point à sa valeur wallonne et de 0,1 point à sa valeur nationale.

Le Brabant wallon est le seul arrondissement wallon dont le degré d'ouverture à l'international est supérieur à la moyenne belge. Par contre, son évolution au cours des 10 dernières années est inférieure aux performances réalisées par les arrondissements de Mons, de Liège, d'Ath, de Tournai-Mouscron et de Philippeville.

Le degré d'ouverture à l'international du Brabant wallon, dans le contexte du commerce extérieur, mesure la part des échanges internationaux (importations et exportations) dans la production économique (PIB) de la Province. Un degré d'ouverture élevé indique une forte dépendance de l'économie vis-à-vis des échanges internationaux, c'est-à-dire la mesure

dans laquelle les facteurs extérieurs peuvent influencer son économie. Pour rappel, les statistiques du commerce extérieur sont établies par la Banque Nationale de Belgique selon le concept national et le concept communautaire, conformément aux dispositions légales européennes et nationales et les chiffres commentés sont repris du tableau publié dans l'indicateur 06.03A de la présente publication.

Évolution du degré d'ouverture à l'international de 2013 à 2022



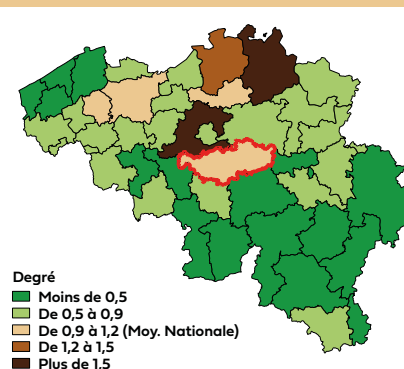
Concrètement, le degré (ou l'indice) d'ouverture à l'international d'une économie se calcule en rapportant la moyenne des importations et des exportations au PIB. Comme nous l'avons signalé à l'indicateur 06.03, en 2022, le Brabant wallon a exporté des biens et des services pour un montant total de 29.193,2 millions (Mios) d'euros et a importé 21.761,9 Mios d'euros de biens et services. En

moyenne, Le volume des mouvements de biens et services par rapport à l'international représentent 25.477,55 Mios d'euros. Le PIB du Brabant wallon étant estimé en 2022 à 24.366,3 Mios d'euros, le degré (ou l'indice) d'ouverture à l'international du Brabant wallon était donc de 1,045 en 2022, une valeur en hausse de 23,76% au cours des 10 dernières années. Il est passé de 0,84 en 2013 à 1,06

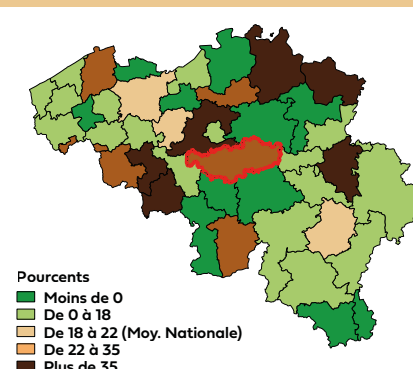
en 2015. Il a ensuite baissé pour stagner autour de valeurs proches de 0,88 de 2018 à 2020. Comme en Wallonie et en Belgique, il a augmenté d'environ 0,15 points de 2020 à 2022. Vu que cet indice est devenu légèrement supérieur à l'unité en 2022, il s'avère que l'activité économique du BW devient de plus en plus contingente à la conjoncture économique internationale. Sur la période analysée, l'indice

d'ouverture du Brabant wallon est resté supérieur de 0,4 point à l'indice wallon et de 0,1 point de l'indice national. L'importance du secteur pharmaceutique dans le BW explique en grande partie l'importance de cet indice dans notre province.

Degré d'ouverture à l'international des arrondissements belges en 2022



Evolution (en %) de 2013 à 2022 du degré d'ouverture à l'international des arrondissements belges



Les deux cartes visualisent l'importance du degré d'ouverture et de son évolution au cours des 10 dernières années, en référence à la moyenne nationale. Les arrondissements administratifs visualisés dans les nuances de tons **verts** enregistrent des degrés d'ouverture ou des pourcentages d'évolution inférieurs à la moyenne nationale. Les arrondissements visualisés dans des nuances de tons **bruns** enregistrent des performances supérieures à la moyenne nationale. Les arrondissements marqués en **beige** réalisent des performances plus ou moins équivalentes aux performances nationales.

Avec un degré d'ouverture de 1,05 en 2022, le Brabant wallon est le seul arrondissement wallon dont le degré d'ouverture est légèrement supérieur à la moyenne nationale (0,95). Néanmoins, il est loin derrière les arrondissements de Hal-Vilvorde (2,28) et de Turnhout (1,71). Par contre, les arrondissements de Thuin, Marche-En-Famenne, Philippeville et Dinant affichent un indice d'ouverture à

l'international inférieur à 0,20. Pour ce qui est de l'évolution du degré d'ouverture à l'international au cours des 10 dernières années, 13 arrondissements enregistrent une évolution supérieure à la moyenne nationale (+20,27%). Parmi ceux-ci, on retrouve 6 arrondissements wallons : Mons (+50,58%), Liège (+38,30%), Ath (+35,36%), Tournai-Mouscron (+34,56%), Philippeville (+27,10%) et, enfin, le Brabant wallon (+23,76%).

6.5. Créations (nettes et brutes) et survie des entreprises

La création nette d'entreprises, estimée ici par l'accroissement du nombre d'établissements (entité inscrite à l'ONSS employant au moins 1 salarié) a été de 10.740 unités entre le 30 juin 2014 et le 30 juin 2023. Il s'agit d'un accroissement de 17,23%, supérieur à l'accroissement enregistré en Wallonie (+10,2%) et en Belgique (9,8%).

En 2023, le Brabant wallon a compté 3.907 « starters », soit des personnes physiques ou morales nouvellement inscrites à la Banque carrefour des Entreprises (BCE). Avec ses 9,5% de starters pour 1.000 habitants, le Brabant wallon est la première province wallonne, en termes de créations brutes d'entreprises. Par contre, Bruxelles et toutes les provinces flamandes réalisent un meilleur score que le BW.

Le taux de survie des entreprises est un indicateur de la pérennité des entreprises nouvellement créées. Dans le Brabant wallon, 69,5% des entreprises créées en 2019 étaient encore en activité. Il s'agit du taux de survie le plus élevé des provinces belges.

L'ensemble des informations disponibles relatives à la création et à la disparition d'entreprises publiées tant par STATBEL que par l'IWEPS ne sont disponibles qu'aux niveaux national et régional. Pour aborder la thématique de la démographie d'entreprises au niveau provincial, nous devons nous nous référer à d'autres sources : l'ONSS pour ce qui est des créations nettes d'entreprises et « l'atlas du créateur », publié par l'UCM, pour la quantification des « Starters » et le calcul du taux de survie des entreprises.

A l'ONSS, l'unité d'établissement est un lieu, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Le comptage du tableau suivant donne le nombre d'unités d'établissements implantées sur l'entité qui emploient au moins un salarié. L'évolution du nombre d'établissements permet d'estimer la « création nette d'entreprises ».

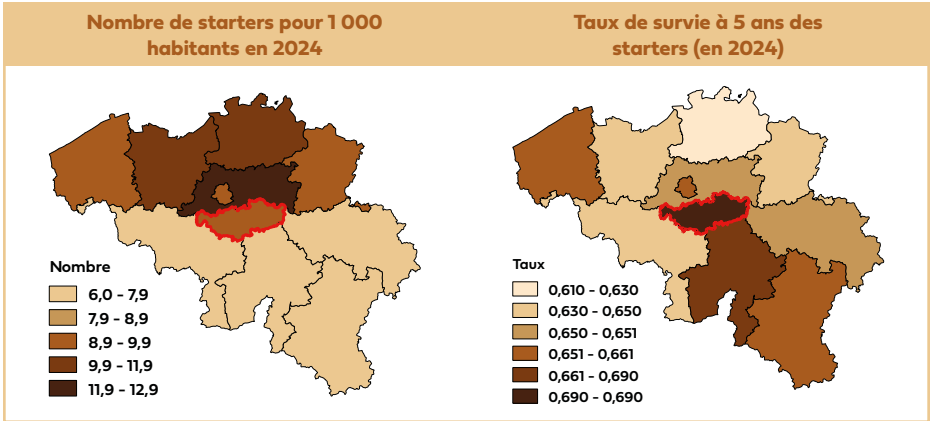
	Nombre total d'établissements en 2023	Accroissement de 2014 à 2023			
		Total		Pourcentage d'accroissement (en %)	
		Brabant wallon		Wallonie	Belgique
Moins de 5 travailleurs	7 664	+1 260	+19,68	+9,67	+9,73
De 5 à 9 travailleurs	1 777	+154	+9,49	+9,56	+8,97
De 10 à 19 travailleurs	1 153	+195	+20,35	+12,94	+9,94
De 20 à 49 travailleurs	781	+78	+11,10	+12,91	+11,11
De 50 à 99 travailleurs	272	+48	+21,43	+9,01	+11,53
De 100 à 199 travailleurs	132	-2	-1,49	+13,26	+12,70
200 travailleurs et plus	61	+7	+12,96	+6,88	+7,52
Total	11 840	+1 740	+17,23	+10,20	+9,80

Le 30 juin 2023, le Brabant wallon comptait 11.840 établissements. Dix ans plus tôt, le 30 juin 2014, il en comptait 10.100. L'accroissement du nombre d'établissements, que l'on peut considérer comme un « proxy » de la création nette d'entreprises, a donc été de 1.740 unités, soit +17,23%. Sur la même période, le nombre total d'établissements augmentait de 10,20% en Wallonie et de 9,80% en Belgique. Le nombre de très petites entreprises (moins de 5 travailleurs) a sensiblement plus augmenté dans le Brabant wallon (+19,68%) qu'en Wallonie (+9,67%) et en Belgique (+9,73%). Alors que le nombre d'établissements comptant de 50 à 99 travailleurs augmentait de 21,43% dans le BW entre 2014 et 2023, celui des 100 à 199 travailleurs diminuait légèrement (-1,5%) sur la même période. Soyons néanmoins attentif au biais induit par la « loi des petits nombres », car ces catégories ne représentent « que » 3,4% des établissements du Brabant Wallon.

En collaboration avec la société GRAYDON, l'UCM publie régulièrement « l'Atlas du créateur ». Un chapitre de cet atlas concerne le nombre et le taux de survie des « starters » par province. Ce

chapitre nous permet d'envisager l'importance des créations brutes d'entreprises, ainsi que la survie des entreprises créées dans le Brabant wallon, en référence aux 10 autres provinces belges.

En 2023, le Brabant wallon a compté 3.907 « starters », c'est-à-dire des personnes physiques ou des sociétés, nouvellement inscrites à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). Bien qu'en légère diminution depuis 2021, où on avait comptabilisé 4.180 starters, ce nombre de créations représente 125,9% du chiffre enregistré en 2012 (3.103 unités). A titre de comparaison, l'évolution enregistrée de 2013 à 2023 a été de 17,56% en Wallonie et de 55,5% en Belgique. Pour permettre une analyse comparée des performances du BW par rapport aux autres provinces belges, nous calculons le nombre de créations brutes pour 1.000 habitants. Avec ses 9,5 starters pour 1.000 habitants, le Brabant wallon est, de loin, la première province wallonne. Il est suivi de la Province de Namur (7,6) et Liège (7,2). Par contre Bruxelles et toutes les provinces flamandes réalisent un meilleur score que le BW.



Le **taux de survie des entreprises** se définit comme la proportion de starters qui existent encore au-delà d'un certain nombre d'années d'existence. Cet indicateur mesure la pérennité des entreprises nouvellement créées. 2.784 entreprises, soit 69,5% des 4.008 entreprises créées en 2019, étaient encore en activité en 2023. Les taux de survie

correspondants étaient de 65,15% pour la Belgique, 65,56% pour la Wallonie et 63,41% pour la Flandre. Le Brabant wallon est la province belge qui enregistre le taux de survie le plus élevé, alors que la province d'Anvers enregistre le plus faible taux en 2023 : 61,41%.

6.6. Nombre de Petites et Moyennes entreprises (PME) dans le Brabant wallon

En 2023, l'Union des Classes Moyennes avait enregistré 53.807 « Petites et Moyennes Entreprises » (PME), dont 44,3% sont des personnes physiques (entreprises individuelles) et 54,4% sont des personnes morales (sociétés). Depuis 2020, le nombre d'entreprises individuelles a diminué de 2,5%, alors que le nombre de sociétés a augmenté de 12,4%.

Le secteur des services représentait 53,8% des PME du Brabant wallon en 2023, alors qu'il ne représentait que 40,4% des PME wallonnes. Comptant 5.176 PME, le secteur de la construction représente 11,9% des PME du BW, alors qu'il représente 14,7% des PME wallonnes. Le nombre de professions libérales (7,05% des PME du Brabant wallon en 2023) est en augmentation de 54,4% depuis 2014.

La petite et moyenne entreprise (PME) est une entreprise (personne morale ou personne physique) assujettie à la TVA, ayant moins de 250 salariés et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE). Les tableaux et graphiques publiés dans cet indicateur sont issus des « Rapports PME », publiés par l'Union des Classes Moyennes (UCM).

En 2023, le Brabant wallon comptait 53.807 PME, soit 17,7% du nombre total de PME wallonnes et 4,3% des PME belges. Près de la moitié de ces PME (48,5%) ont moins de 10 ans d'existence. Le nombre total de PME a augmenté de 7,4% au cours des 3 dernières années et ce sont, proportionnellement, les PME « âgées » de 40 à 49 ans dont le nombre a le plus augmenté.

Âge de la PME	Nombre total à l'exercice 2023	Accroissement depuis l'exercice 2020 (en %)	Dont entreprises individuelles à l'exercice 2023		
			Nombre	Part sur l'ensemble des PME (en %)	Evolution depuis 2020 (en %)
0-4 ans	16 116	+11,9	6 594	40,9	-10,1
5-9 ans	10 012	+7,7	4 989	49,8	-1,5
10-19 ans	13 040	+4,7	5 875	45,1	+4,8
20-29 ans	6 841	-2,5	2 807	41,0	-1,6
30-39 ans	4 853	+12,6	1 946	40,1	+0,2
40-49 ans	1 380	+20,6	598	43,3	-4,0
+50 ans	1 565	+4,1	1 053	67,3	-5,1
Total	53 807	+7,4	23 862	44,3	-2,5

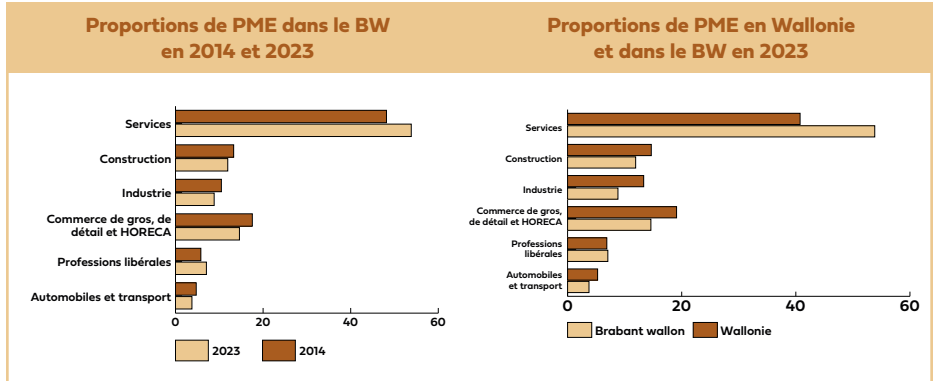
L'identification du secteur d'activité dans lequel exerce une PME a pu être établie pour 43.383 entreprises en 2023, soit 80,6% du total des PME

29.291 (54,4%) PME établies dans le BW sont des sociétés, soit un accroissement de 3.238 unités depuis 2021. La réforme du code des sociétés a été marquée par la disparition de la SPRL et de la SPRL-U, désormais reprises dans la SRL (Société à Responsabilité Limitée, où les associés ne sont responsables des dettes de la société qu'à hauteur de leur apport au capital). Cette dernière (jumelée à la SC) représente 77,2% des sociétés établies dans le BW. Elle est suivie par la Société Anonyme, qui représentait, en 2023, 17,4% des sociétés brabançonnnes. En plus des entreprises individuelles et des sociétés, 654 PME sont classées par l'UCM dans la rubrique « Autres ».

enregistrées à l'UCM dans le Brabant wallon. Le secteur des services regroupe 53,8% de ces PME. Ce secteur reprend les services financiers

(banques, holdings, assurances, fonds de pension, etc.), les services aux entreprises, l'immobilier, la communication, les TIC, les intermédiaires du commerce, les services aux personnes, les soins de santé aux personnes, les services sociaux et le secteur des arts, du spectacle et des activités récréatives.

Cette ventilation n'est hélas pas disponible au niveau provincial. A titre informatif, au niveau wallon, les services aux entreprises représentent 27,7% des PME du secteur des services, l'immobilier en représente 26,1%, les services aux personnes en représentent 18,8% et les TIC 10,0%.



En 2023, le secteur des services regroupait 23.354 PME, soit un accroissement de 44,3% depuis 2014. Ce même secteur est le seul secteur dont la proportion enregistrée dans le BW (53,8%) est supérieure à la proportion enregistrée en Wallonie (40,75%).

Le secteur de la construction, regroupant la construction d'immeubles, le développement de projets de construction, le génie civil et les activités de construction spécialisées, comptait, en 2023, 5.176 PME dans le Brabant wallon, un chiffre en augmentation de 16,02% par rapport en 2014. Ce secteur représente 11,9% des PME répertoriées dans le BW, alors qu'il en représente 14,7% en Wallonie. Bien qu'en croissance de 8,8% depuis 2014, le

secteur de l'industrie est celui qui accuse le plus grand déficit en termes d'importance par rapport à la Wallonie (-4,5%). Les professions libérales (médicales, juridiques, économiques et techniques de la construction) représentaient 3.061 PME dans le BW en 2023, un chiffre en augmentation de 54,4% depuis 2014. La représentation de ce secteur dans l'ensemble des PME du Brabant wallon (7,1%) est équivalente à sa représentation dans l'ensemble des PME wallonnes (6,9%). Le secteur regroupant le commerce de détail, celui de gros et l'HORECA représentait en 2023 14,6% des PME brabançonnnes, alors qu'il représentait 19,1% des PME wallonnes

6.7.A. Santé financière des Petites et Moyennes entreprises (PME) du Brabant wallon (calculs UCM)

Afin d'estimer la santé financière des PME, l'UCM analyse divers ratios financiers basés sur les données des comptes annuels de publiées à la Centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique et les publie annuellement dans son « Rapport PME ». Les montants synthétiques publiés représentent les valeurs médianes des ratios calculés dans les différentes catégories. Les données financières calculées le sont uniquement sur les entreprises PME (sociétés) et ne prennent pas en compte les entreprises individuelles (personnes physiques).

Médiane des ratios financiers (calculs UCM)		Exercice comptable	Valeur ajoutée brute par rapport aux frais de personnel	Rentabilité nette des fonds propres après imposition	Taux d'endettement général	Degré d'indépendance financière
SERVICES: 23.354 PME en 2023	Brabant Wallon	2023	172	17,0	55,8	44,5
		2020	165	15,1	57,8	42,6
	Wallonie	2023	180	15,1	28,0	42,4
CONSTRUCTION : 5.176 PME en 2023	Brabant Wallon	2023	177	11,8	61,3	38,9
		2020	176	12,6	64,8	35,4
	Wallonie	2023	163	12,7	62,8	37,4
INDUSTRIE: 3.830 PME en 2023	Brabant Wallon	2023	150	7,5	64,9	35,2
		2020	255	6,9	65,8	34,8
	Wallonie	2023	170	8,8	63,2	37,1
COMMERCE DE DÉTAIL: 3.395 PME en 2023	Brabant Wallon	2023	153	9,6	69,8	30,3
		2020	147	18,2	73,8	26,4
	Wallonie	2023	152	9,2	68,0	32,3
HORECA: 1.660 PME en 2023	Brabant Wallon	2023	125	11,2	79,1	20,9
		2020	155	10,0	81,6	18,4
	Wallonie	2023	134	9,4	76,3	24,0
COMMERCE DE GROS: 1.279 PME en 2023	Brabant Wallon	2023	157	8,3	59,1	41,4
		2020	146	9,5	64,9	35,1
	Wallonie	2023	173	7,9	59,1	41,2
AUTO-MOBILE: 994 PME en 2023	Brabant Wallon	2023	155	13,1	72,2	27,8
		2020	154	8,5	74,5	24,5
	Wallonie	2023	167	12,5	68,4	31,8
TRANSPORT: 634 PME en 2023	Brabant Wallon	2023	157	13,3	74,6	25,4
		2020	147	10,1	72,5	26,3
	Wallonie	2023	163	11,7	67,0	33,3
PROFES- SIONS LIBÉ- RALES: 3.061 PME en 2023	Brabant Wallon	2023	199	22,3	56,0	44,2
		2020				
	Wallonie	2023	216	21,3	52,7	47,6

Le ratio de la **valeur ajoutée brute par rapport aux frais de personnel** reflète la mesure dans laquelle la valeur ajoutée brute permet de couvrir les frais de personnel. C'est une mesure de la productivité d'une entreprise. Si le rapport est inférieur à 100%, cela signifie que la valeur ajoutée n'est pas suffisante pour couvrir le coût de la main d'œuvre. En 2023, le ratio médian variait, dans le Brabant wallon, de 125 pour l'Horeca à 199 pour les professions libérales. Il reste néanmoins inférieur aux valeurs wallonnes. L'indice moyen du BW est en effet de 161, contre 168 pour la Wallonie. Cet indicateur est en augmentation partout, sauf dans les secteurs de l'HORECA (-9) et surtout de l'industrie (-20), qui sont des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

La **rentabilité nette des fonds propres après imposition** exprime le taux de rendement généré par une entreprise, par rapport aux fonds propres investis. Ici, un élément du bilan est donc placé au prorata d'un élément du compte de résultat. C'est un indicateur qui mesure le rendement annuel des fonds investis dans l'entreprise par l'actionnaire et des réserves détenues dans l'entreprise. Au plus la rentabilité nette est élevée, au plus les moyens investis rapportent. En 2023, cet indicateur variait dans le BW de 7,5 pour la construction, à 22,3 pour les professions libérales, la médiane de 11,8 étant enregistrée par le secteur de la construction. Le différentiel par rapport aux médianes wallonnes est supérieur à 0,5 point pour 5 des 9 secteurs retenus : Services (+1,9), l'Horeca (+1,8), les Transports (+1,6), les Professions libérales (+1,0) et le secteur automobile (+0,6). Les performances du BW, au regard de cet indicateur, sont globalement meilleures en 2023 que celles calculées en 2020, à l'exception notoire du secteur du Commerce de détail, qui est passé de 18,2 en 2020 à 9,6 en 2023.

Le **taux d'endettement général** est le rapport entre les dettes, qu'elles soient fixes ou courantes, et la valeur nette des capitaux propres. Plus ce ratio est faible, plus la PME est solvable et plus les chances de remboursement des dettes, tant à court terme qu'à long terme, sont grandes. Il s'agit d'un ratio financier fortement lié à la nature du secteur d'activité. En effet, en 2023, dans le BW, ce ratio variait de 55,8 pour le secteur des services à 79,1 pour l'Horeca, la médiane (64,9) étant réalisée par le secteur de l'Industrie. Le taux d'endettement des entreprises du Brabant wallon est globalement supérieur au taux d'endettement des entreprises wallonnes, principalement pour le secteur des transports (BW : 74,6 et Wall : 67,0) et celui des services (BW : 55,8 et

Wall 28,0), mais il s'est légèrement réduit au cours des 3 dernières années, à l'exception du secteur des transports, où il a augmenté de 3,1 points.

Le **degré d'indépendance financière** donne une indication de la mesure dans laquelle une entreprise se finance en priorité grâce à ses fonds propres et donc moins par l'endettement. Il se calcule en divisant les capitaux propres par le total du bilan. Un degré d'indépendance financière élevé indique un niveau d'endettement faible et inversement. Plus l'indépendance financière est réduite, plus il y aura de dettes. Plus il y a d'obligations de paiements fixes dues au remboursement des dettes, plus il y aura d'intérêts à payer et donc les risques financiers sont grands de ne pas pouvoir respecter ces obligations. En 2023, la médiane des degrés d'indépendance financière des PME du Brabant wallon variait de 20,9 pour l'Horeca à 44,5 pour le secteur des services, avec une médiane de 35,2 pour le secteur industriel. Ce ratio est inférieur à la moyenne wallonne pour 6 des 9 secteurs analysés, principalement l'automobile (-4,0 points), les professions libérales (-3,4 points), l'Horeca (-3,0 points) et le transport (-8,1 points). Le degré d'indépendance financière des PME du Brabant wallon a, en outre, augmenté pour l'ensemble des secteurs de 2020 à 2023 et principalement pour le commerce de gros (+6,3 points), le commerce de détail (+3,9 points) et l'automobile (+3,3 points).

6.7.B. Santé financière des Petites et Moyennes entreprises (PME) du Brabant wallon (calculs UCM) Suite

Le **nombre de jours crédit client** (Days Sales Outstanding - DSO) représente le temps moyen que met une entreprise à encaisser le paiement de ses factures clients. Il s'agit d'un indicateur clé pour la gestion de la trésorerie, car un DSO élevé peut indiquer des problèmes de recouvrement et impacter négativement la liquidité de l'entreprise. En 2023, dans le Brabant wallon, ce ratio va de 13 jours pour l'Horeca à 55 jours pour les secteurs des services et de l'industrie, avec une valeur médiane de 44 jours pour le secteur des transports. La situation du Brabant wallon, au regard de cet indicateur, est meilleure que celle de la Wallonie pour les secteurs de la construction et de l'industrie (-4 jours), des professions libérales (-6 jours) et des transports (-11 jours). Par contre, elle est plus « préoccupante » pour les secteurs du commerce de détail (+4 jours) et de gros (+3 jours) et pour le secteur des services (+7 jours). Il a, en outre, sensiblement augmenté dans le BW entre 2020 et 2023 pour les secteurs du commerce de détail (+5 jours) et de l'automobile (+ 4 jours). Il a, par contre, diminué, sur la même période, pour le commerce de gros (-5 jours), les professions libérales (-6 jours) et le secteur du transport (-20 jours).

Le **nombre de jours crédit fournisseur** (Days Payable Outstanding - DPO) équivaut au nombre de jours qu'une entreprise peut attendre avant de devoir régler ses factures chez ses fournisseurs. Il s'agit en fait de l'échéance médiane d'une forme d'emprunt à court terme, par laquelle le fournisseur accorde du crédit à une entreprise. Un DPO élevé peut indiquer une bonne gestion de la trésorerie, car l'entreprise conserve ses liquidités plus longtemps, mais peut aussi signaler des difficultés à payer les factures à temps. En 2023, dans le BW, ce nombre de jours variait entre 20 pour les professions libérales et 52 pour l'industrie, la médiane étant de 34 pour les secteurs des services et du commerce de détail. Ce ratio est inférieur aux médianes wallonnes, à l'exception des secteurs du Commerce de détail et de gros, ainsi que de celui de l'automobile. Ce ratio a sensiblement diminué dans le BW entre 2020 et 2023 pour les secteurs des services, du commerce de gros et de l'automobile. Par contre, il a sensiblement augmenté (+5 jours) pour le secteur du commerce de détail.

Le **résultat d'exploitation** est la différence entre les produits et les charges de l'entreprise et constitue un indicateur significatif de la santé financière de celle-ci. Un ratio de résultat d'exploitation élevé indique une bonne rentabilité de l'activité

principale de l'entreprise. Il montre que l'entreprise génère un bénéfice significatif par rapport à son chiffre d'affaires. Un ratio faible peut signaler des problèmes de gestion des coûts ou une baisse de la compétitivité de l'entreprise. Ce ratio a augmenté dans tous les secteurs du Brabant wallon entre 2020 et 2023, sauf pour le secteur du commerce de détail. A l'exception des secteurs de l'Horeca (+21%) et des services (+6%), le résultat d'exploitation des PME du Brabant wallon est inférieur à sa valeur en Wallonie, principalement pour les secteurs du transport (-35%) et de l'industrie (-43%).

Les **fonds propres** constituent les ressources financières propres de l'entreprise. Les fonds propres augmentent quand l'entreprise génère des résultats, mais diminuent dans le cas d'un résultat négatif ou d'une distribution de dividendes. Les fonds propres médians des PME du Brabant wallon ont augmenté, entre 2020 et 2023, dans tous les secteurs, entre +4% pour le secteur des transports et +38% pour les secteurs de l'Horeca et du commerce de gros. Par contre, ils sont inférieurs aux médianes wallonnes dans tous les secteurs, principalement le secteur de l'automobile (-22.926€), des transports (-30.619€) et de l'industrie (-38.194€).

Nombre de jours crédit client	Nombre de jours crédit fournisseur	Résultat d'exploitation	Fonds propres	Exercice comptable	Médiane des ratios financiers (calculs UCM)	
55	34	16 125	59 983	2023	Brabant Wallon	SERVICES: 23.354 PME en 2023
53	38	10 794	51 891	2020		
48	38	15 162	65 665	2023		
40	33	10 633	55 828	2023	Brabant Wallon	CONSTRUCTION: 5.176 PME en 2023
40	34	9 027	43 890	2020		
44	37	12 860	61 914	2023		
55	52	8 395	79 847	2023	Brabant Wallon	INDUSTRIE: 3.830 PME en 2023
62	51	6 831	71 647	2020		
59	52	14 701	118 241	2023		
22	34	7 480	43 439	2023	Brabant Wallon	COMMERCE DE DETAIL: 3.395 PME en 2023
17	29	10 936	34 574	2020		
16	30	8 771	59 022	2023		
13	24	5 150	20 762	2023	Brabant Wallon	HORECA: 1.660 PME en 2023
11	24	2 551	14 991	2020		
12	29	4 250	26 475	2023		
47	43	14 698	135 692	2023	Brabant Wallon	COMMERCE DE GROS: 1.279 PME en 2023
52	50	13 554	98 276	2020		
44	38	17 558	155 144	2023		
19	36	14 830	74 687	2023	Brabant Wallon	AUTOMOBILE: 994 PME en 2023
15	39	7 831	62 222	2020		
20	30	17 380	97 613	2023		
157	13,3	74,6	25,4	2023	Brabant Wallon	TRANSPORT: 634 PME en 2023
44	38	11 294	53 179	2020		
55	42	17 395	83 798	2023		
51	20	29 366	77 645	2023	Brabant Wallon	PROFESSIONS LIBERALES: 3.061 PME en 2023
				2020		
57	22	33 388	100 660	2023		

CHAPITRE 6

6.8. Les indépendants dans le Brabant wallon

Le 31 décembre 2023, 56.205 personnes résidant dans le Brabant wallon étaient des travailleurs indépendants, soit des personnes physiques qui exercent une activité professionnelle, sans être liées par un contrat de travail ou un statut de fonctionnaire, un chiffre en augmentation de 7% sur la période 2020-2023. 62,8% de ces travailleurs indépendants exercent leur activité à titre principal et 23,2% de ceux-ci ont plus de 60 ans.

Le Brabant wallon est la province belge qui compte le plus d'indépendants pour 100 habitants (13,6) et cette densité est supérieure à 18 indépendants pour 100 habitants dans les communes de Lasne et de Chaumont-Gistoux.

45,1% des indépendants du Brabant wallon exercent une profession libérale. Viennent ensuite 13.837 personnes, soit le quart des indépendants brabançons, qui travaillent dans le secteur du commerce. Notre Province compte, en outre, 3.636 agriculteurs, soit 6,5% des indépendants enregistrés à l'INASTI, une proportion inférieure à celle enregistrée en Wallonie (9,2%) et en Belgique (7,8%).

Un travailleur indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle sans être liée par un contrat de travail ou un statut de fonctionnaire. L'INASTI, l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants, est l'organisme chargé de gérer la sécurité sociale de ces travailleurs.

L'UCM, l'Union des Classes Moyennes, quant à elle, est une caisse d'assurances sociales agréée qui accompagne les indépendants dans leurs démarches administratives et leur gestion sociale. Les chiffres diffusés et analysés dans le présent indicateurs sont issus des statistiques publiées par l'INASTI.

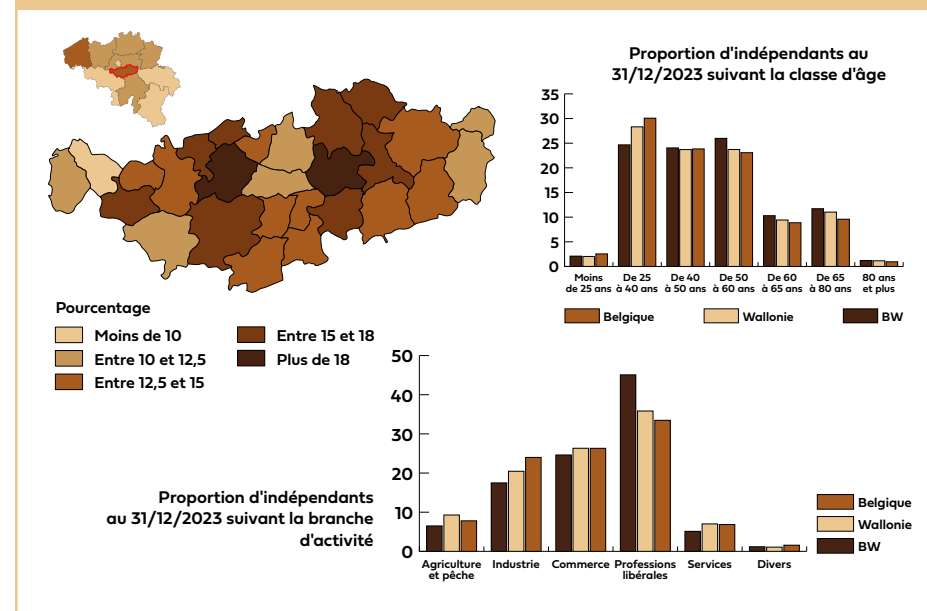
	Nombre total au 31/12/2023		Part (en %) au 31/12/2023		Evolution 2020-2023 (en %)		
	Brabant Wallon		Wallonie	Belgique	BW	Wallonie	Belgique
Total	56 205				+7,0	+6,6	+8,2
Répartition suivant la nature de l'activité							
Activité principale	35 281	62,8	57,9	62,4	+2,6	+1,9	+4,2
Activité complémentaire	13 327	23,7	29,1	26,0	+12,4	+12,4	+13,3
Actif après pension	7 597	13,5	13,0	11,6	+21,1	+17,3	+20,3
Répartition suivant la qualité							
Indépendant(e)s	54 742	97,4	95,4	95,8	+7,5	+7,4	+9,2
Aidant(e)s	1 463	2,6	4,6	4,2	-10,2	-8,1	-11,3
Répartition suivant la branche d'activité							
Agriculture	3 636	6,5	9,2	7,8	+3,3	+1,5	-2,2
Pêche	18	0,0	0,0	0,0	+0,0	-8,1	-5,9
Industrie	9 830	17,5	20,5	24,0	+5,7	+6,8	+11,1
Commerce	13 837	24,6	26,3	26,3	-0,4	-0,3	+1,0

Professions libérales	25 342	45,1	35,8	33,5	+11,8	+12,6	+14,3
Services	2 873	5,1	7,0	6,8	+0,2	+4,1	+3,0
Divers	669	1,2	1,1	1,6	ND	ND	ND
Âge moyen	Brabant Wallon		Wallonie		Belgique		
	49a 01m		47a 11m		46a 10m		

Au 31 décembre 2023, 56.205 indépendants étaient inscrits à l'INASTI, un nombre en augmentation de 7% depuis le 31 décembre 2020. 62,8% de ces indépendants exercent cette activité à titre principal, tandis que 23,7% l'exercent à titre complémentaire et 13,5% sont des retraités qui exercent une activité après la pension. Ce type de travailleur indépendant a connu la plus forte augmentation (+21,1%) au cours

de 3 dernières années. L'aidant est la personne qui assiste ou supplée un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée dans le cadre d'un contrat de louage de travail. Au 31 décembre 2023, 1.463 personnes, soit 2,6% des assujettis à l'INASTI, avaient le statut d'aidant. Cette proportion est inférieure à celle constatée en Wallonie (4,6%) et en Belgique (4,2%).

Pourcentage d'indépendants parmi la population totale au 31/12/2023



Le Brabant wallon est la province belge qui comptait le plus d'indépendants pour 100 habitants en 2023 (13,6), devant la Flandre occidentale (13,0%) et le Brabant flamand (12,3%). Au niveau communal, le nombre d'indépendants pour 100 habitants va de 8,2 à Tubize à 23,7 à Lasne. Près de la moitié (49,2%) des indépendants résidant dans la Brabant wallon ont plus de 50 ans (contre 45,3% en Wallonie et 42,5% en Belgique). Presque 1 indépendant sur 4 (23,2%) a plus de 60 ans (contre 23,2% en Wallonie et 19,4% en Belgique). Pour ce qui est de la branche d'activité,

45,1% des indépendants exercent des professions libérales (contre 35,8% en Wallonie et 33,5% en Belgique). C'est cette branche d'activité qui a connu la plus forte croissance dans le BW au cours des 3 dernières années (+11,8%, contre +12,6% en Wallonie et +14,3% en Belgique), loin devant le secteur de l'industrie (+5,7%). Le commerce représente le quart (24,6%) des indépendants du Brabant wallon. Le quart restant se partage principalement entre 17,5% d'indépendants exerçant dans l'industrie, 6,5% dans l'agriculture.

CHAPITRE 7

Mobilité et transports en commun

Pages 98 à 107

En 2024, 50.712 véhicules à moteur, dont 40.031 voitures particulières, ont été mis en circulation dans le Brabant wallon. 60,5% des voitures particulières immatriculées en 2024 étaient des véhicules d'occasion, ce pourcentage étant de 70,2 pour la Wallonie et de 61,2% en Belgique. Le 1er août 2024, le parc de véhicules à moteur immatriculés dans le Brabant wallon était de 295.618 unités, dont 74,5% étaient des voitures privées. Le parc de véhicules à moteur a augmenté de 8.222 unités (+2,9%) et celui des voitures privées de 4.668 unités (+2,2%) entre 2020 et 2024. En 2023, le Brabant wallon comptait 1,29 voitures particulières par ménage, moyenne comprise entre 0,98 véhicules par ménage à Ottignies-LLN à 1,74 véhicules à Lasne. Aucune source récente ne nous permet hélas pas d'estimer la longueur du réseau (auto)routier ni l'intensité du trafic routier.

En 2023, plus de 204.000 infractions routières ont été constatées dans le Brabant wallon, un chiffre en hausse de 76,9% par rapport à 2019. Ce sont principalement les infractions liées à une vitesse excessive qui sont importantes et en hausse, puisque celles-ci représentent 85,2% des infractions constatées dans notre Province, contre 81,8% en Belgique et que leur nombre y a quasi doublé depuis 2019. Parmi celles-ci, les excès de vitesse de 0 à 10Km/H représentaient 56,2% de l'ensemble des infractions routières constatées dans le BW en 2023. Les infractions liées à l'alcool sont en hausse dans le Brabant wallon, au cours des 5 dernières années (+15,1%), alors qu'elles sont en baisse en Belgique (-9,2%). En 2023, 1.114 accidents de la route ont été constatés dans notre Province. Ces accidents ont fait 1.280 blessés légers, 74 blessés graves et 20 personnes tuées sur place ou décédées suite à l'accident. Le nombre d'accidents de la route et de victimes est en hausse depuis 2020 et cette hausse est supérieure dans le BW à celle enregistrée en Wallonie et en Belgique : en moyenne, +36,7% dans le BW, contre +22,1% en Wallonie et +21,9% en Belgique. Par contre, bien que leur nombre est passé de 72 en 2020 à 94 en 2023, la part que représentent les tués et les blessés graves dans le nombre total de victimes d'accidents de la route est relativement plus faible dans le BW (6,8%) qu'en Wallonie (7,9%) et qu'en Belgique (8,3%).

Les mouvements de voyageurs, soit le nombre moyen de voyageurs montant quotidiennement en gare, enregistrés pour les 28 gares et points d'arrêt SNCB du Brabant wallon, étaient en 2023 de 52.054 unités pour ce qui est des mouvements en semaine, 20.016 unités pour les mouvements du samedi et 16.749 pour les mouvements du dimanche. Ces valeurs représentent, pour le BW, 12,5 mouvements en semaine pour 100 habitants (contre 6,6 en Wallonie), le samedi, 4,8 mouvements pour 100 habitants (contre 2,8 en Wallonie) et, le dimanche, 4,0 mouvements pour 100 habitants dans le BW, contre 2,7 en Wallonie. Avec une moyenne, en 2023, de 27.143 mouvements la semaine, 10.745 mouvements le samedi et 10.023 mouvements le dimanche, les 3 gares et points d'arrêt d'Ottignies-LLN constituaient la deuxième entité ferroviaire de la Wallonie et leurs mouvements représentaient plus de 52% des mouvements enregistrés dans la Province. 13 des 27 communes du Brabant wallon disposent d'une gare ou d'un point d'arrêt SNCB. La plupart de ces communes ont connu un accroissement substantiel du nombre de mouvements du week-end entre 2017 et 2023.

En 2023, le TEC Brabant wallon, c'était 282 chauffeurs au volant de 431 véhicules qui ont parcouru près de 14 millions de kilomètres, pour transporter 13 Millions de voyageurs. Le réseau du TEC Brabant wallon est constitué de 83 lignes d'une longueur totale de 1.474 Km. La part du parc de véhicules loués à des transporteurs privés est sensiblement supérieure dans le Brabant wallon (35% du parc en 2023) à la part qu'elle représente en Wallonie (27,8% du parc en 2023). La structure du parc de véhicules a évolué depuis 2017 : le nombre de véhicules « standards » est passé de 205 à 146 unités, alors que celui des autobus articulés est passé de 64 en 2017 à 109 en 2023. Le nombre de voyageurs transportés par les services réguliers du TEC Brabant wallon a augmenté de 12,7% entre 2017 et 2023.

7.1. Parc et immatriculations de véhicules à moteur dans le Brabant wallon

En 2024, 50.712 véhicules à moteur, dont 40.031 voitures particulières, ont été immatriculés (mis en circulation) dans le Brabant wallon. 58,6% de ces véhicules à moteur et 60,5% de ces voitures particulières étaient des véhicules d'occasion, alors qu'en Wallonie, 71,6% des véhicules à moteur et 70,2% des voitures particulières étaient des véhicules d'occasion et qu'en Belgique, 61% des véhicules à moteur et des voitures particulières étaient des véhicules d'occasion.

Le 1er août 2024, le parc de véhicules à moteur immatriculés dans le Brabant wallon était de 295.618 unités, dont 74,5% étaient des voitures privées. Le parc de véhicules à moteur a augmenté de 8.222 unités (+2,9%) et celui des voitures privées de 4.668 unités (+2,2%) entre 2020 et 2024.

En 2023, le Brabant wallon comptait 1,29 voitures particulières par ménage, moyenne comprise entre 0,69 voitures privées par ménage d'une personne à 1,68 véhicules par ménage avec enfant(s) cohabitant(s). Pour ce qui est de la répartition par commune, la couverture va de 0,98 véhicules à Ottignies-LLN à 1,74 véhicules à Lasne.

À u 1er août 2024, le parc de véhicules à moteur immatriculés dans le Brabant wallon était de 295.618 unités. 74,5% de ces véhicules étaient des voitures particulières. Ce comptage n'intègre pas les « véhicules de sociétés », généralement immatriculés hors du Brabant

wallon. Si le BW compte proportionnellement plus de voitures particulières par habitant (0,53) que la Wallonie (0,51) et la Belgique (0,52), le parc y augmente proportionnellement moins entre 2020 et 2024 (+2,2% dans le BW, contre +3,5% en Wallonie et +3,4% en Belgique).

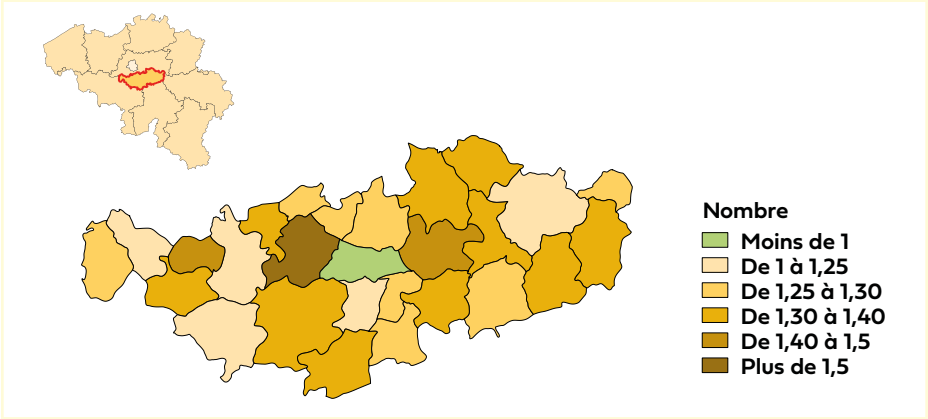
Parc de véhicules au 1er août 2024	Nombre total		Pour 100 habitants		Evolution (en %) depuis le 1er août 2020		
	Brabant Wallon		Wallonie	Belgique	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique
Nombre total de véhicules dont	295 618	71,6	72,0	74,3	+2,9	+5,1	+5,7
Voitures privées	220 300	53,3	51,0	52,1	+2,2	+3,5	+3,4
Motocyclettes	23 913	5,8	5,5	4,7	+5,4	+10,7	+7,6
Nombre de véhicules mis en circulation en 2024	Nombre total		Part en 2024		Part en 2020		
	Brabant Wallon		Wallonie	Belgique	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique
Véhicules neufs	21 018	41,4	29,8	38,9	48,3	32,2	38,8
Véhicules d'occasion	29 694	58,6	70,2	61,1	51,7	67,8	61,2
Parc de véhicules par ménage	2023				2017		
	Brabant Wallon		Wallonie	Belgique	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique
Nombre total pour 100 ménages	129,0		111,1	105,6	129,2	109,1	106,5

Nombre total pour 100 ménages	Brabant Wallon	Wallonie	Belgique
Ménages d'une personne	68,7	59,8	54,8
Couples sans enfant cohabitant	145,0	131,7	124,7
Couples avec enfant(s) cohabitant(s)	186,5	172,6	161,4
Familles monoparentales	113,3	97,7	93,4
Autres types de ménages	119,2	101,9	88,1

En 2024, 50.712 véhicules à moteur ont été immatriculés dans le Brabant wallon, dont 58,6% sont des véhicules d'occasion. Bien qu'inférieure aux moyennes wallonne (70,2%) et belge (61,1%),

cette proportion d'immatriculations de véhicules a augmenté de 6,9% entre 2020 et 2023 dans le BW, de 1,4% en Wallonie et est restée stable en Belgique.

Nombre moyen de véhicules à moteur privés par ménage en 2024



En comptant 1,29 voitures particulières par ménage en 2023-2024, proportion stable par rapport à 2020, le Brabant wallon est la seule province belge où cette proportion est supérieure à 1,25. Au niveau communal, le nombre de voitures privées par ménage allait de 0,98 à Ottignies-LLN à 1,74 à Lasne. Ces 2 communes (géographiquement

voisines, peuvent être considérées comme des « outliers », puisque l'écart qui les sépare est de 76 points, alors que l'écart est de 32 points pour les deux communes qui les suivent directement, soit Nivelles (1,11 voitures privées par ménage) et Chaumont-Gistoux (1,43 voitures privées par ménage).

CHAPITRE 7

7.2. La sécurité routière et les accidents de la circulation

En 2023, plus de 204.000 infractions routières ont été constatées dans le Brabant wallon, un chiffre en hausse de 76,9% par rapport à 2019. Ce sont principalement les infractions liées à une vitesse excessive qui sont importantes et en hausse, puisque celles-ci représentent 85,2% des infractions constatées dans le BW, contre 81,8% en Belgique et que leur nombre y a quasi doublé depuis 2019. Parmi ceux-ci, les excès de vitesse de 0 à 10Km/H représentaient 56,2% de l'ensemble des infractions routières constatées dans notre Province en 2023. Les infractions liées à l'alcool sont en hausse dans le Brabant wallon, au cours des 5 dernières années (+15,1%), alors qu'elles sont en baisse en Belgique (-9,2%).

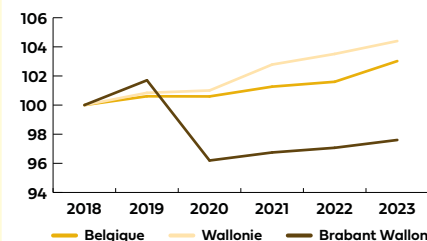
En 2023, 1.114 accidents de la route ont été constatés dans le Brabant wallon. Ces accidents ont fait 1.280 blessés légers, 74 blessés graves et 20 personnes tuées sur place ou décédées suite à l'accident. Le nombre d'accidents de la route et de victimes est en hausse depuis 2020 et cette hausse est supérieure dans le BW à celle enregistrée en Wallonie et en Belgique : en moyenne, +36,7% dans le BW, contre +22,1% en Wallonie et +21,9% en Belgique. Par contre, bien que leur nombre ait augmenté de 72 en 2020 à 94 en 2023, la part que représentent les tués et les blessés graves dans le nombre total de victimes d'accidents de la route est relativement plus faible dans le BW (6,8%) qu'en Wallonie (7,9%) et qu'en Belgique (8,3%).

Infractions routières constatées en 2023					
	Nombre total		Part (en %)	Evolution (en%) de 2019 à 2023	
	Brabant wallon		Belgique	Brabant Wallon	Belgique
Total	204 003	100,0	100,0	+76,9	+52,7
Alcool dont :	1 980	1,0	0,6	+15,1	-9,2
Positif	1 267	0,6	0,4	+16,7	-8,0
Documents dont :	3 160	1,5	1,4	+20,5	+7,6
Immatriculation	1 626	0,8	0,5	+30,4	+11,5
Permis de conduire	1 016	0,5	0,6	+36,4	+23,8
Vitesse dont :	173 788	85,2	81,8	+98,6	+70,7
0-10km/h	114 592	56,2	57,6	+992,2	+125,7
11-20km/h	46 555	22,8	18,3	-19,2	+10,3
21-30km/h	9 188	4,5	4,2	-35,0	+1,2
31-40km/h	2 007	1,0	1,0	-40,3	-1,1
Code de la route dont :	8 332	4,1	7,6	+2,5	+34,6
Conditions techniques	3 353	1,6	1,3	+25,5	+29,0
Signaux d'interdiction	1 133	0,6	3,8	-36,1	+81,4
Autres types d'infractions dont	16 315	8,0	8,5	+12,7	-12,6
GSM	2 896	1,4	1,4	+23,2	+9,5
Arrêt et stationnement	11 593	5,7	5,2	+14,4	-21,0

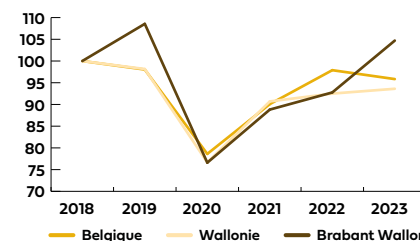
En 2023, un peu plus de 204.000 infractions au code de la route ont été constatées dans le Brabant wallon, un chiffre en hausse de 76,9% par rapport à 2019, alors qu'il n'augmentait que de 52,7% en Belgique sur la même période. Les infractions d'excès de vitesse représentent 85,29% des faits constatés dans le BW

et les constats d'excès de vitesse de 0 à 10 Km/H ont presque décuplé dans le Brabant wallon au cours des 5 dernières années et représentent désormais 56,2% des infractions. Les infractions liées à la prise l'alcool sont en augmentation de 15,1% entre 2019 et 2023 dans le Brabant wallon, alors qu'elles sont en diminution en Belgique sur la même période.

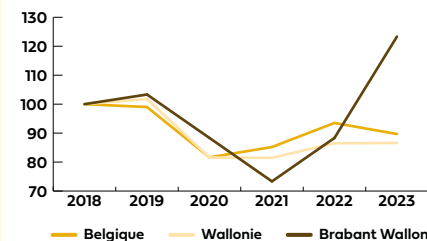
Evolution du parc de véhicules (2018 = 100)



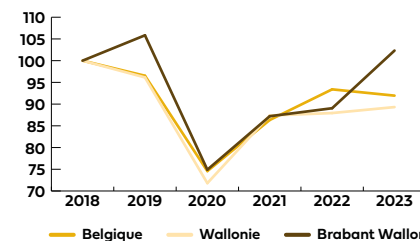
Evolution du nombre d'accidents de la route (2018 = 100)



Evolution du nombre de blessés graves (2018 = 100)



Evolution du nombre de blessés légers (2018 = 100)



Les indicateurs d'intensité de trafic routier n'ont plus été actualisés depuis 2005. Il ne nous est donc pas possible de les exploiter pour relativiser le nombre d'accidents et de victimes de la route. Avec plus de 15.700 unités en moins entre 2019 et 2020, le parc de véhicules à moteur du Brabant wallon a connu une chute importante de 5,4% en une année. De son côté, la Wallonie n'a vu son rythme de croissance qu'un peu se réduire entre 2019 et 2020. Depuis 2020, comme précisé dans l'indicateur 07.01, le parc de véhicules à moteurs a augmenté de l'ordre de 2,5%. En 2020, l'année de la crise sanitaire, on a pu constater une baisse importante du nombre d'accidents et de

blessés légers, tant dans le Brabant wallon, qu'en Wallonie et en Belgique. Néanmoins, ces mêmes nombres d'accidents et de blessés légers ont sensiblement augmenté plus dans le BW (+36,6%) qu'en Wallonie (+22,1%) et qu'en Belgique (+21,9%). Le nombre annuel de blessés graves est passé de 60 unités en 2018, à 44 en 2021, pour remonter à 74 en 2023. 20 personnes ont été tuées dans des accidents de la route dans le BW en 2023, contre 16 en 2021 et, parmi celles-ci, 14 personnes sont mortes sur place en 2023, contre 11 en 2021.

7.3. Transports en commun dans le BW. La SNCB dans le Brabant wallon

Les mouvements de voyageurs, soit le nombre moyen de voyageurs montant quotidiennement en gare, enregistrés par les 28 gares et points d'arrêt du Brabant wallon étaient en 2023 de 52.054 unités pour ce qui est des mouvements en semaine, de 20.016 unités pour les mouvements du samedi et 16.749 pour les mouvements du dimanche. Ces valeurs représentent, pour le BW, 12,5 mouvements en semaine pour 100 habitants (contre 6,6 en Wallonie), le samedi, 4,8 mouvements le samedi pour 100 habitants (contre 2,8 en Wallonie) et, le dimanche, 4,0 mouvements le dimanche pour 100 habitants dans le BW, contre 2,7 en Wallonie.

Avec une moyenne, en 2023, de 27.143 mouvements la semaine, 10.745 mouvements le samedi et 10.023 mouvements le dimanche, les 3 gares et points d'arrêt d'Ottignies-LLN constituaient la deuxième entité ferroviaire de la Wallonie et leurs mouvements représentaient plus de 52% des mouvements enregistrés dans la Province.

13 des 27 communes du Brabant wallon disposent d'une gare ou d'un point d'arrêt SNCB. La plupart de ces communes ont connu un accroissement substantiel du nombre de mouvements du week-end entre 2017 et 2023.

Des comptages visuels sont effectués en octobre par le personnel des gares (Infrabel) et par le personnel d'accompagnement des trains (SNCB) durant 9 jours consécutifs : 5 jours ouvrables encadrés de 2 week-ends. La méthode consiste à relever le nombre de voyageurs montés pour tous les trains du service intérieur et

dans toutes les gares et points d'arrêt. L'indicateur clé donne le nombre de voyageurs montés par gare située sur le territoire de la commune (c'est la localisation géographique de la gare qui prime sur sa localisation administrative). Dans la suite du texte nous appellerons « mouvements » le nombre moyen de voyageurs montant quotidiennement en gare.

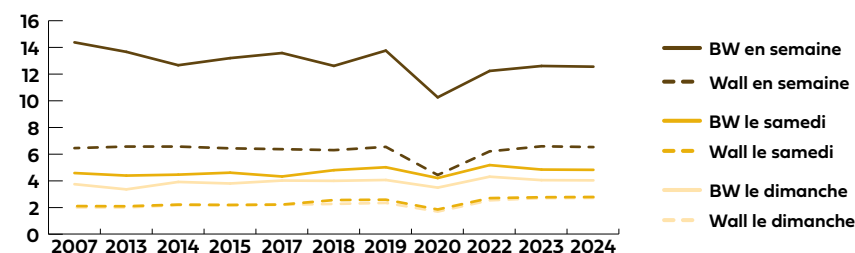
Nombre moyen de voyageurs en 2023	Montés en gare en semaine		Montés en gare un samedi		Montés en gare un dimanche	
	Nombre	Evolution (en %) depuis 2017	Nombre	Evolution (en %) depuis 2017	Nombre	Evolution (en %) depuis 2017
Wallonie	241 248	+5,6	103 187	+11,0	100 631	+22,1
Brabant Wallon	52 064	+2,9	20 016	+3,9	16 749	+4,3
Grandes gares wallonnes						
Liège	27 436	+20,0	12 555	+18,9	13 075	+27,0
Ottignies-LLN	27 143	-5,2	10 745	+3,9	10 023	-2,4
Namur	24 073	+11,9	9 545	+26,4	9 516	+21,0
Charleroi	13 362	-3,9	5 691	-3,7	4 955	-11,4
Mons	10 261	+10,0	5 527	+51,2	4 862	+51,8
Gares du Brabant wallon (sauf Ottignies-LLN)						
Braine-l'Alleud	5 855	-7,2	1 583	+0,1	994	-28,3
Nivelles	4 485	+5,1	1 258	+7,2	1 011	+12,7
Rixensart	3 144	-5,0	885	+53,1	708	+54,6
Tubize	2 679	-9,6	1 597	+91,5	948	+40,4

Wavre	2 372	+8,3	2 012	+34,4	1 557	+18,9
Waterloo	1 958	-9,1	576	+17,1	293	-35,7
La Hulpe	1 351	-4,5	429	+72,3	432	+133,5
Court-Saint-Étienne	867	+23,5	176	+54,4	156	+119,7
Grez-Doiceau	721	+8,4	293	+65,5	289	+102,1
Chastre	535	-5,6	177	+110,7	104	+33,3
Villers-la-Ville	513	-6,6	140	+28,4	139	+71,6
Mont-Saint-Guibert	441	-8,1	145	+222,2	95	+63,8

Les mouvements mesurés en 2023 pour les 28 gares et points d'arrêt du Brabant wallon représentaient 21,6% des mouvements wallons en semaine, 19,4% de ces mouvements du samedi et 16,6% de ces mouvements du dimanche. L'accroissement, depuis 2017, des différents mouvements enregistrés dans l'ensemble des gares du BW est plus faible que celui

enregistré pour l'ensemble des gares wallonnes. Suivant une publication, hélas pas très récente (2018), de la SNCB, 4 gares du Brabant wallon font partie des 48 gares belges accueillant plus d'un Million de voyageurs par an (voir indicateur 8.3 du « Brabant wallon en chiffres 2023 »).

Nombre de mouvements dans les gares pour 100 habitants



Le graphique visualise l'évolution de 2007 à 2024 du nombre de mouvements dans les gares et points d'arrêt du Brabant wallon et de la Wallonie pour 100 habitants. En 2024, ce ratio était de 12,5 dans le BW, contre 6,6 en Wallonie, pour ce qui est des mouvements de semaine. Pour les mouvements du samedi, il était respectivement de 4,8 pour le BW et de 2,8 pour la Wallonie et pour les mouvements du dimanche, on comptabilisait 4,0 mouvements dans le BW, contre 2,7 en Wallonie.

Avec une moyenne en 2023 de 27.143 mouvements quotidiens en semaine, de 10.745 mouvements le samedi et de 10.023 mouvements le dimanche, les 3 points d'arrêt de l'entité d'Ottignies-LLN (Ottignies, Louvain-La-Neuve Université et Céroux-Mousty) représentaient la deuxième gare de Wallonie, en termes de fréquentation, derrière Liège, qui compte 7 points d'arrêt et devant Namur qui en compte 8 et à eux seuls, les 3 points d'arrêt d'Ottignies-LLN représentent 52,1% des mouvements de semaine du BW, 53,7% des mouvements du samedi et 59,8% des mouvements brabançons du dimanche. Comme à

Charleroi, les mouvements enregistrés dans l'entité d'Ottignies-LLN sont en baisse de 5,2% en semaine et de 2,4% le dimanche depuis 2017, alors que les autres grandes gares wallonnes ont vu leur nombre de mouvements de semaine augmenter entre 2017 et 2023 : +10,0% à Mons, +11,9% à Namur et +20,0% à Liège.

13 des 27 communes du Brabant wallon disposent d'au moins une gare ou un point d'arrêt SNCB. Plus de la moitié des mouvements sont enregistrés par les 3 points d'arrêts d'Ottignies-LLN. Les gares et points d'arrêt de 5 communes représentent ensemble les trois quarts des autres mouvements dans le Brabant wallon, avec, dans l'ordre décroissant du nombre de mouvements en semaine, Braine-l'Alleud, Nivelles, Rixensart, Tubize et Wavre. Epinglons Court-Saint-Etienne, dont l'ensemble des points d'arrêt a connu une croissance de 23,5% des mouvements entre 2017 et 2023. La plupart des communes du BW, disposant d'au moins une gare ou un point d'arrêt, ont connu un accroissement substantiel, toujours entre 2017 et 2023, du nombre de mouvements du week-end.

7.4. Transports en commun. Le TEC Brabant wallon

En 2023, le TEC Brabant wallon, c'était 282 chauffeurs au volant de 431 véhicules qui ont parcouru près de 14 millions de kilomètres, pour transporter 13 Millions de voyageurs. Le réseau du TEC Brabant wallon est constitué de 83 lignes d'une longueur totale de 1.474 Km.

La part du parc de véhicules loués à des transporteurs privés est sensiblement supérieure dans le Brabant wallon (35% du parc en 2023) à la part qu'elle représente en Wallonie (27,8% du parc en 2023). La structure du parc de véhicules a évolué depuis 2017 : le nombre de véhicules « standards » est passé de 205 à 146 unités, alors que celui des autobus articulés est passé de 64 en 2017 à 109 en 2023.

Le nombre de voyageurs transportés par les services réguliers du TEC Brabant wallon a augmenté de 12,7% entre 2017 et 2023.

Assurer un service de transport public fiable et responsable, telle est la mission du TEC. Le pôle « Core business » du TEC comprend 6 unités locales, dont le « Local unit Brabant wallon ». La présente analyse porte sur les chiffres publiés dans le « Rapport annuel 2023 du TEC Brabant wallon ». Ces chiffres sont comparés à ceux de 2017, analysés dans l'indicateur 06.05 du « Brabant wallon en chiffres 2019 ».

Les bus sont utilisés pour le transport urbain et périurbain. Ils effectuent des trajets courts avec de nombreux arrêts fréquents pour embarquer et débarquer des passagers. Les bus sont conçus pour transporter un grand nombre de passagers sur des courtes distances. Les autocars, quant à eux, sont destinés aux trajets interurbains ou de longues distances. C'est ce type de véhicules qui est principalement utilisé pour desservir le « réseau des lignes express », un réseau qui se veut rapide, confortable, flexible et complémentaire à l'offre de transport ferroviaire. En plus d'une connexion avec les villes wallonnes et Bruxelles, les lignes express permettent de rejoindre des parcs d'activités économiques, des pôles d'enseignement supérieur, des attractions touristiques importantes et des hôpitaux. Un « Minibus » est un véhicule de transport en commun, plus petit qu'un bus standard, utilisé par le TEC pour des trajets spécifiques ou dans des zones où la demande n'est pas suffisante pour justifier un grand bus. Ils peuvent être utilisés pour le transport à la demande, pour des lignes moins fréquentées ou pour des services spécialisés comme le transport des personnes à mobilité réduite. Le « Midibus » fait référence à un type d'autobus de taille moyenne, ni trop grand ni trop petit, souvent utilisé pour des lignes moins fréquentées ou des trajets urbains.

En 2023, le TEC Brabant wallon, c'était 282 chauffeurs au volant de 431 véhicules qui ont parcouru près de

14 millions de kilomètres pour transporter près de 13 Millions de voyageurs. Le réseau du TEC Brabant wallon est constitué de 83 lignes d'une longueur totale de 1.474 Km.

Pour rappel, le Brabant wallon représente 6,5% du territoire wallon et 11,2% de la population wallonne. Le TEC Brabant wallon transportait en 2023 proportionnellement moins de voyageurs que l'ensemble des TECs wallons (8,6% de l'ensemble des voyageurs transportés en Wallonie). Par contre, les indicateurs synthétiques de parc et de réseau donnent une couverture moyenne du BW de 11%, un pourcentage équivalent à la part que représente la population brabançonne en Wallonie. Certains indicateurs plus fins montrent une meilleure desserte du Brabant wallon au sein de l'ensemble des TECs: notre province possède, en effet, 21,6% des véhicules articulés wallons, 37,4% des autocars wallons et, enfin, 17,2% des midi- en minibus wallons. Le Brabant wallon est desservi par 12 des 31 lignes constituant le réseau express wallon. En 2023, le personnel travaillant au TEC Brabant wallon ne représentait que 6,6% du personnel des TECs et son nombre de chauffeurs n'en représentait que 8%.

Comme en 2017, la part du parc de véhicules loués à des transporteurs privés est sensiblement supérieure dans le Brabant wallon (35% du parc en 2023, contre 38% en 2017) à la part qu'elle représente en Wallonie (27,8% du parc en 2023, contre 26,8% en 2017). Néanmoins, le parc de véhicules en régie s'est accru de 29 véhicules (+22,1%), alors que celui des véhicules loués n'a augmenté que de 8 unités (+7,4%). La structure du parc de véhicules s'est modifiée entre 2017 et 2023. Le TEC Brabant wallon compte désormais 44,2% d'autobus standards, alors qu'il en possédait 72,2% en 2017. Les autobus articulés représentent désormais 32,9% du parc, alors qu'ils n'en représentaient que 22,5% en 2017. Bien qu'on y

ait ajouté 3 lignes entre 2017 et 2023, le réseau s'est réduit de 251 Kilomètres, soit 14,6%, sur la même période. En 2017, le nombre d'arrêts était publié « dans les 2 sens ». A partir de 2019, le TEC publiait le nombre total d'arrêts, qui était alors de 3.675 unités et qui n'a baissé que de 31 unités entre 2019 et 2023. Signalons, enfin, que si les services réguliers ont vu

le nombre de voyageurs transportés augmenter de 12,7% entre 2017 et 2023, les autres types de services, qui ne représentent que 4,5% du nombre total de voyageurs transportés, ont été nettement moins sollicités en 2023 (571.521 voyageurs) qu'en 2017 (662.337 voyageurs).

Nombre en 2023		Evolution en % depuis 2017	Part du BW dans la Wallonie en 2023
Voyageurs transportés			
Total dont :	12 980 184	+11,2	8,6
Services réguliers	12 408 663	+12,7	8,7
Transport scolaire	523 995	-3,9	6,9
Par services réguliers spécialisés et/ou de renforcement	27 039	-70,6	2,0
Par PMR	20 487	-18,2	9,5
Kilomètres parcourus			
Total dont :	13 802 767	+14,4	11,1
Régie	6 443 256	+16,3	9,8
Sociétés de transport privées	5 720 875	+20,0	15,7
Transport scolaire	1 638 636	-6,8	7,5
Nombre en 2023		Nombre en 2017	Part du BW dans la Wallonie en 2023
Parc Véhicules en régie			
Total dont :	215	176	11,0
Autobus standards	92	112	6,8
Autobus articulés	82	49	19,9
Autocars	26		46,4
Minibus et Midibus	15	15	17,2
Parc de véhicules des sociétés de transport privées			
Total dont :	116	108	15,4
Autobus standards	54	93	10,1
Autobus articulés	27	15	29,0
Autocars	35	0	32,7
Réseau			
Longueur du réseau en KM	1 474	1 725	10,1
Lignes régulières	83	80	10,4
Arrêts	3 644	1 740	11,3
Personnel			
Total dont	393	358	6,6
Conducteurs	282	243	8,0

		Superficies en Hectares (2023)				Superficie artificialisée (en ha)		Superficie résidentielle (en Ha)		Population totale
		Superficie totale	« Terres arables et cultures permanentes »	« Surfaces enherbées et friches agricoles »	Forêts			2004	2023	
						2004	2023			
25005	Beauvechain	3 856,9	2 239,5	397,5	192,3	702,3	887,6	283,6	336,0	6 135
25014	Braine-l'Alleud	5 232,1	1 915,7	902,9	475,1	1 343,7	1 509,0	928,9	1 042,8	34 190
25015	Braine-le-Château	2 274,9	500,2	474,7	420,7	528,4	646,9	349,9	421,4	8 575
25018	Chaumont-Gistoux	4 832,6	2 338,0	718,7	618,0	709,7	830,0	602,2	715,7	9 471
25023	Court-Saint-Etienne	2 687,5	936,8	315,6	707,2	449,6	498,8	341,1	396,6	8 264
25031	Genappe	9 035,0	4 555,4	1 606,2	1 161,4	1 045,7	1 153,3	658,4	773,9	13 495
25037	Grez-Doiceau	5 555,4	2 411,4	776,0	1 088,6	811,9	940,6	641,1	745,6	11 263
25043	Incourt	3 890,8	2 557,1	635,6	81,8	376,4	459,1	237,7	295,8	3 808
25044	Iltre	3 502,8	1 466,6	909,8	273,1	454,3	548,6	267,2	315,8	5 460
25048	Jodoigne	7 373,2	4 944,8	917,9	298,0	718,7	864,9	467,2	589,1	11 042
25050	La Hulpe	1 551,7	154,9	142,0	722,9	388,8	414,6	265,5	287,6	6 915
25068	Mont-Saint-Guibert	1 872,4	998,7	206,8	94,5	328,2	418,1	215,5	271,0	5 541
25072	Nivelles	6 083,3	3 074,1	1 190,3	125,6	975,3	1 183,5	464,9	545,8	23 662
25084	Perwez	5 117,0	3 502,0	590,7	242,6	401,2	526,3	287,3	372,9	6 778
25091	Rixensart	1 756,0	181,6	221,9	165,7	925,0	980,4	730,2	788,8	21 305
25105	Tubize	3 277,2	1 130,8	801,6	150,1	777,0	852,2	457,9	536,2	21 268
25107	Villers-la-Ville	4 803,1	2 467,9	757,5	482,1	611,4	753,9	440,8	529,3	8 821
25110	Waterloo	2 132,4	381,0	218,6	207,2	1 023,2	1 099,7	805,2	882,0	28 346
25112	Wavre	4 211,4	755,1	691,5	540,6	1 502,8	1 730,0	990,6	1 133,5	29 906
25117	Chastre	3 157,0	2 071,5	450,5	78,7	334,3	423,1	269,6	333,3	6 164
25118	Hélécine	1 698,3	1 151,0	154,3	109,4	153,7	178,7	105,5	127,9	2 813
25119	Lasne	4 756,6	1 680,0	876,8	536,6	1 214,4	1 400,4	998,9	1 146,1	13 381
25120	Orp-Jauche	5 079,8	3 673,3	500,9	144,9	421,1	496,6	332,7	404,5	7 116
25121	Ottignies-Louvain-la-Neuve	3 340,4	1 055,9	383,2	388,4	997,2	1 132,2	624,2	718,6	25 623
25122	Ramillies	4 907,7	3 355,6	786,5	121,5	333,2	418,3	276,8	348,3	4 994
25123	Rebecq	3 926,1	1 578,9	1 232,0	111,1	624,0	709,8	329,5	380,8	9 559
25124	Walhain	3 808,1	2 662,1	472,8	44,0	333,1	449,5	274,1	357,8	5 163
Brabant wallon		109 719,7	53 739,9	17 332,8	9 582,2	18 484,6	21 506,2	12 646,5	14 797,3	339 058

Population totale		Nombre annuel moyen de permis de bâtir octroyés sur la période 2019-2023	Prix de vente médian des logements vendus en 2023 (en euros)				Loyer médian en 2022			
			Logements hors appartements	2-3 façades	4 facades	Appartements (2022)				
2025	Pour la construction de logements neufs	Pour la rénovation					Apparte- ments	Maisons		
7 242	21	16	205 000	180 000	280 000		715	1 060	Beauvechain	25005
40 756	39	68	196 000	175 000	302 500	260 000	850	1 000	Braine- l'Alleud	25014
10 638	34	38	210 000	175 000	260 000		862	1 150	Braine-le- Château	25015
11 894	31	30	200 000	183 500	260 000		660	1 300	Chaumont- Gistoux	25018
10 927	22	22	207 500	170 000	310 000		780	950	Court-Saint- Etienne	25023
16 160	47	41	220 000	200 000	328 000	284 620	828	950	Genappe	25031
14 014	26	41	220 000	183 750	300 000		760	1 100	Grez- Doiceau	25037
5 658	19	19	230 000	190 000	290 000		710	1 075	Incourt	25043
6 963	13	19	230 000	200 000	300 000		625	940	Iltre	25044
14 935	45	31	264 628	220 000	325 000	198 750	890	930	Jodoigne	25048
7 482	11	21	245 000	215 000	378 000	327 500	725	1 490	La Hulpe	25050
8 451	43	18	270 000	246 000	393 000		950	1 100	Mont-Saint- Guibert	25068
29 429	54	60	263 500	240 000	355 000	218 000	835	850	Nivelles	25072
9 844	22	23	301 250	315 000	287 500	279 228	835	975	Perwez	25084
23 052	28	68	257 500	200 000	275 000	317 500	750	1 250	Rixensart	25091
28 716	56	40	280 000	265 000	297 500	210 000	650	850	Tubize	25105
11 059	36	41	285 000	241 000	355 000		665	950	Villers-la- Ville	25107
30 389	33	88	260 000		265 000	330 000	725	1 800	Waterloo	25110
35 581	47	72	282 500	242 500	325 000	241 000	745	1 000	Wavre	25112
7 813	16	25	301 820	280 000	320 000		795	1 000	Chastre	25117
3 894	18	10	312 500	280 000	321 000		800	850	Hélécine	25118
14 175	34	50	300 000		332 500		720	1 500	Lasne	25119
9 092	33	23	338 250		347 000		850	950	Orp-Jauche	25120
31 766	29	52	335 000		340 000	235 000	950	1 150	Ottignies- Louvain-la- Neuve	25121
6 710	26	23	395 000		405 500		648	1 100	Ramillies	25122
11 185	21	29	387 000	373 050	422 500		549	477	Rebecq	25123
7 556	17	24	370 000	340 000	417 500		700	913	Walhain	25124
415 381	821	993	379 500	320 000	460 000	249 000	750	1 000	Brabant wallon	

		Evolution de la population du Brabant wallon du 01/01/2019 au 01/01/2024					Population de nationalité étrangère		Total des ménages privés	Ménages d'une personne
		Population au 01/01/2019	Solde naturel	Solde des migrations intérieures	Solde des migrations internationales	Population au 01/01/2024				
							2013	2024		
25005	Beauvechain	7 243	+47	-33	-15	7 233	239	541	2 861	747
25014	Braine- l'Alleud	40 008	-148	+429	+161	40 461	2 655	4 638	16 954	5 266
25015	Braine-le- Château	10 549	-4	+22	+91	10 646	574	968	4 264	1193
25018	Chaumont- Gistoux	11 798	+5	-13	+37	11 818	567	787	4 766	1 312
25023	Court-Saint- Etienne	10 540	+134	+31	+157	10 854	551	995	4 354	1 318
25031	Genappe	15 427	+137	+177	+344	16 068	698	1 227	6 459	1 819
25037	Grez- Doiceau	13 668	-2	+286	+111	14 064	682	1 225	5 570	1 506
25043	Incourt	5 487	+84	+14	+68	5 662	116	335	2 293	679
25044	Ittre	6 889	-185	+257	+57	7 013	304	529	2 740	756
25048	Jodoigne	14 123	+6	+308	+450	14 899	391	1 191	6 215	2 082
25050	La Hulpe	7 343	-97	+183	+134	7 530	1 008	1 371	3 182	1 044
25068	Mont-Saint- Guibert	7 771	+25	+510	+106	8 407	218	609	3 449	1 120
25072	Nivelles	28 734	-291	+328	+310	29 070	1 346	2 711	13 700	5 707
25084	Perwez	9 303	+47	+389	-29	9 704	179	529	4 008	1 264
25091	Rixensart	22 558	-221	+551	+227	23 096	1 934	2 700	9 540	3 041
25105	Tubize	26 233	+289	+1 657	+221	28 381	3 245	4 725	11 281	3 535
25107	Villers-la- Ville	10 702	+129	+276	+10	11 114	329	568	4 379	1 150
25110	Waterloo	30 328	-510	+890	-25	30 596	5 436	5 695	12 502	3 877
25112	Wavre	34 396	-360	+911	+660	35 558	2 081	4 180	15 269	5 324
25117	Chastre	7 647	+122	-110	+86	7 728	255	431	2 986	759
25118	Hélécine	3 553	+60	+210	+23	3 848	81	266	1 569	475
25119	Lasne	14 244	-119	+116	-40	14 198	1 834	1 530	5 659	1 488
25120	Orp-Jauche	8 924	-8	+197	-17	9 094	208	471	3 632	1 033
25121	Ottignies- Louvain-la- Neuve	31 443	-51	-1 054	+1 347	31 648	3 662	4 689	14 629	6 367
25122	Ramillies	6 522	+58	+112	+16	6 700	132	255	2 564	660
25123	Rebecq	10 979	+79	+45	+33	11 133	822	1 133	4 443	1 242
25124	Walhain	7 187	+107	+280	+39	7 607	174	354	2 981	853
Brabant wallon		403 599	-667,0	+6 969	+4 562	414 130	29 721	44 841	174 430	56 429

Familles monoparentales	Nombre de lits MR/MRS		Nombre de lits MR		Places d'accueil préscolaire		Pourcentage d'élèves en retard de plus d'un ans			
	2014	2023	2014	2023	2014	2023	Année scolaire 2011- 2012	Année scolaire 2022-2023		
2023	2014	2023	2014	2023	2014	2023	Année scolaire 2011- 2012	Année scolaire 2022-2023		
324	0	0	0	0	77	106	15,7	11,3	Beauvechain	25005
2 126	547	430	297	183	492	375	17,0	7,2	Braine-l'Alleud	25014
423	111	111	66	66	117	128	17,6	7,4	Braine-le-Château	25015
508	52	62	52	27	135	111	12,2	6,4	Chaumont-Gistoux	25018
525	24	0	24	0	111	118	15,3	8,6	Court-Saint-Etienne	25023
782	147	0	58	0	104	186	17,6	10,0	Genappe	25031
639	244	245	158	159	96	132	15,9	7,3	Grez-Doiceau	25037
247	0	0	0	0	59	71	16,8	6,2	Incourt	25043
285	200	285	153	123	48	69	16,7	8,5	Ittre	25044
754	129	129	44	44	140	100	23,6	12,7	Jodoigne	25048
374	146	146	66	48	166	158	14,9	7,6	La Hulpe	25050
391	90	170	56	81	88	149	13,5	9,8	Mont-Saint-Guibert	25068
1 618	491	409	270	168	369	401	18,3	10,2	Nivelles	25072
487	104	202	54	109	133	139	15,1	8,8	Perwez	25084
1 126	262	262	152	107	298	329	16,4	6,5	Rixensart	25091
1 278	286	249	146	99	208	206	22,6	14,3	Tubize	25105
485	54	97	24	48	98	71	18,7	8,4	Villers-la-Ville	25107
1 437	318	473	168	201	400	368	14,7	5,7	Waterloo	25110
1 776	491	612	247	255	359	464	19,1	11,2	Wavre	25112
377	58	58	21	21	102	84	14,1	7,0	Chastre	25117
185	0	0	0	0	37	38	17,0	19,1	Hélécine	25118
642	159	71	59	31	294	212	9,4	4,1	Lasne	25119
418	67	67	27	27	68	57	18,7	9,8	Orp-Jauche	25120
1 532	304	424	179	181	653	569	16,5	8,6	Ottignies-Louvain-la-Neuve	25121
273	0	82	0	39	77	74	13,1	8,9	Ramillies	25122
532	81	93	41	43	110	111	20,2	12,1	Rebecq	25123
326	54	85	20	31	64	42	10,5	5,4	Walhain	25124
19 922	4 419	4 847	2 382	2 091	4 903	4 847	16,8	8,9	Brabant wallon	

		Indicateurs du marché de l'emploi au lieu de résidence (moyenne 2023)							Emploi au lieu de travail (2023)	
		Actifs		Inactifs	Taux administratifs des 15-64 ans en %				Postes de travail salariés	Nombre d'indépendants
		Occupés	Inoccupés (DEI)		Activité	Emploi	Chômage (total)	Chômage (> 2 ans)		
25005	Beauvechain	3 150	231	737	74,4	69,2	4,0	2,9	2 035	1 195
25014	Braine-l'Alleud	17 277	1 508	4 242	74,5	68,5	4,8	3,4	14 934	5 073
25015	Braine-le-Château	4 637	416	1 137	74,9	68,6	5,0	3,6	2 922	1 539
25018	Chaumont-Gistoux	5 044	450	1 292	73,7	67,7	4,7	3,3	1 369	2 167
25023	Court-Saint-Etienne	4 615	453	1 251	72,9	66,3	5,4	3,4	1 877	1 456
25031	Genappe	6 889	658	1 757	74,2	67,6	5,3	3,1	1 990	2 399
25037	Grez-Doiceau	5 979	486	1 443	74,7	69,0	4,5	2,9	1 910	2 218
25043	Incourt	2 505	196	578	75,6	70,1	4,3	2,7	659	885
25044	Ittre	3 068	248	678	76,0	70,3	4,4	2,8	2 054	1 060
25048	Jodoigne	6 346	678	1 545	75,3	67,9	6,1	3,7	3 022	1 922
25050	La Hulpe	2 947	312	861	71,5	64,6	5,8	3,2	3 143	1 208
25068	Mont-Saint-Guibert	3 827	313	903	75,1	69,4	4,6	2,6	5 332	1 120
25072	Nivelles	12 180	1 454	2 983	75,8	67,6	6,6	4,4	19 404	2 987
25084	Perwez	4 374	331	925	76,6	71,2	4,3	2,3	2 031	1 286
25091	Rixensart	9 001	898	2 669	71,5	65,0	5,3	3,6	5 634	3 339
25105	Tubize	11 347	1 304	3 449	71,7	64,2	6,4	4,1	6 508	2 308
25107	Villers-la-Ville	4 984	440	1 013	77,0	70,7	4,8	3,3	895	1 660
25110	Waterloo	11 390	1 238	3 859	69,3	62,5	5,7	3,7	8 897	4 770
25112	Wavre	14 198	1 550	4 136	72,5	65,3	5,9	3,9	24 803	4 274
25117	Chastre	3 230	297	844	72,9	66,8	5,1	3,0	1 185	1 027
25118	Hélicine	1 689	153	393	75,7	69,3	5,2	2,7	233	410
25119	Lasne	5 664	450	1 761	69,8	64,7	4,3	3,1	2 754	3 376
25120	Orp-Jauche	4 042	321	925	75,6	69,8	4,6	3,1	672	1 091
25121	Ottignies-Louvain-la-Neuve	12 555	1 605	4 710	69,0	61,2	7,0	4,5	22 289	3 161
25122	Ramillies	2 976	229	667	75,4	69,9	4,3	2,7	1 004	964
25123	Rebecq	4 670	458	1 225	73,7	67,0	5,6	3,6	1 124	1 145
25124	Walhain	3 429	257	760	75,0	69,7	4,2	2,7	1 041	1 200
Brabant wallon		186 302	10 180	48 739	73,2	66,6	5,4	3,5	139 721	55 240

Solde des navettes des travailleurs salariés au sein du BW en 2023	Déclarations fiscales 2022 (Revenus 2021)		Nombre moyen de crédits encours par habitant de 18 ans et plus au 01/01/2024	Faits criminels enregistrés		Voitures privées en 2024		Nombre total d'accidents de la route en 2024		
	Revenu moyen par déclaration (euros)	Taux implicite de taxation (en %)		2014	2023	Parc Total	Nombre de véhicules par ménage			
-460	44 374	26,4	1,28	355	338	3 888	1,36	10	Beauvechain	25005
+917	41 771	26,3	1,23	2 846	2 653	20 614	1,21	108	Braine-l'Alleud	25014
-384	41 897	26,5	1,31	504	510	6 052	1,42	31	Braine-le-Château	25015
-919	48 162	28,8	1,32	288	469	6 829	1,43	21	Chaumont-Gistoux	25018
-887	40 628	26,7	1,20	572	659	5 418	1,24	25	Court-Saint-Etienne	25023
-1 695	43 434	26,3	1,32	708	733	9 029	1,40	48	Genappe	25031
-884	45 187	26,8	1,29	887	672	7 677	1,38	30	Grez-Doiceau	25037
-657	44 050	26,2	1,35	770	272	3 073	1,34	13	Incourt	25043
-362	40 207	25,9	1,32	147	601	3 836	1,40	25	Ittre	25044
-528	38 602	25,2	1,26	245	1 117	7 582	1,22	35	Jodoigne	25048
+706	45 468	26,7	1,15	453	310	4 125	1,29	10	La Hulpe	25050
+315	41 557	27,3	1,21	1 200	381	4 500	1,30	21	Mont-Saint-Guibert	25068
+1 101	37 893	25,5	1,17	482	3 018	15 211	1,11	91	Nivelles	25072
-863	39 801	25,9	1,35	712	413	5 101	1,27	30	Perwez	25084
+384	45 624	27,7	1,19	348	1 001	11 991	1,26	39	Rixensart	25091
-780	33 452	21,4	1,26	3 097	1 995	13 438	1,19	68	Tubize	25105
-1 640	43 136	26,9	1,36	351	474	5 839	1,33	30	Villers-la-Ville	25107
+1 476	47 941	28,7	1,22	3 436	2 294	17 349	1,39	98	Waterloo	25110
+5 353	39 548	25,7	1,20	418	2 967	19 404	1,27	145	Wavre	25112
-740	43 693	27,2	1,32	230	254	3 898	1,30	2	Chastre	25117
-290	37 788	24,8	1,41	616	138	2 004	1,28	8	Hélicine	25118
+4	53 575	28,7	1,33	1 447	604	9 857	1,74	29	Lasne	25119
-1 051	39 706	25,1	1,45	1 692	378	4 901	1,35	18	Orp-Jauche	25120
+4 420	38 903	26,6	0,94	508	2 586	14 356	0,98	53	Ottignies-Louvain-la-Neuve	25121
-859	41 617	24,9	1,39	331	229	4 595	1,34	12	Ramillies	25122
-670	37 361	23,6	1,36	2 525	608	5 784	1,30	30	Rebecq	25123
-1 006	44 844	28,0	1,30	3 442	334	3 949	1,32	8	Walhain	25124
0	41 756	25,5	1,24	28 610	26 008	220 300	1,29	1 114	Brabant wallon	

Nom	Adresse	Code postal	Localité
Courts séjours			
La Parenthèse (CJ)	Avenue Henri Lepage, 5	1300	WAVRE
L'Olivier (CJ)	Rue de Messe, 9	1330	RIXENSART
Dé No Costé (CJ)	Faubourg de Soignies, 85	1400	NIVELLES
Pavillon de la Cense (CJ)	Drève d'Argenteuil, 12	1410	WATERLOO
Le Vignoble (CJ)	Rue du Paradis, 1	1420	BRAINE-L'ALLEUD
Résidences services			
Résidence du Plateau (RS)	Chaussée d'Ottembourg, 221	1300	WAVRE
Aux Lilas de Bonlez (RS)	Rue Bas-Bonlez, 57	1325	CHAUMONT-GISTOUX
Résidence-Services Le Lothier (RS)	Avenue des Villas, 18	1340	OTTIGNIES-LLN
Résidence Malevé (RS)	Place de Maret, 1	1350	ORP-JAUCHE
Le Val d'Orbais (RS)	Rue d'Odenge, 8	1360	PERWEZ
RS Larivière (RS)	Rue du Soldat Larivière, 43 B	1370	JODOIGNE
Le Cèdre Bleu (RS)	Chaussée de Charleroi, 136	1370	JODOIGNE
Beau Séjour (RS)	Rue du Lambais, 34	1390	GREZ-DOICEAU
Nos Doubleûs (RS)	Rue Sainte-Barbe, 15	1400	NIVELLES
Résidence-services Mont Saint-Roch (RS)	Rue des Coquelets, 22 A	1400	NIVELLES
Résidence Argenteuil (RS)	Allée André Delvaux, 18	1410	WATERLOO
Le Jardin de Waterloo (RS)	Boulevard de la Cense, 70	1410	WATERLOO
Le Vignoble (RS)	Rue du Paradis, 3	1420	BRAINE-L'ALLEUD
Parc de l'Alliance (RS)	Boulevard de l'Alliance, 1	1420	BRAINE-L'ALLEUD
Résidence Au Bon Vieux Temps (RS)	Rue de Corbais, 18	1435	MONT-SAINT-GUIBERT
Au privilège (RS)	Chaussée de Nivelles, 30 B	1461	ITTRE (Haut-Ittre)
DOMITYS AU FIL DE LA DYLE (RS)	Via Fregona, 16	1490	COURT-SAINT-ETIENNE
Maisons de repos			
La Closière (MR)	Avenue Henri Lepage, 3	1300	WAVRE
Résidence des Mays (MR)	Chaussée de Namur, 63	1300	WAVRE
Home Résidence du Plateau (MR)	Chaussée d'Ottembourg, 221	1300	WAVRE
Résidence Bois de la Pierre (MR)	Venelle du Bois de la Pierre, 20	1300	WAVRE
Résidence Bois du Manil (MR)	Chaussée de Namur, 229	1300	WAVRE
Résidence Le Point du Jour (MR)	Rue de Champles, 8	1301	WAVRE (Bierges)
Saint-James (MR)	Avenue Wolfers, 9	1310	LA HULPE
Résidence L'Aurore (MR)	Chaussée de La Hulpe, 737	1310	LA HULPE
Aux Lilas de Bonlez (MR)	Rue Bas-Bonlez, 57	1325	CHAUMONT-GISTOUX
Clos Val du Héron (MR)	Rue de Messe, 9	1330	RIXENSART
Home Béthanie (MR)	Rue Bois Pirart, 127	1332	RIXENSART (Genval)
Résidence du Lac (MR)	Avenue Albert 1er, 319	1332	RIXENSART (Genval)
Résidence Le Chenoy (MR)	Avenue des Combattants, 93	1340	OTTIGNIES-LLN
Résidence du Lothier-Balzat (MR)	Avenue des Villas, 16	1340	OTTIGNIES-LLN

Nom	Adresse	Code postal	Localité
Maisons de repos (suite)			
Le Colvert (MR)	Rue Chapelle Notre-Dame, 10	1341	OTTIGNIES-LLN (Céroux-Mousty)
Résidence Malvina (MR)	Rue du Champ Dabière, 18	1342	OTTIGNIES-LLN (Limelette)
Résidence Lauzelle (MR)	Rue Charles de Loupaigne, 18	1348	OTTIGNIES-LLN (Louvain-la-Neuve)
Résidence Malevé (MR)	Place de Maret, 1	1350	ORP-JAUCHE
Le Val d'Orbais (MR)	Rue d'Odenge, 4	1360	PERWEZ
Résidence Trémouroux (MR)	Avenue du Général Jadot, 11	1360	PERWEZ
Résidence de la Dame (MR)	Rue Queue de Geest, 4	1367	RAMILLIES
Le Clair Séjour (MR)	Chaussée de Tirlemont, 58	1370	JODOIGNE
Le Cèdre Bleu (MR)	Chaussée de Charleroi, 136	1370	JODOIGNE
Résidence Belle Alliance (MR)	Chaussée de Louvain, 150-150A	1380	LASNE
Home Jean Renard (MR)	Rue du Stampia, 17	1390	GREZ-DOICEAU
Résidence du Parc (MR)	Avenue des Sapins, 27	1390	GREZ-DOICEAU
Résidence Joie et Santé (MR)	Rue du Lambais, 32	1390	GREZ-DOICEAU
Nos Tayons (MR)	Rue Sainte-Barbe, 19	1400	NIVELLES
Résidence du Parc (MR)	Avenue du Monde, 23	1400	NIVELLES
Résidence Jean de Nivelles (MR)	Rue des Coquelets, 22 B	1400	NIVELLES
Résidence Le Thines (MR)	Chaussée de Wavre, 9	1402	NIVELLES (Thines)
Le Gibloux (MR)	Chemin du Bon Dieu de Gibloux, 26	1410	WATERLOO
Résidence Château Chenois (MR)	Chemin des Postes, 260	1410	WATERLOO
Le Parc de la Cense (MR)	Drève d'Argenteuil, 12	1410	WATERLOO
Résidence Bonaparte (MR)	Allée André Delvaux, 17	1410	WATERLOO
Le Vignoble (MR)	Rue du Paradis, 1	1420	BRAINE-L'ALLEUD
Résidence Le Mênit (MR)	Rue du Mênit, 95	1420	BRAINE-L'ALLEUD
Résidence La Grange des Champs (MR)	Rue Grange des Champs, 140	1420	BRAINE-L'ALLEUD
Parc de l'Alliance (MR)	Boulevard de l'Alliance, 1	1420	BRAINE-L'ALLEUD
Résidence d'Arenberg (MR)	Rue Docteur Colson, 1	1430	REBECQ
Résidence de l'Orne (MR)	Rue des Tilleuls, 44	1435	MONT-SAINT-GUIBERT
Résidence Au Bon Vieux Temps (MR)	Rue de Corbais, 18 A	1435	MONT-SAINT-GUIBERT
Seniorie de Braine-Le-Château (MR)	Rue Auguste Latour, 43 K	1440	BRAINE-LE-CHATEAU
Résidence Les Sittelles (MR)	Route Provinciale, 121	1450	CHASTRE
Résidence du Nil (MR)	Rue de Saint-Paul, 19	1457	WALHAIN
L'Orchidée (MR)	Rue des Rabots, 27	1460	ITTRE
Résidence Champ de Huleu (MR)	Rue de Huleu, 61	1460	ITTRE
Au privilège (MR)	Chaussée de Nivelles, 30	1461	ITTRE (Haut-Ittre)
Les Bruyères sur Senne (MR)	Avenue de Scandiano, 49	1480	TUBIZE
Résidence Top-Senior (MR)	Rue Dehase, 70	1480	TUBIZE
Résidence Neuve Cour (MR)	Rue Neuve Cour, 76	1480	TUBIZE
Résidence Closière Cornet (MR)	Rue Emile Léger, 3	1495	VILLERS-LA-VILLE

A.3. Liste des 148 indicateurs repris pour le calcul de l'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF)

Droit à un revenu conforme à la dignité humaine

- 1 REV1 Revenu disponible équivalent administratif médian annuel de la population
- 2 REV2 Revenu disponible équivalent administratif médian annuel des familles monoparentales
- 3 REV3 Écart interquartile du revenu disponible administratif équivalent annuel de la population
- 4 REV4 Taux de risque de pauvreté administratif des enfants (0-17 ans)
- 5 REV5 % des personnes interrogées qui se déclarent en difficulté pour boucler leur budget
- 6 REV6 % des personnes interrogées qui déclarent une incapacité à faire face à une dépense imprévue de 500 euros
- 7 REV7 % des personnes interrogées en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère

Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité

- 8 ALI1 % des personnes interrogées qui déclarent craindre de manquer de nourriture avant d'avoir de l'argent pour se réapprovisionner
- 9 ALI2 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir manger, ou seulement parfois, des protéines (viandes, poissons ou autres sources de protéines)
- 10 ALI3 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir manger, ou seulement parfois, des fruits et légumes
- 11 ALI4 % des personnes interrogées qui ont le sentiment d'avoir le choix de leur alimentation
- 12 ALI5 Score moyen d'accessibilité vers les commerces alimentaires
- 13 ALI6 % des personnes interrogées qui déclarent manquer d'argent pour accéder à une alimentation souhaitée
- 14 ALI7 % des femmes interrogées qui déclarent avoir dû se priver de manger à leur faim pour leur(s) enfant(s) ou un/des membre(s) de leur famille
- 15 ALI8 % des personnes isolées interrogées qui déclarent avoir dû se priver de manger à leur faim pour pouvoir payer d'autres factures
- 16 ALI9 % des personnes interrogées qui déclarent éprouver du stress et de l'inquiétude pour l'achat ou la collecte de nourriture
- 17 ALI10 Prévalence du diabète, standardisé par âge et sexe

Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale

- 18 SAN1 Taux de mortalité standardisé par sexe et âge
- 19 SAN2 % des personnes interrogées qui se déclarent en mauvaise santé
- 20 SAN3 Score moyen de limitation fonctionnelle (vue, audition, marche, soins personnels, capacité cognitive, communication)
- 21 SAN4 % des personnes interrogées de 65 ans ou plus qui se sentent limitées dans leurs activités quotidiennes
- 22 SAN5 % des personnes interrogées qui déclarent souffrir d'une maladie, d'une incapacité ou d'un handicap de long terme
- 23 SAN6 % des personnes interrogées qui déclarent un risque de troubles anxieux
- 24 SAN7 % des personnes interrogées de 18 à 30 ans qui déclarent un risque de troubles anxieux
- 25 SAN8 % de la population n'ayant pas accès à un médecin généraliste à moins de 3 km de leur domicile
- 26 SAN9 Population n'ayant pas accès à un médecin généraliste à moins de 3 km de leur domicile
- 27 SAN10 Score moyen de facilité de déplacement vers les services de santé
- 28 SAN11 Score moyen de facilité de déplacement vers les hôpitaux
- 29 SAN12 % de la population ayant un accès en moins de 20 minutes à un service d'urgence
- 30 SAN13 Population ayant un accès en moins de 20 minutes à un service d'urgence
- 31 SAN14 Score moyen lié aux obstacles quant à l'offre de soins disponible
- 32 SAN15 % des personnes interrogées qui déclarent avoir déjà manqué d'argent pour payer des soins
- 33 SAN16 Score moyen de prévention de santé par la pratique d'une activité physique
- 34 SAN17 % de mères fumeuses quotidiennement au moment de l'accouchement
- 35 SAN18 % de non-recours au dentiste chez les enfants de 5 à 14 ans

Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales

- 36 SSO1 % de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)
- 37 SSO2 % de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-24

ans

- 38 SSO3 % de bénéficiaires de la GRAPA ou du RG parmi les 65 ans et plus
- 39 SSO4 % des personnes interrogées qui déclarent être insuffisamment informées sur les démarches à entreprendre pour pouvoir accéder à leurs droits
- 40 SSO5 % des personnes interrogées qui déclarent avoir rencontré au moins une difficulté dans le cadre des démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale
- 41 SSO6 % des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne le manque d'information
- 42 SSO7 % des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne la complexité des démarches ou des documents
- 43 SSO8 % des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne un mauvais rapport avec l'administration
- 44 SSO9 % de personnes interrogées qui déclarent avoir dû renoncer ou abandonner leurs démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale

Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue

- 45 EDU1 % des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à lire/écrire ou s'exprimer en français
- 46 EDU2 % des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à calculer
- 47 EDU3 % d'élèves en retard de deux ans et plus dans l'enseignement secondaire
- 48 EDU4 % des habitants qui n'ont pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire
- 49 EDU5 % des habitants qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur
- 50 EDU6 % des personnes interrogées qui déclarent suivre un enseignement «diplômante» dans les 12 derniers mois
- 51 EDU7 % des personnes interrogées qui déclarent suivre un enseignement «non diplômante» dans les 12 derniers mois
- 52 EDU8 Score moyen des personnes interrogées déclarant des difficultés à payer au moins une facture de formation
- 53 EDU9 Score moyen de facilité de déplacement vers les écoles ou les centres de formation
- 54 EDU10 % des personnes interrogées qui déclarent avoir renoncé à une formation pour au moins un obstacle dans les 12 derniers mois

Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication

- 55 NUM1 % des personnes interrogées qui déclarent pouvoir accéder à internet dans de bonnes conditions

de chez eux

- 56 NUM2 % des habitants qui vivent à proximité d'un espace numérique ouvert pour de l'aide et un accès
- 57 NUM3 Score moyen de compétence numérique pour chercher de l'information
- 58 NUM4 Score moyen de difficulté pour l'utilisation des services en ligne
- 59 NUM5 % des personnes interrogées qui estiment que les technologies numériques rendent leur vie plus facile et plus confortable
- 60 NUM6 % des personnes interrogées qui ont accordé 7 ou plus (sur 10) pour ce qui est de leur confiance dans les services en ligne
- 61 NUM7 Score moyen de crainte du numérique et peur des arnaquers

Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau

- 62 LOG1 Score de satisfaction par rapport au logement
- 63 LOG2 Loyer médian des baux enregistrés
- 64 LOG3 % des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à payer leur loyer
- 65 LOG4 Score moyen de confort du logement : lumière, confort thermique, insonorisation
- 66 LOG5 Score moyen de confort du logement : pas d'humidité, de fuites, pas de moisissures
- 67 LOG6 Score moyen de confort du logement : électricité, alimentation en eau et eau chaude
- 68 LOG7 % des personnes interrogées qui déclarent que leur logement a un espace intérieur assez grand
- 69 LOG8 % des personnes interrogées qui déclarent que leur logement a un espace extérieur assez spacieux
- 70 LOG9 % de logements avec moins de 1,25 pièce par occupant
- 71 LOG10 Prix médian des maisons vendues
- 72 LOG11 % des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à rembourser leur emprunt hypothécaire
- 73 LOG12 % de compteurs à budget actifs pour l'électricité
- 74 LOG13 % de compteurs en défaut de paiement pour l'eau

Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté

- 75 ENV1 Population localisée dans une zone de qualité de l'air problématique
- 76 ENV2 % de la population localisée dans une zone de qualité de l'air problématique
- 77 ENV3 Score moyen d'impact du bruit sur la santé et le sommeil
- 78 ENV4 Score moyen de gêne liée aux sources de bruits
- 79 ENV5 Score moyen de gêne liée aux odeurs

A.3. Liste des 148 indicateurs repris pour le calcul de l'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF)

- 80 ENV6 Score moyen d'insécurité ressentie par les femmes la nuit
- 81 ENV7 % des personnes interrogées qui déclarent voir au moins trois arbres depuis leur logement
- 82 ENV8 % médian de canopée dans l'environnement du logement
- 83 ENV9 Nombre d'habitants ayant moins de 30 % de canopée dans l'environnement de leur logement
- 84 ENV10 % des personnes interrogées qui déclarent vivre à proximité (300m) d'un espace vert

Droit à la mobilité

- 85 MOB1 Population domiciliée dans une polarité de base concentrant une diversité de services de base
- 86 MOB2 % de la population domiciliée dans une polarité de base concentrant une diversité de services de base
- 87 MOB3 Score moyen de facilité d'accès à un moyen de locomotion pour plus de 10 km
- 88 MOB4 % des personnes de 18 à 64 ans interrogées qui déclarent avoir dû renoncer à un emploi en raison de mobilité
- 89 MOB5 % des personnes interrogées qui déclarent avoir dû renoncer à une activité de loisir en raison de mobilité
- 90 MOB6 Score moyen de renoncement à se déplacer en voiture à cause des coûts
- 91 MOB7 Score moyen de renoncement à se déplacer en transports en commun à cause des coûts
- 92 MOB8 Score moyen d'évaluation de la qualité des routes et infrastructure routière
- 93 MOB9 Score moyen d'évaluation de la qualité des transports en commun
- 94 MOB10 Score moyen d'évaluation de la qualité des trottoirs et infrastructures piétonnes
- 95 MOB11 Score moyen d'évaluation de la qualité des pistes cyclables et infrastructures pour les cyclistes
- 96 MOB12 % des personnes interrogées qui estiment que la circulation est dangereuse pour les PMR près de chez eux
- 97 MOB13 Population localisée dans une zone bien desservie en transports en commun
- 98 MOB14 % de la population localisée dans une zone bien desservie en transports en commun
- 99 MOB15 Score moyen d'évaluation de l'accessibilité aux gares

Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux

- 100 TRA1 Taux d'emploi des 20-64 ans
- 101 TRA2 Taux d'emploi des étrangers non UE âgés de 18 à 64 ans
- 102 TRA3 Taux de chômage administratif des 15-64 ans ayant un faible niveau d'instruction
- 103 TRA4 Part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus)
- 104 TRA5 Taux de bas salaire
- 105 TRA6 % des personnes interrogées qui travaillent et qui vivent dans un ménage en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère
- 106 TRA7 % des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans occupées dans un emploi précaire/peu sécurisant
- 107 TRA8 % des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ont un emploi et qui déclarent manquer de soutien social au travail
- 108 TRA9 % des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ont un emploi et qui déclarent manquer de valorisation au travail
- 109 TRA10 % des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ne travaillent pas, souhaitent travailler et qui rencontrent des obstacles dans l'accès au travail liés à leurs qualifications
- 110 TRA11 % des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ne travaillent pas, souhaitent travailler et qui rencontrent des obstacles dans l'accès au travail liés au permis de conduire
- 111 TRA12 % des personnes interrogées occupées et insatisfaites de leur travail
- 112 TRA13 % des personnes âgées de 18 à 64 ans en invalidité (incapacité de longue durée)
- 113 TRA14 % des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans, actives occupées ou inoccupées, qui déclarent avoir ressenti au moins une injustice au travail ou dans le cadre de la recherche d'un travail

Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle

- 114 VPR1 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas se sentir libres dans leurs choix de vie privée
- 115 VPR2 % des personnes interrogées qui déclarent avoir été stressées par certaines procédures administratives de contrôle au cours des 5 dernières années

- 116 VPR3 Score moyen d'accessibilité aux crèches ou milieux d'accueil
- 117 VPR4 % des personnes interrogées qui déclarent un manque de temps personnel «pour faire tout ce qu'elles doivent faire»
- 118 VPR5 % des personnes interrogées qui déclarent devoir souvent renoncer à ce qu'elles prévoient
- 119 VPR6 % des personnes interrogées qui déclarent se sentir dépassées, voire épuisées
- 120 VPR7 % des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent avoir des difficultés à trouver un équilibre entre leur travail et leurs activités personnelles et familiales
- 121 VPR8 % des femmes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent avoir des difficultés à trouver un équilibre entre leur travail et leurs activités personnelles et familiales
- 122 VPR9 % des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent au moins un frein à l'emploi lié à la difficulté de concilier vie privée et vie professionnelle
- 123 VPR10 Nombre annuel moyen de travailleurs salariés à temps partiel pour raisons familiales (garde d'enfant ou de personne dépendante)
- 124 VPR11 % de travailleurs salariés en congé thématique, forme spécifique d'interruption de carrière

Droit à la participation citoyenne et démocratique

- 125 CIT1 Taux de participation aux élections communales 2024
- 126 CIT2 Taux de votes blancs ou nuls aux élections communales 2024
- 127 CIT3 % d'électeurs étrangers (UE & NUE) inscrits aux élections communales 2024
- 128 CIT4 Taux de participation à l'enquête ISADF
- 129 CIT5 Part des nouveaux donneurs de sang
- 130 CIT6 % de non-investissement des jeunes de 18 à 30 ans dans le monde associatif
- 131 CIT7 % de non-investissement des personnes de 65 ans et plus dans le monde associatif
- 132 CIT8 % des personnes interrogées qui pensent être suffisamment informées sur les dispositifs de participation citoyenne dans leur commune
- 133 CIT9 % des personnes interrogées qui déclarent ne s'impliquer dans aucune démarche participative dans leur commune

Droit à l'épanouissement social et culturel

- 134 EPA1 Score moyen de facilité de déplacement vers les lieux et espaces culturels
- 135 EPA2 Score moyen de facilité de déplacement vers les équipements sportifs
- 136 EPA3 % de la population localisée dans une zone avec bonne accessibilité aux services culturels

- 137 EPA4 % d'affiliés «animés» aux mouvements de jeunesse membres de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- 138 EPA5 Score moyen de participation aux activités culturelles et de loisirs des personnes interrogées
- 139 EPA6 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières, sortir ou recevoir des amis ou de la famille au minimum une fois par mois.
- 140 EPA7 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir participer régulièrement à des activités culturelles, sportives ou de loisirs pour des raisons financières
- 141 EPA8 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir partir une fois par an en vacances pendant une semaine pour des raisons financières
- 142 EPA9 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leur famille
- 143 EPA10 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leurs amis
- 144 EPA11 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leurs voisins
- 145 EPA12 % des personnes interrogées qui déclarent souffrir d'isolement
- 146 EPA13 % des jeunes de 18 à 30 ans interrogés qui déclarent souffrir d'isolement
- 147 EPA14 % des personnes interrogées âgées de 65 ans et plus qui déclarent souffrir d'isolement
- 148 EPA15 % des personnes interrogées en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère qui déclarent souffrir d'isolement

A.4. Indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) pour les communes du Brabant wallon. Indicateur synthétique global et indicateurs synthétiques par droit.

ENQUÊTE IWEPS 2025

INS	Entité administrative	ALI	CIT	EDU	ENV	EPA	LOG	MOB
25005	Beauvechain	0,913	0,715	0,912	0,756	0,812	0,849	0,741
25014	Braine-l'Alleud	0,838	0,700	0,878	0,552	0,825	0,685	0,870
25015	Braine-le-Château	0,836	0,584	0,853	0,620	0,755	0,689	0,688
25018	Chaumont-Gistoux	0,834	0,840	0,934	0,645	0,827	0,747	0,739
25023	Court-Saint-Étienne	0,819	0,749	0,879	0,673	0,839	0,707	0,906
25031	Genappe	0,839	0,714	0,857	0,598	0,792	0,676	0,697
25037	Grez-Doiceau	0,915	0,579	0,942	0,777	0,806	0,831	0,749
25043	Incourt	0,909	0,651	0,926	0,739	0,809	0,858	0,619
25044	Ittre	0,839	0,768	0,856	0,624	0,773	0,728	0,667
25048	Jodoigne	0,613	0,668	0,681	0,585	0,473	0,787	0,245
25050	La Hulpe	0,984	0,809	0,956	0,764	0,964	0,706	0,937
25068	Mont-Saint-Guibert	0,835	0,829	0,902	0,654	0,774	0,685	0,916
25072	Nivelles	0,827	0,732	0,827	0,568	0,815	0,713	0,855
25084	Perwez	0,811	0,704	0,921	0,586	0,725	0,774	0,502
25091	Rixensart	0,990	0,824	0,973	0,747	1,000	0,762	0,987
25105	Tubize	0,471	0,537	0,653	0,458	0,319	0,656	0,409
25107	Villers-la-Ville	0,834	0,847	0,822	0,706	0,672	0,807	0,542
25110	Waterloo	0,984	0,764	0,947	0,680	0,933	0,676	1,000
25112	Wavre	0,814	0,668	0,820	0,610	0,859	0,689	0,975
25117	Chastre	0,837	0,950	0,857	0,683	0,689	0,800	0,570
25118	Hélécine	0,590	0,708	0,593	0,609	0,402	0,804	0,240
25119	Lasne	1,000	0,760	1,000	0,743	0,908	0,663	0,756
25120	Orp-Jauche	0,618	0,721	0,726	0,586	0,425	0,803	0,218
25121	Ottignies-Louvain-la-Neuve	0,826	0,813	0,897	0,618	0,871	0,680	0,987
25122	Ramillies	0,816	0,732	0,919	0,589	0,654	0,767	0,411
25123	Rebecq	0,487	0,561	0,720	0,479	0,311	0,729	0,279
25124	Walhain	0,828	0,920	0,937	0,589	0,804	0,737	0,814

NUM	REV	SAN	SSO	TRA	VPR	ISADF 2025	Entité administrative	INS
0,921	0,898	0,928	0,593	0,999	0,958	0,979	Beauvechain	25005
0,836	0,676	0,873	0,844	0,765	0,810	0,887	Braine-l'Alleud	25014
0,895	0,745	0,860	0,830	0,751	0,833	0,864	Braine-le-Château	25015
0,849	0,704	0,897	0,546	0,837	0,739	0,886	Chaumont-Gistoux	25018
0,911	0,713	0,885	0,514	0,828	0,745	0,889	Court-Saint-Étienne	25023
0,894	0,669	0,853	0,828	0,749	0,850	0,872	Genappe	25031
0,941	0,872	0,849	0,569	1,000	0,939	0,955	Grez-Doiceau	25037
0,940	0,916	0,841	0,545	1,000	0,941	0,947	Incourt	25043
0,836	0,773	0,854	0,850	0,808	0,858	0,896	Ittre	25044
0,643	0,578	0,556	0,561	0,576	0,553	0,600	Jodoigne	25048
0,860	0,793	0,946	0,677	0,705	0,899	0,980	La Hulpe	25050
0,819	0,749	0,841	0,549	0,876	0,780	0,894	Mont-Saint-Guibert	25068
0,958	0,633	0,872	0,761	0,703	0,826	0,881	Nivelles	25072
0,893	0,917	0,746	0,698	0,717	0,724	0,840	Perwez	25084
0,799	0,836	0,981	0,664	0,693	0,929	1,000	Rixensart	25091
0,559	0,602	0,622	0,521	0,486	0,423	0,513	Tubize	25105
0,886	0,864	0,824	0,839	0,824	0,663	0,885	Villers-la-Ville	25107
0,789	0,797	0,995	0,679	0,686	0,911	0,962	Waterloo	25110
0,882	0,670	0,867	0,500	0,781	0,712	0,854	Wavre	25112
0,864	0,807	0,788	0,796	0,824	0,658	0,884	Chastre	25117
0,562	0,606	0,568	0,610	0,676	0,654	0,612	Hélécine	25118
0,750	0,763	1,000	0,716	0,692	0,903	0,942	Lasne	25119
0,562	0,663	0,548	0,611	0,642	0,568	0,619	Orp-Jauche	25120
0,923	0,608	0,903	0,436	0,727	0,704	0,870	Ottignies-Louvain-la-Neuve	25121
0,827	0,883	0,655	0,696	0,700	0,759	0,806	Ramillies	25122
0,559	0,635	0,582	0,574	0,543	0,446	0,533	Rebecq	25123
0,855	0,778	0,880	0,554	0,879	0,801	0,912	Walhain	25124

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FESBW

Président	Mr	LORENT	Xavier	CSC – BW
Secrétaire	Mr	DEPRIT	Patrick	in BW
Administrateur	Mme	HIERNAUX	Muriel	ECOLO – BW
Administrateur	Mme	SQUELART	Céline	AKT CCI – BW
Administrateur	Mme	LISBET	Christiane	FWA
Administrateur	Mr	GRAMAGLIA	Enzo	FGTB – BW
Administrateur	Mr	DALNE	Germain	MR – BW
Administrateur	Mr	DELFORGE	Olivier	UCM – BW
Administrateur	Mme	VAN CUTSEM	Bénédicte	LES ENGAGÉS – BW
Administrateur	Mr	VERTENUEIL	Robert	PS – BW

La Fondation vous invite à consulter sa page web pour approfondir les différentes thématiques et Statistiques qui complètent utilement le présent ouvrage. En effet, le site reprend la liste des sources statistiques qui ont été consultées pour établir la présente brochure.

<https://www.inbw.be/fondation-economique-et-sociale-du-bw>

SOURCES ET REMERCIEMENTS

L'ensemble des indicateurs repris dans cette publication sont le résultat d'un traitement des sources authentiques publiques. Citons d'abord STATBEL, le service statistique fédéral et BSTAT, sa base de données interactives. Pour les chiffres relatifs au sol, nous avons traité les statistiques de l'utilisation du sol selon le Registre Cadastral, les statistiques cadastrales du fichier des bâtiments, les permis de bâtir, ainsi que les tableaux relatifs à la vente de biens immobiliers. Pour les indicateurs relatifs à la population, nous avons exploité 2 sources : le Registre national pour ce qui est des mouvements de population par commune, de la population par pays de naissance et du comptage des ménages selon le type, ainsi que le CENSUS 2021 pour ce qui est de la population par sexe, âge et niveau d'instruction. Pour les indicateurs relatifs à l'emploi, nous avons utilisé les tableaux publiés au départ de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), entre autres pour les statistiques relatives au travail à domicile des salariés. Nous avons également extrait de la base BSTAT les tableaux relatifs aux revenus fiscaux. Enfin, pour ce qui est de la mobilité, nous avons exploité les tableaux relatifs au parc et aux immatriculations de véhicules à moteur, à ceux relatifs aux accidents de la circulation et à la possession de véhicules par ménage. Citons, comme autre source authentique, l'IWEPS et sa base de données locales en ligne WALLSTAT, de laquelle nous avons extrait les chiffres relatifs, entre autres, aux logements autorisés pour rénovation, à la population totale par classe d'âge et sexe, au nombre de lits MR/MRS, à l'accueil préscolaire, aux Comptes de l'emploi wallon, pour le calcul et la schématisation des indicateurs du marché du travail, aux rémunérations, ainsi qu'à la mobilité, pour ce qui est des montées et descentes en gare SNCB. Nous adressons des remerciements particuliers à la cellule « Cohésion sociale » de l'IWEPS, et plus précisément à Madame Christine RUYTERS, pour l'accès aux données et à la méthodologie qui ont été à la base du calcul de l'Indicateur

synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).

D'autres fournisseurs de données authentiques nous ont permis de développer certains indicateurs : Le SPF Finances pour ce qui est des loyers moyens et médians, le logiciel de gestion locative SMOVIN pour le calcul du prix moyen des loyers des maisons au m2, le SPW / AVIQ (données extraites de son Rapport trisannuel des établissements d'accueil et d'hébergement pour aînés), l'ONE (données extraites du Rapport d'activité / ONE en chiffres), la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le calcul des indicateurs de l'enseignement, l'ARES pour ce qui est du Référentiel des implantations et du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, le Steunpunt Werk (Arbeidsreserve par province), l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) pour les statistiques qui concernent les Postes de travail et les assujettis à la Sécurité sociale, ainsi que les Rémunérations des travailleurs salariés, le SPF Mobilité et transport et plus particulièrement l'Enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail 2021-2022, InBW pour la localisation des Parcs d'activité économique, le FOREM et sa base de données « Photo locale de la demande d'emploi, l'ICN (Institut des comptes nationaux) et la BNB pour les statistiques relatives aux Comptes régionaux, au Revenu des ménages, au Commerce extérieur et à la Centrale des crédits aux particuliers, l'ONP (Office national des pensions) et ses tableaux relatifs aux Statistiques annuelles des bénéficiaires de prestations, à la Police fédérale qui publie des Statistiques de la criminalité et de la circulation routière, l'UCM (Union des classes moyennes) qui publie l'Atlas du Créateur, en collaboration avec la société GRAYDON et qui diffuse les Rapports PME (2021 à 2024), l'INASTI (Institut National d'Assurance Sociale pour les Travailleurs Indépendants) qui diffuse les Statistiques des assujettis et, enfin, le TEC et de ses Rapports d'activité 2018 à 2024.

LIENS UTILES

www.brabantwallon.be	www.gouverneurbw.be	www.forem.be
www.akt-ccibw.be	www.ucm.be	www.fwa.be
www.lacsc.be	www.fgtb.be	www.ps.be
www.lesengages.be	www.ecolo.be	www.mr.be



Fondation
Économique et
Sociale du
Brabant wallon
